

PLAN CLIMAT
TOULOUSE MÉTROPOLE
En actions!

ACTE II
Programme
2022 – 2025



CATALOGUE DÉTAILLÉ
DES **ACTIONS**



Au cœur de
votre quotidien



Table des matières

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Éco-Métropole

Fiche action n°1	1
Préservation du potentiel de séquestration carbone à travers la protection des espaces naturels et agricoles dans le PLUi-H	
Fiche action n°2	3
Définition et mise en œuvre d'une stratégie Éviter Réduire Compenser anticipative pour protéger les espaces de biodiversité	
Fiche action n°3	6
Gestion prévisionnelle du foncier mobilisable et mutable	
Fiche action n°4	8
Consolidation et déploiement des continuités écologiques et aquatiques : la Trame Verte et Bleue	
Fiche action n°5	10
Projet Grand Parc Garonne - Ile du Ramier : poumon vert métropolitain	
Fiche action n°6 (remplacée par la fiche n°84)	12
Un réseau écologique résilient face au changement climatique	
Fiche action n°7	13
Intégration des enjeux Air Climat Énergie dans le PLUi-H	
Fiche action n°8	15
Développement d'un projet d'aménagement durable dans tous les projets de quartiers	
Fiche action n°9	17
Construction de qualité environnementale pour les nouveaux quartiers	
Fiche action n°10	19
Monitoring des îlots de chaleur urbain et des îlots de fraîcheur	
Fiche action n°11	21
Adaptation au risque inondation au travers d'un programme d'actions de prévention des inondations	
Fiche action n°12	23
Consolidation et mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation au changement climatique	
Fiche action n°13	25
Élaboration et mise en œuvre d'un Programme Qualité de l'Air	
Fiche action n°14	27
Prévision et alerte en temps réel sur la présence d'allergènes	
Fiche action n°15	29
Programme de rénovation de l'habitat privé	
Fiche action n°16	31
Création d'un service d'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique de leur logement	
Fiche action n°17	34
Construction de logements sociaux à haute qualité d'usage	
Fiche action n°18	37
Programme de réhabilitation énergétique du logement social	
Fiche action n°19	40
Programme de lutte contre la précarité énergétique	
Fiche action n°84 (anciennement fiche n°6)	186
Un réseau écologique résilient face au changement climatique : création de 5 grands parcs	
Fiche action n°85	189
Créer un Grand Parc sur la Vallée de l'Hers	
Fiche action n°86	191
Créer un Grand Parc Canal	
Fiche action n°87	193
Créer un Grand Parc du Touch	



Fiche action n°88.....	196
Mise en place d'itinéraires de découverte de la biodiversité	
Fiche action n°89.....	198
Mettre en place et animer un Conseil scientifique de la nature en ville	
Fiche action n°90.....	200
Étude des potentiels de désimperméabilisation en lien avec la gestion intégrée des eaux pluviales	
Fiche action n°91.....	203
Se doter d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et développer la gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets	
Fiche action n°92.....	206
Expérimentation microcapteurs qualité de l'air	
Fiche action n°93.....	208
Mise en place d'un fond Air Bois	
Fiche action n°94.....	210
Élaboration de la carte stratégique Air (CSA)	



Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

Fiche action n°20	42
Plan Vélo de Toulouse Métropole	
Fiche action n°21	45
Augmentation de l'offre vélos en libre service	
Fiche action n°22	47
Opérations Cœurs de quartiers	
Fiche action n°23	49
Requalification du Centre#Ville de Toulouse	
Fiche action n°24	51
Mise en œuvre d'une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE _m)	
Fiche action n°25	53
Réalisation de plans locaux de déplacements urbains et plan local de stationnement de Toulouse	
Fiche action n°26	56
Accompagnement des écoles pour les Pédibus	
Fiche action n°27	58
Développement du covoiturage	
Fiche action n°28	61
Déploiement de stations et bornes de charge sur le territoire métropolitain	
Fiche action n°29	65
Renouvellement du parc de bus Tisséo et évolution vers un mix énergétique à horizon 2025-2030	
Fiche action n°30	68
Déploiement d'un démonstrateur Navette autonome connectée	

Fiche action n°31	70
Création d'une 3ème ligne de métro et d'une Ligne Aéroport Express	
Fiche action n°32	72
Doublement de la capacité de la ligne A	
Fiche action n°33	74
Développement du réseau de bus Linéo	
Fiche action n°34	76
Création du Téléphérique Urbain Sud - Téléo	
Fiche action n°35	78
Agrandissement et création de parkings relais - Mise en œuvre de la feuille de route PEM P+R	
Fiche action n°36	80
Accompagnement des entreprises dans leur plan de mobilité	
Fiche action n°37	83
Élaboration d'un plan de déplacement marchandises métropolitain	
Fiche action n°38	87
Solutions innovantes de logistique urbaine et création d'un centre dédié à la logistique du dernier kilomètre	
Fiche action n°39	91
Pilotage d'une démarche innovante de mobilité urbaine : COMMUTE	
Fiche action n°95	212
Mise en œuvre du schéma directeur piéton d'agglomération	
Fiche action n°96	215
Réalisation d'une étude sur le déploiement de stations d'avitaillement en carburants propres	
Fiche action n°97	217
Programme Vilagil	



Fiche action n°98.....220

Accompagnement au changement sur le report modal : Ecomode, compte électronique individuel pour l'incitation à une mobilité bas carbone



Axe 3 : Développer les productions et consommations d'EnR* locales

Fiche action n°40.....	93
Élaboration et mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies	
Fiche action n°41.....	96
Développement des réseaux de chaleur	
Fiche action n°42.....	98
Amplifier et accélérer le développement de projets photovoltaïques (au sol, en toiture et en ombrière)	
Fiche action n°43.....	101
Création et mise à disposition d'un cadastre solaire	
Fiche action n°44.....	103
Mise en place d'une unité de méthanisation des boues et de valorisation énergétique du biogaz : Energibio Ginestous Garonne	
Fiche action n°45.....	105
Étude et développement du potentiel de méthanisation des biodéchets du territoire	
Fiche action n°46.....	107
Appui aux projets citoyens de développement des Énergies renouvelables	
Fiche action n°47.....	109
Mise en place de technologies Smart Grids pour une gestion intelligente de l'énergie	
Fiche action n°99.....	223
Élaboration d'une stratégie « Hydrogène » pour Toulouse Métropole	

* : Énergies Renouvelables



Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

Fiche action n°48.....	111
Soutien à l'innovation collaborative pour la croissance verte	
Fiche action n°49.....	113
Mobilisation d'incubateur pour la transition écologique	
Fiche action n°50.....	115
Participation à une démarche territorialisée des acteurs économiques, industries et entreprises, en faveur de la croissance verte : DEMETER	
Fiche action n°51.....	117
Élaboration et mise en œuvre de la stratégie « Métropole de l'Économie circulaire » 2021-2030	
Fiche action n°52.....	120
Protéger le foncier pour l'agriculture et accompagner le développement de projets agricoles viables, écologiques et créateurs de liens	
Fiche action n°53.....	122
Développement d'un Projet Agricole et Alimentaire de Territoire : le PAAM (Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain)	
Fiche action n°54.....	125
Campagnes de communication externe pour sensibiliser aux enjeux Climat Air Énergie au travers des actions du PCAET	
Fiche action n°55.....	129
Déploiement du Programme de Local de Prévention des Déchets de Toulouse Métropole	
Fiche action n°56.....	130
Atelier Solidaire : Empalot	

Fiche action n°100.....	225
Soutien et développement local des emplois verts	
Fiche action n°101.....	227
Aménagement et renouvellement des zones d'activités selon les principes de l'économie circulaire : création d'une zone de référence - Francazal	
Fiche action n°102.....	229
Bâtir la Métropole à partir de ressources locales : projet Life Waste 2 Build	
Fiche action n°103.....	232
Structurer les filières, améliorer la logistique et la transformation locales	
Fiche action n°104.....	234
Accompagner la restauration collective : moins de gaspillage alimentaire et plus d'approvisionnement bio et local	
Fiche action n°105.....	236
Accompagner les initiatives qui favorisent l'accès à une alimentation saine et durable pour tous	
Fiche action n°106.....	238
Cinq primes à la transition écologique pour la relance économique	



Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Énergétique

Fiche action n°57	132
Suivi du Plan Climat	
Fiche action n°58	134
Évaluation du Plan Climat	
Fiche action n°59	136
Observatoire Métropolitain de l'Environnement et du Climat	
Fiche action n°60	138
Appui à l'échange d'expériences exemplaires et innovantes pour une démultiplication à l'échelle des communes	
Fiche action n°61	140
Organisation d'échanges avec les collectivités voisines	
Fiche action n°62	142
Participation à des réseaux et des projets nationaux, européens et internationaux	
Fiche action n°63	145
Animation des communautés d'acteurs	
Fiche action n°64	147
Animation du réseau des partenaires toulousains du concours CUBE 2020 autour de la sobriété énergétique	
Fiche action n°65	150
Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité pour des travaux routiers et un espace public à moindre empreinte environnementale	
Fiche action n°66	152
Lancement d'appels à projets citoyens en faveur du Plan Climat	

Fiche action n°67	154
Soutien aux projets associatifs en cohérence avec les objectifs du Plan Climat	
Fiche action n°68	156
Accompagnement des TPE/PME sur la responsabilité sociale et environnementale et l'économie circulaire	
Fiche action n°69	158
Les bâtiments de la métropole comme territoire d'expérimentation pour la réalisation de diagnostics énergétiques dans le cadre de projets étudiants	
Fiche action n°70 (remplacée par la fiche n°111)	160
Création d'un fonds pour le financement d'actions innovantes en faveur du climat	
Fiche action n°71 (remplacée par la fiche n°112)	161
Challenge « Commerçants à Énergie Positive »	
Fiche action n°72	162
Mise en place d'un conseiller en énergie partagé pour les communes	
Fiche action n°73	164
Création et diffusion d'une boîte à outils biodiversité	
Fiche action n°107	240
Des indicateurs de biodiversité pour Toulouse Métropole	
Fiche action n°108	242
Encourager l'appropriation des enjeux environnementaux par les acteurs économiques	
Fiche action n°109	244
Accompagner les habitants dans leurs changements de comportement	
Fiche action n°110	246
Déployer des Conciergeries de Zones	
Fiche action n°111 (anciennement fiche n°70)	248
Fonds de compensation carbone d'entreprises	



Fiche action n°112 (anciennement fiche n°71).....250

Resto zéro déchet

Fiche action n°113.....252

Fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la tenue des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des GES



Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

Fiche action n°74	166
Adoption d'éco-gestes visant à réduire la consommation d'eau et d'énergie dans les bâtiments	
Fiche action n°75	168
Mise en place d'un réseau interne d'ambassadeurs de l'énergie pour la mobilisation des agents sur le thème de la sobriété énergétique	
Fiche action n°76	170
Développement d'un télésuivi des consommations de fluides	
Fiche action n°77	172
Chantier éclairage intelligent	
Fiche action n°78 (remplacée par la fiche n°116)	174
Réutilisation des eaux usées : Ginestous Innovation	
Fiche action n°79	175
Maîtrise des pertes sur le réseau d'eau par un pilotage intelligent : expérimentation Water Smart System	
Fiche action n°80	177
Animation du schéma des achats socialement et écologiquement responsables	
Fiche action n°81	180
Installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments de la collectivité pour de l'autoconsommation	
Fiche action n°82	182
Flotte exemplaire de l'administration	
Fiche action n°83	184
Poursuite des actions relatives au plan de mobilité des employés	

Fiche action n°114	254
Déployer une stratégie énergétique et de rénovation du patrimoine public	
Fiche action n°115	256
Stratégie de performance pour la construction du patrimoine bâti	
Fiche action n°116 (anciennement fiche n°78)	259
Recherche, développement et innovations autour de la gestion de l'eau	
Fiche action n°117	262
Maîtrise de l'énergie et réduction des GES dans les contrats de DSP de l'eau potable et de l'assainissement	
Fiche action n°118	265
Mise en œuvre d'un Plan Papier au sein des services	
Fiche action n°119	268
Optimisation des tournées de collecte des déchets	
Fiche action n°120	270
Adoption et mise en œuvre d'une stratégie Green IT	
Fiche action n°121	272
Financement durable	
Fiche action n°122	274
Évaluation de l'impact du budget de la Métropole sur le climat - Budget Vert	
Fiche action n°123	276
Dispositif de formation à l'environnement	
Fiche action n°124	278
Développement du télétravail	



Fiche action n°1

Préservation du potentiel de séquestration carbone à travers la protection des espaces naturels et agricoles dans le PLUi-H



■ Axe stratégique

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ Objectif stratégique

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ Objectif opérationnel

1.1.1 - Préserver la ressource Sol

Contexte et enjeux

Suite à l'annulation du PLUi-H de Toulouse Métropole approuvé en 2019, la Collectivité s'est engagée, par délibération en date du 10 février 2022, dans l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme intercommunal.

Ce nouveau projet d'Aménagement de la Métropole s'inscrit dans le contexte de la loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021 et fixe des objectifs de réduction de l'artificialisation par tranche de 10 années afin d'atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. La promulgation de cette loi, issue de la Convention citoyenne pour le climat, représente donc un changement de paradigme en matière d'urbanisme : l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers deviendra l'exception et le renouvellement urbain et la densification des espaces déjà urbanisés seront au cœur de l'élaboration du nouveau PLUi-H.

Objectifs

En matière de réduction de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier, le PLUi-H qui vient d'être engagé s'est fixé comme objectifs de :

- faire de la trame verte et bleue un élément fondamental du projet métropolitain ;
- préserver des espaces agricoles et dédiés à l'agriculture urbaine en assurant leur mise en valeur, en lien avec les objectifs du Projet Agricole Alimentaire de la Métropole ;
- inscrire le développement métropolitain dans une démarche de sobriété foncière (en veillant à préserver la qualité des sols) et de réduction de l'empreinte carbone de la construction ;
- répondre aux besoins des populations et des activités existantes et futures, en mobilisant en priorité les espaces déjà urbanisés ;
- intégrer les effets du changement climatique dans les choix de développement, de densification et d'aménagement des espaces urbains (végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur, limitation de l'imperméabilisation, sobriété énergétique...) ;
- encourager les activités agricoles qui participent à l'aménagement durable du territoire (stockage du carbone, îlots de fraîcheur, préservation des paysages, de la biodiversité, de la ressource en eau) et à sa résilience.



Description de l'action

L'élaboration du PLUi-H s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours du PCAET pour alimenter les orientations du projet d'aménagement et sa traduction réglementaire.

Il s'agira notamment d'œuvrer à l'amplification de la réduction de la consommation foncière dans le PLUi-H.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Urbanisme - Service de la Planification Urbaine

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'Environnement et de l'Énergie

Planning de réalisation

Phases préparatoires : 2021-2024

Démarrage : 2025

Fin : 2035

Budget

En cours d'évaluation

Moyens mis en œuvre

En cours d'évaluation

Documents de référence

PLUi-H en cours d'élaboration et dont la mise en œuvre est prévue en 2025

Contribution aux finalités

Atténuation

Adaptation

Fiche action n°2

Définition et mise en œuvre d'une stratégie

Éviter Réduire Compenser anticipative pour protéger les espaces de biodiversité



■ Axe stratégique

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ Objectif stratégique

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ Objectif opérationnel

1.1.1 - Préserver la ressource Sol

Contexte et enjeux

Prévue par la loi, la séquence Éviter Réduire Compenser a pour finalité d'éviter les impacts sur l'environnement ; si ce n'est pas possible, de les réduire et en dernier recours de les compenser. Il s'agit avant tout

d'éviter de consommer les espaces naturels ou agricoles les plus sensibles, de positionner les projets urbains en réduisant leur impact sur les espaces agricoles et naturels et dans les cas très particuliers où l'évitement et la réduction n'ont pas été possibles et où l'intérêt général du projet impactant a été démontré, de compenser. La compensation de l'impact sur les espèces naturelles protégées est foncière (acquisition de foncier de compensation par la collectivité ou convention de gestion avec un propriétaire), la compensation de l'impact sur les espaces agricoles est économique et collective. Dans tous les cas, il s'agit d'optimiser la localisation du développement métropolitain.

Objectifs

Construire et animer une stratégie métropolitaine pour une mise en œuvre optimisée et anticipative de la séquence Éviter-réduire-compenser.

Description de l'action

- Éviter de consommer les espaces naturels ou agricoles les plus sensibles, en particulier les zones humides et les espaces boisés,
- Positionner les projets urbains de façon à réduire leur impact sur ces espaces,
- Lorsque cela est nécessaire, positionner la compensation à proximité du projet, sur un site qui assure un gain de biodiversité et permet de conforter l'armature écologique du territoire métropolitain,
- Intégrer les espaces naturels et agricoles aux objectifs de la politique foncière de la collectivité,
- Lorsque la compensation ne peut être évitée, orienter les mesures de compensation vers des projets en synergie avec les politiques publiques



portées par la métropole (Projet agricole et alimentaire de territoire, GEMAPI)

Mode opératoire

- Sensibiliser, mobiliser et convaincre les différents acteurs cibles (élus, managers, services) des bénéfices d'une approche ERC globale et anticipative.

- Construire des outils d'accompagnement opérationnels à la mise en œuvre de la séquence ERC dans son ensemble.

Et plus spécifiquement pour la compensation :

- Localiser les secteurs du territoire (classés par grands types de milieux naturels) susceptibles de répondre aux besoins de compensation de l'urbanisation future prévue au PLUi-H.

- Guider des acquisitions foncières pouvant par la suite être utilisées comme secteurs de compensation.

Liste des sous-actions

- Création d'une communauté de travail inter services pour une mise en œuvre optimisée de la séquence ERC à l'échelle de la métropole, animation d'un comité technique dédié - engagé et à poursuivre

- Animation pour écrire un argumentaire pour sensibiliser et convaincre les décideurs de se doter d'une approche globale ERC et d'anticiper - transformé en une délibération en conseil métropolitain (27 06 2019)

- Estimation des besoins de compensation de l'urbanisation future prévue au PLUi-H (logement, économie, infrastructures et équipements publics) - une première version réalisée 2017 et 2018

- Analyse des pratiques professionnelles des services aménageurs, identification des besoins pour optimiser la mise en œuvre de la séquence ERC - réalisé 2017

- Réaliser un benchmark sur la mise en place de la séquence ERC sur d'autres métropoles - réalisé 2019

- Constitution d'un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre de la séquence ERC sur les projets d'aménagement en cours - engagé et à poursuivre

- Accompagnement des services et expertise pour la mise en œuvre des mesures ERC, notamment à l'aide d'un accord-cadre d'AMO biodiversité - engagé et à poursuivre

- Identification des outils et leviers fonciers

- Participation à la CRERCO (Communauté Régionale Éviter Réduire Compenser d'Occitanie) co-pilotée par l'État et la Région - engagé et à poursuivre

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et Énergie

Domaine Aménagement, biodiversité et cadre de vie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'Urbanisme, Direction des Opérations d'aménagement et des projets urbains, Direction des Infrastructures, Direction des Constructions publiques, Direction de l'Action économique, Direction Contrat de ville et renouvellement urbain, Direction des Sports, Pôles territoriaux, Direction Habitat et opérations foncières, Direction Jardins et espaces verts et Régie agricole de Toulouse, Direction des Affaires juridiques et des assemblées, Direction de l'Immobilier et des bâtiments.

Externe : EPFL, DREAL, Région Occitanie, AUAT, AMO Biotope, CRERCO, ARB Occitanie, OPPIDEA, EUROPOLIA, Tisséo Ingénierie, Toulouse Métropole Habitat



Planning de réalisation

Démarrage : 2017

Fin :

Budget

180 k€/an

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,75 ETP + 0,7 ETP

Documents de référence

Délibération du 27 juin 2019 : Préservation des espaces de nature de la biodiversité : orientations stratégiques et actions opérationnelles

Contribution aux finalités

Adaptation



Fiche action n°3

Gestion prévisionnelle du foncier mobilisable et mutable



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ *Objectif opérationnel*

1.1.1 - Préserver la ressource Sol

Contexte et enjeux

La ressource sol est limitée, fragile et difficilement renouvelable alors même que les sols rendent de nombreux services: ils nous nourrissent, nous habillent, régulent et filtrent nos eaux, sont le socle de nos paysages et de nos villes. Le sol a également un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique. Il y a en effet un rapport étroit entre

sols et changement climatique : la matière organique contenue dans les sols est le deuxième plus grand réservoir actif de carbone de la planète après les océans.

Il y a donc un enjeu pour le territoire à tendre vers plus de sobriété à l'égard de la ressource sol : d'une part en modérant la consommation des espaces naturels et agricoles au profit de l'urbanisation (action n°1) et d'autre part en valorisant certains fonciers mutables, aujourd'hui délaissés.

Objectifs

- Localiser et caractériser les fonciers potentiellement mobilisables, en particulier les secteurs en friches au travers de cartes stratégiques identifiant les secteurs à enjeux et mutables, et des études foncières préalables à l'évolution de ces secteurs.

- Identifier les potentialités de valorisation en fonction de leurs caractéristiques principales : sol potentiellement pollué ou non, qualité agronomique et accès à la ressource en eau, richesse biologique et proximité avec le réseau écologique, intégration au tissu urbain existant, proximité de dessertes en transports en commun... Certains de ces espaces peuvent venir renforcer le réseau écologique, servir de secteur de compensation écologique dans le cadre de l'application de la doctrine ERC ou encore accroître la surface cultivée de la métropole en accueillant des porteurs de projets agricoles. D'autres secteurs mutables peuvent compléter le réseau d'espaces verts en ville et constituer des îlots de fraîcheur urbains. Enfin, il s'agira également de mieux valoriser les espaces urbanisés en optimisant l'utilisation du foncier pour répondre aux besoins en logements, en terrains d'activité...



Description de l'action

- En lien avec les travaux cartographiques engagés par la Direction des Opérations Foncières et celle de l'Urbanisme, réaliser une cartographie du foncier mobilisable et mutable à partir d'une analyse multicritères : l'objectif étant d'évaluer la consommation foncière et d'identifier les potentiels fonciers pour répondre aux besoins du territoire (constructions de logements, implantation d'entreprises, besoins en équipements) et pour résorber les friches
- Synthèse sous forme d'outils d'aide à la décision.

Liste des sous-actions :

- Affiner et stabiliser le modèle d'identification des friches à partir du traitement d'images satellitaires
- Mettre à jour régulièrement la cartographie de la consommation foncière en s'appuyant sur la méthodologie OCSGE
- Réaliser des inventaires pour caractériser la biodiversité des secteurs en friches
- Mettre à jour régulièrement la carte des espaces cultivés existants
- Réaliser les croisements de données nécessaires à l'aide à la décision
- Produire des documents de synthèse

Pilotage technique de l'action

Services : Direction des Opérations foncières

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'urbanisme, Direction Environnement et Énergie (Domaine Aménagement, biodiversité et cadre de vie), Direction de l'Action Economique

Externe : AUAT, ADEME, EPFL

Planning de réalisation

En cours d'évaluation

Budget

Moyens mis en œuvre

En cours d'évaluation

Documents de référence

Contribution aux finalités

Adaptation

Fiche action n°4

Consolidation et déploiement des continuités écologiques et aquatiques : la Trame Verte et Bleue



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ *Objectif opérationnel*

1.1.2 - Consolider et développer les espaces naturels pour une ville fraîche et résiliente

Contexte et enjeu

Suite à l'annulation du PLUi-H de Toulouse Métropole approuvé en 2019, la Collectivité s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau

document d'urbanisme intercommunal, par délibération en date du 10 février 2022.

Le territoire de Toulouse Métropole est caractérisé par :

- une trame verte et bleue très présente, structurée par la Garonne, ses affluents, des espaces agricoles et naturels de qualité ;
- des espaces agricoles et naturels couvrant la moitié de son territoire.

Objectifs

En matière de consolidation et de déploiement de la Trame verte et bleue, le PLUi-H qui vient d'être engagé s'est fixé comme objectif de :

- faire de la trame verte et bleue un élément fondamental du projet métropolitain ;
- préserver et valoriser le patrimoine bâti et végétal ;
- favoriser la présence d'espaces de nature et de respiration dans le tissu urbain ;
- encourager les activités agricoles qui participent à l'aménagement durable du territoire (stockage du carbone, îlots de fraîcheur, préservation des paysages, de la biodiversité, de la ressource en eau) et à sa résilience ;
- améliorer la prise en compte du petit et du grand cycle de l'eau dans l'aménagement urbain.

Description de l'action

L'élaboration du PLUi-H s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours du PCAET pour alimenter les orientations du projet d'aménagement et sa traduction réglementaire.



Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Urbanisme - Service de la Planification Urbaine

Partenaire(s) associé(s)

Interne :

Direction de l'Environnement et de l'Énergie
Direction des opérations d'aménagement

Planning de réalisation

Phases préparatoires : 2021-2024

Démarrage : 2025

Fin : 2035

Budget

En cours d'évaluation

Moyens mis en œuvre

En cours d'évaluation

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation



Fiche action n°5

Projet Grand Parc Garonne - Ile du Ramier : poumon vert métropolitain



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ *Objectif opérationnel*

1.1.2 - Consolider et développer les espaces naturels pour une ville fraîche et résiliente

Contexte et enjeux

Ce projet vise à reconquérir les abords de Garonne, principal axe naturel de l'agglomération toulousaine, le long duquel plusieurs aménagements d'espaces publics doivent contribuer à l'ouverture de la Métropole sur son fleuve et à une meilleure articulation entre ville et nature.

Cette reconquête des abords de Garonne est l'occasion de valoriser le patrimoine architectural, naturel et culturel, mais aussi de perpétuer un art de vivre, une « convivencia » identitaire de la métropole toulousaine.

Objectifs

- Établir des continuités « modes doux » longitudinales et transversales, pour offrir de nouveaux itinéraires de loisirs et de détente à tous les habitants
- Valoriser le patrimoine fluvial, naturel et urbain
- Renforcer les usages en lien avec l'eau (navigation, sports nautiques...)
- Développer de nouveaux espaces de culture et de convivialité en bord de fleuve (observatoire, guinguette...)

Description de l'action

Une vingtaine d'opérations d'aménagement est menée dans le respect du « Plan-Guide » du Grand Parc Garonne élaboré par l'urbaniste et paysagiste Henri BAVA. Ce plan-guide propose une vision globale et progressive de reconquête du fleuve, en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial, la trame verte bleue du futur PLUi-H ou encore le grand projet d'aménagement des espaces publics du centre-ville de Toulouse confié à Joan Busquets.

Mise en œuvre simultanément sur chacune des trois grandes séquences du fleuve : Garonne aval, Toulouse centre, île du Ramier.



Liste des sous-actions :

- Garonne aval : création d'espaces nature et de loisirs, cheminements modes doux, ...
- Toulouse centre : restauration des ports et des quais historiques (démarche UNESCO), création de cheminements modes doux le long des berges, équipements de navigation...
- Ile du Ramier / berges Est et Ouest : aménagement de voies vertes accessibles PMR en pied de digue
- 2017-2020 : libération d'emprises bâties / artificialisées en vue de leur renaturation sur la pointe nord de l'île du Ramier et l'îlot de Banlève, liaisons modes doux, accessibilités PMR, renforcement de la végétation des berges,
- après 2020 : création d'un grand poumon vert métropolitain suite au déplacement du PEX.

Pilotage technique de l'action

Services : Grands projets – Grand Parc Garonne

Partenaire(s) associé(s)

Interne : DG Services techniques (ITE, DJEV, DEE...),
Pôles territoriaux, Direction de la communication, Muséum d'Histoire de Naturelle

Externe : Partenaires du projet LIFE Green Heart :

- SAS WaltR
- MeteoFrance
- Université de Caen Normandie

- Ville de Dusseldorf
Institutionnels (DDT31, DREAL Occitanie, VNF...) Professionnels et associatifs (associations de riverains, de protection de la Garonne, clubs sportifs...)

Planning de réalisation

Fin : 2035

Budget

Budget total 2019-2026 : 94 M€

Moyens mis en œuvre

Équipe du Grand Parc Garonne : 5 ETP + 1 apprenti

Documents de référence

« Plan-Guide » du Grand Parc Garonne

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation

Fiche action n°6

(remplacée par la fiche n°84)

Un réseau écologique résilient face au changement climatique



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ *Objectif opérationnel*

1.1.2 - Consolider et développer les espaces naturels pour une ville fraîche et résiliente



Fiche action n°7

Intégration des enjeux Air Climat Énergie dans le PLUi-H



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.1 - Intégrer les enjeux Air Climat Energie dans l'aménagement du territoire

Contexte et enjeux

Suite à l'annulation du PLUi-H de Toulouse Métropole approuvé en 2019, la Collectivité s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme intercommunal, par délibération en date du 10 février 2022.

Le territoire de Toulouse Métropole est caractérisé par :

- une sensibilité au réchauffement climatique avec notamment la présence d'un îlot de chaleur urbain marqué ;
- une vulnérabilité du territoire et des personnes face aux risques, aux nuisances et aux pollutions.

Objectifs

En matière d'intégration des enjeux Air Climat Energie, le PLUi-H qui vient d'être engagé s'est fixé comme objectifs de :

- rechercher la performance énergétique et le confort climatique dans les constructions ;
- intégrer les effets du changement climatique dans les choix de développement, de densification et d'aménagement des espaces urbains (végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur, limitation de l'imperméabilisation, sobriété énergétique...)
- permettre un développement massif des énergies renouvelables et de récupération. Promouvoir leur usage dans les opérations d'aménagement ;
- renforcer la protection des populations au regard de l'augmentation du risque inondation dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique ;
- promouvoir un aménagement urbain favorable à la santé et au bien-être des habitants ;
- favoriser la rénovation énergétique pour l'ensemble du parc de logements.



Description de l'action

L'élaboration du PLUi-H s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours du PCAET pour alimenter les orientations du projet d'aménagement et sa traduction réglementaire.

Il s'agira notamment d'œuvrer à l'intégration d'un volet énergie pour favoriser autant que possible au travers des règles d'urbanisme, la haute performance énergétique des nouvelles constructions, mais aussi faciliter les rénovations énergétiques et inciter au développement des énergies renouvelables et de récupération.

Le volet conception bioclimatique, déjà présent dans la précédente version du PLUiH, sera quant à lui renforcé.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Urbanisme - Service de la Planification Urbaine

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'Environnement et de l'Énergie, Direction des Opérations d'Aménagement, Direction de l'Habitat et des opérations foncières

Externe : Oppidea

Planning de réalisation

Phases préparatoires : 2021-2024

Démarrage : 2025

Fin : 2035

Budget

En cours d'évaluation

Moyens mis en œuvre

En cours d'évaluation

Documents de référence

PLUi-H en cours d'élaboration et dont la mise en œuvre est prévue en 2025

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air



Fiche action n°8

Développement d'un projet d'aménagement durable dans tous les projets de quartiers



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.1 - Intégrer les enjeux Air Climat Energie dans l'aménagement du territoire

Contexte et enjeux

Métropole particulièrement attractive, Toulouse Métropole accueille en moyenne 8 100 habitants par an sur les dix dernières années, notamment dans la ville de Toulouse et ses communes limitrophes (Colomiers, Balma, Blagnac...) qui affichent des taux de croissance de

1,5% et plus. Cette attractivité démographique et économique a des incidences importantes en matière d'organisation du territoire et de développement urbain, majorées par le changement climatique qui est en route. Toulouse Métropole souhaite donc déployer une politique volontariste de mutation urbaine pour l'adaptation de ses quartiers et de l'habitat.

Il s'agit de pouvoir accueillir les nouvelles populations et les entreprises dans les meilleures conditions, tout en préservant les ressources, la qualité de vie et l'identité des communes de la Métropole et, ainsi, assurer un développement soutenable.

Objectifs

Faire de certains quartiers des quartiers exemplaires en matière de développement durable au travers d'opérations publiques d'aménagement majeures : quartiers résilients en matière énergétique, gestion des risques, adaptabilité, mobilité à faibles émissions, économie de terrain, mixité fonctionnelle, mixité générationnelle, mixité programmatique, faible imperméabilisation des sols...

- Prendre en compte l'avis et la perception des usagers pour améliorer les conceptions en cours et futures et rendre les habitants acteurs de leur quartier

- Faire bouger les lignes en matière de construction et faire émerger des projets innovants, à la fois dans leurs contenus et leur conception par les opérateurs, au sein d'équipes pluridisciplinaires, permettant de susciter les partenariats publics/privés/habitants, reflets de l'évolution des mentalités et des pratiques.



Description de l'action

- Poursuite de la démarche de labellisation Écoquartiers pour certaines opérations publiques d'aménagement majeures
- Engagement du processus d'évaluation des Écoquartiers labellisés pour une prise en compte de l'avis et de la perception des usagers
- Accélération des mutations urbaines par l'expérimentation sur quelques opérations (résilience, gestion des risques, circulations douces, constructions bio-sourcées, végétalisation...) et réponse aux appels à projets nationaux rafraîchissement, énergies renouvelables...)

Liste des sous-actions :

- Evaluation d'écoquartiers labellisés : Andromède (Blagnac), Vidailhan (Balma Gramont), Cartoucherie, Toulouse Aerospace, Laubis (Seilh)
- Poursuite des aménagements exemplaires : Cartoucherie, Toulouse Aerospace (EcoCité Toulouse Plaine Campus)

Pilotage technique de l'action

Services : DOA, Grands projets

Partenaire(s) associé(s)

Interne : toutes les directions concernées par les questions d'aménagement, d'urbanisme, d'économie

Externe : Oppidea, acteurs de l'économie, de l'aménagement et de l'urbanisme, usagers, habitants, aménageurs

Planning de réalisation

Action continue

Budget

Porté par l'aménageur

Moyens mis en œuvre

Équipes pluridisciplinaires, AMO, montage et suivi des actions et dossiers de labellisations

Documents de référence

Documents de stratégie et de planification: projet métropolitain, projet urbain, SCOT, PLUIH, PDU

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte



Fiche action n°9

Construction de qualité environnementale pour les nouveaux quartiers



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.1 - Intégrer les enjeux Air Climat Energie dans l'aménagement du territoire

Contexte et enjeux

Le territoire de Toulouse Métropole connaît une forte croissance démographique en accueillant plus de 8 000 habitants par an.

Oppidea, aménageur de Toulouse Métropole, est une Entreprise Publique Locale qui contribue chaque année à la production de près de

2 300 logements neufs dans le cadre des opérations publiques d'aménagement.

Objectifs

Il s'agit de maîtriser l'énergie dite grise dans les phases de construction en faisant évoluer les pratiques constructives pour :

- soutenir la réalisation de bâtiments bas carbone et à énergie positive,
- adapter les logements en privilégiant le confort d'été.

Description de l'action

Oppidea intègre, dans le cadre de l'attribution des fonciers sur les quartiers qu'ils aménagent, une grille d'engagements à partir de thématiques en lien avec la ville en transition, les nouveaux usages et les démarches de certification de type :

- NF Habitat, NF Habitat HQE ou E+C- pour les programmes de logements en partenariat avec CERQUAL
- HQE BATIMENT DURABLE pour les programmes autres que logements en partenariat avec CERTIVEA
- EFFINATURE CONSTRUCTION pour tous les programmes en faveur de la biodiversité (et confort d'été) en partenariat avec IRICE



Liste des sous-actions :

- Attribution de fonciers sur projets
- Partenariat Cerqual/Certivéa/Irice-Oppidea et Toulouse Métropole-Cerqual
- Cahiers de prescriptions des ZAC, grille d'engagements, chartes partenariales, associés aux contrats de cession des aménageurs

Pilotage technique de l'action

Services : Direction des Opérations d'Aménagement, Oppidea, Europolia

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Cerqual, Certivéa, Irice, une cinquantaine de promoteurs locaux et nationaux, architectes, urbanistes, paysagistes, BET, entreprises, AMO, AMU

Planning de réalisation

3 ans de l'attribution du foncier à la livraison de la construction.

Budget

Moyens mis en œuvre

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation (confort d'été, végétalisation)
Qualité de l'air



Fiche action n°10

Monitoring des îlots de chaleur urbain et des îlots de fraîcheur



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.2 - Se doter d'outils pour améliorer la prévision et la gestion des risques liés au dérèglement climatique

Contexte et enjeux

Le changement climatique est déjà en marche, et mesurable, sur le territoire de Toulouse Métropole, particulièrement sensible aux événements extrêmes. Le réchauffement climatique de +4 à +6°C d'ici

2100 et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleurs vont aggraver le phénomène d'îlots de chaleur urbain (ICU).

Objectifs

- Caractériser les îlots de chaleur et les îlots de fraîcheur
- Instrumenter en temps réel ces îlots de chaleur
- Identifier les facteurs physiques aggravant et les facteurs d'amélioration
- Établir des préconisations d'aménagement et d'urbanisme ainsi que des mesures de réduction des vulnérabilités

Description de l'action

Monitoring en temps réel des îlots de chaleur urbains : mise en place sur tout le territoire métropolitain d'un réseau composé d'une soixantaine de capteurs météo connectés en temps réel. Le positionnement des capteurs et le traitement de la donnée sera réalisé en partenariat avec le CNRM.

Liste des sous-actions :

- Positionnement des capteurs pour caractériser le territoire et le monitorer et campagne de mesures mobiles
- Cartographie des ICU (Proof of concept Big Data avec la Caisse des dépôts, interface automatisée sur la plateforme IADATA de la collectivité avec la Direction du numérique)
- Édition d'un guide de préconisations pour réduire les ICU et adapter le territoire au changement climatique



- Séminaire de sensibilisation et ateliers pratiques pour la prise en compte des enjeux climatiques dans les projets d'aménagement
- Accompagnement des projets de la collectivité : expertise et prescriptions (PLUiH, végétalisation, désimperméabilisation...)

Pilotage technique de l'action

Services : Service Plan Climat

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Service de la Réglementation urbaine Direction de l'Aménagement, Direction des Opérations d'Aménagement, Direction du numérique

Externe : CNRM, LISST, OPPIDEA

Planning de réalisation

Démarrage : 2017

Fin : action continue

Budget

60 k€ pour les capteurs

60 k€ convention CNRM

Moyens mis en œuvre

ETP : 1

Contribution aux finalités

Adaptation

Croissance verte



Fiche action n°11

Adaptation au risque inondation au travers d'un programme d'actions de prévention des inondations



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.2 - Se doter d'outils pour améliorer la prévision et la gestion des risques liés au dérèglement climatique

Contexte et enjeux

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive Inondation, un territoire à risque important d'inondation a été identifié sur l'agglomération toulousaine (13 communes riveraines de la Garonne).

Toulouse Métropole a réalisé un diagnostic de vulnérabilité au risque inondation qui a conduit à l'élaboration d'une stratégie métropolitaine de prévention et de gestion des inondations, à horizon 2035. La mise en oeuvre opérationnelle de cette stratégie est le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Toulouse Métropole s'est portée structure porteuse de ce PAPI.

Objectifs

- Améliorer la connaissance et la culture du risque en mobilisant tous les acteurs
- Améliorer la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale en cas d'inondation
- Aménager durablement le territoire et réduire la vulnérabilité du territoire sur différents bassins versants et secteurs à enjeux
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les champs d'expansion des crues
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection

Description de l'action

Ce PAPI d'intention a pour objectif de mettre en oeuvre les mesures de prévention identifiées dans la SLGRI nécessaires à assurer la sécurité des personnes et des biens et réduire la vulnérabilité du territoire déjà fortement exposé au risque inondation.

Il définit l'ensemble des études nécessaires à améliorer la connaissance des bassins hydrographiques et la résilience du territoire tout en développant la culture du risque et créant une dynamique entre acteurs



pour la réduction de la vulnérabilité des enjeux importants. La mise en œuvre du PAPI d'intention sur 3 ans conduira à définir un ou plusieurs scénarios d'aménagement et de travaux à travers l'élaboration d'un PAPI complet. Ce PAPI d'intention comporte 32 actions. En janvier 2022, 22 actions initiées : 1 terminée, 9 en cours, 2 à venir et 10 en préparation.

Par ailleurs, la réduction des vulnérabilités liées au risque inondation et à l'aménagement durable prennent une part importante dans le PLUIH. Cette thématique est également une des actions spécifiques du PAPI d'intention au travers la rédaction d'une note sur la conception d'un aménagement résilient au risque inondation.

2021-2023 : mise en œuvre du PAPI « d'intention » (études et actions d'accompagnement et de sensibilisation)

2023-2024 : élaboration du PAPI « complet »

2025-2030 : mise en œuvre du PAPI « complet » (études complémentaires, travaux et renforcement des actions d'accompagnement et de sensibilisation).

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie : GEMAPI

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Services techniques de TM, Sécurité civile et risques majeurs de la ville de Toulouse, Délégation aménagement, Direction du développement économique

Externe : EPCI (Muretain Agglo, SICOVAL, Communautés de Communes du Grand Ouest toulousain), Communes, Etat, Région, Département, Agence de l'eau, SMEAG, SMEAT, structures compétentes en GEMAPI

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Fin : 2030 (première période de 6 ans)

Budget

83 k€ en fonctionnement en 2018 pour l'élaboration du PAPI d'intention.

Budget du programme en 2 étapes : PAPI d'intention et PAPI complet.

PAPI d'intention : 3 783 600€ TTC

Moyens mis en œuvre

ETP : 1,5

Documents de référence

Stratégie Locale de gestion du Risque Inondation (SLGRI)

Contribution aux finalités

Adaptation

Fiche action n°12

Consolidation et mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation au changement climatique



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.2 - Se doter d'outils pour améliorer la prévision et la gestion des risques liés au dérèglement climatique

Contexte et enjeux

Le 21ème siècle compte 13 des 14 années les plus chaudes jamais enregistrées (Organisation mondiale météorologique - janvier 2014). La hausse des températures globales n'a que très peu de chance d'être

limitée à 2°C sauf si les mesures de réduction s'accroissent drastiquement.

A cette hausse globale des températures s'ajoute la multiplication des événements climatiques extrêmes qui oblige à renforcer la prévention des risques et la résilience des territoires (5ème rapport GIEC, 2013). Selon les modèles climatiques, le Sud-Ouest serait la région qui connaîtrait le plus fort réchauffement en France : +3°C en cas de réchauffement planétaire de 2°C en 2100.

Objectifs

Le changement climatique est déjà en marche et mesurable sur le territoire de Toulouse Métropole, particulièrement sensible aux événements extrêmes (vagues de chaleur, sécheresse des sols, pluies extrêmes). Ces évolutions vont se poursuivre et s'intensifier au moins jusqu'au milieu du XXIème siècle.

L'adaptation du territoire doit viser à réduire la vulnérabilité des populations et des activités en maintenant son attractivité.

Description de l'action

La Métropole a initié un certain nombre d'actions préalables à l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel et efficient :

- réalisation interne d'un diagnostic « adaptation au changement climatique »,
- profil climatique de la Métropole.
- organisation de séminaires prospectifs sur l'adaptation au changement climatique, réunissant services techniques et élu(e)s pour identifier les principaux enjeux d'adaptation.



Il s'agit, sur cette base, d'élaborer un programme d'actions systémique et global d'adaptation au changement climatique qui s'appuiera notamment sur :

- la mise à jour du diagnostic adaptation
- la formalisation d'objectifs stratégiques territoriaux partagés
- le déploiement de formations et d'ateliers pour partager des enjeux et solutions d'adaptation au changement climatique auprès des services de la collectivité dès 2023,
- un partenariat avec le CEREMA pour mobiliser l'expertise technique nationale et le parangonnage grâce à une convention cadre de partenariat sur la thématique de l'adaptation au changement climatique

Pilotage technique de l'action

Services : Service Plan Climat

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Toutes les directions métiers

Externe : CEREMA

Planning de réalisation

Démarrage : 2023

Budget

En cours d'évaluation

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,75

Contribution aux finalités

Adaptation



Fiche action n°13

Élaboration et mise en œuvre d'un Programme Qualité de l'Air



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.3 - Préserver la santé des habitants

Contexte et enjeux

La métropole toulousaine enregistre des dépassements des valeurs limite pour la santé humaine en NO₂, la plaçant ainsi dans la liste des agglomérations françaises en contentieux européen vis à vis des dioxydes d'azote.

Toulouse Métropole a apporté sa contribution aux actions engagées par l'État, (à l'image de la ZFEm) et a voulu pousser plus avant sa réflexion en réalisant un programme d'actions renforcé à l'échelle du territoire.

Objectifs

Améliorer la qualité de l'air, particulièrement en terme de NO₂ pour sortir du contentieux européen, par la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air en lien avec les différents domaines de compétence de la Métropole.

Description de l'action

En 2021, les principales sources de pollution atmosphérique proviennent :

- des transports, responsables d'environ 78% des émissions des NO₂ et de plus de 35% des PM₁₀,
- du résidentiel, dû aux dispositifs de chauffage responsables de 51% des PM_{2,5} et 40% des PM₁₀,
- les industries, responsables de 22% des PM₁₀ et 16% des PM_{2,5},
- et enfin l'agriculture mais dans une moindre mesure (3% des émissions des PM₁₀).

Un premier programme d'action qualité de l'air a été élaboré et mis en œuvre dès 2018. Les actions mises en œuvre ont été priorisées pour répondre à 3 objectifs :

- Diminuer l'exposition des populations à la pollution atmosphérique
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- Favoriser l'information et la sensibilisation de l'ensemble des métropolitains



Dans la continuité de ce premier programme, un nouveau programme d'actions va être élaboré en 2023 en tenant compte de l'évolution de la situation réglementaire, des actions d'ores et déjà réalisées et des priorités définies par Toulouse Métropole.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et Énergie
Domaine Aménagement, biodiversité, cadre de vie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Directions opérationnelles concernées : MGR, SRU, DOA, Habitat, DIEC, Pôles territoriaux, DMT

Externe : Atmo Occitanie, Tisséo Collectivités, EIE

Planning de réalisation

Démarrage : 2023

Fin :

Budget

Élaboration : 100 000€

Cofinancement : ADEME

Moyens mis en œuvre

ETP : 2

Documents de référence

Plan de Prévention de l'Atmosphère
Programme d'action qualité de l'air

Contribution aux finalités

Qualité de l'air



Fiche action n°14

Prévision et alerte en temps réel sur la présence d'allergènes



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.3 - Préserver la santé des habitants

Contexte et enjeux

25% de la population présente des allergies dont un bon nombre est à attribuer à la présence de pollens dans l'air. Ce chiffre est par ailleurs en constante augmentation.

Les allergies peuvent se traduire par de simples gênes (irritations de la gorge, des yeux, nez qui coule...) ou aller jusqu'à des symptômes beaucoup plus handicapants pouvant conduire à des hospitalisations, voire des décès pour les personnes les plus vulnérables.

Objectifs

Informers la population de la présence de pollens dès le premier jour d'émission pour permettre aux personnes allergiques de commencer leur traitement anti-histaminique avant que tout symptôme ne se soit manifesté. La prise de médicament ainsi anticipée, permet de n'avoir à utiliser que des doses très faibles et la crise traversée est dans ce cas beaucoup moins sévère. Aujourd'hui, les informations d'émission de pollens sont données à J+7 par le capteur du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA).

Description de l'action

- Mise en œuvre des moyens techniques, technologiques et partenariaux pour assurer la finalité de l'action à savoir la diffusion en temps réel de la charge pollinique par le biais d'une application
- Le capteur Fidas 200 acquis par la collectivité captera les particules selon une certaine granulométrie correspondant à celle des pollens et par consultation des bases de données du capteur du RNSA, il livrera en temps réel une analyse statistique des pollens en suspension dans l'air.
- Diffusion des informations sur une application smartphone.



Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et Énergie
Domaine Aménagement, biodiversité, cadre de vie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : SCHS, ADS

Externe : RNSA, ARS

Planning de réalisation

Démarrage : 3ème trimestre 2018

Printemps 2019

- Déplacement du capteur du RNSA depuis l'hôpital de Purpan sur un édicule Orange placé sur le toit du parking des Carmes
- Installation, aux côtés du capteur du RNSA, du capteur pollen temps réel ADDAIR Fidas 200 de Toulouse Métropole.
- Établissement de la convention RNSA / TM / Orange / Indigo pour l'occupation des appareils de mesure
- Formation du personnel Toulouse Métropole et Ville de Toulouse pour le suivi hebdomadaire des capteurs

2023-2024

- Déploiement de l'application de diffusion des informations par le biais d'une application smartphone.

Budget

Investissement :

- 50 k€ en (appareil de mesure)
- 20k€ pour l'application

Fonctionnement : 7 k€ / an (Convention RNSA)

Moyens mis en œuvre

Réalisation journalière du bulletin pollinique par le RNSA

Documents de référence

PRSE 3

Contribution aux finalités

Qualité de l'air

Fiche action n°15

Programme de rénovation de l'habitat privé



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.3 - Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

■ *Objectif opérationnel*

1.3.1 - Accompagner la rénovation du parc privé

Contexte et enjeux

Le Grenelle de l'environnement met en avant de nouveaux enjeux majeurs concernant l'habitat. La loi Grenelle II impose, quant à elle, aux copropriétés d'engager des travaux de maîtrise de l'énergie. Dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la France envisage la rénovation de 250 000 logements par an, occupés par des ménages modestes.

Toulouse Métropole a signé le Contrat Local d'Engagement de la Haute Garonne, devenant ainsi partenaire du programme «Habiter mieux» et le Plan Régional « Midi-Pyrénées Énergies 2011-2020 ». La rénovation énergétique du parc de logements privés est affirmée comme prioritaire dans le cadre du Plan Climat de Toulouse Métropole.

Objectifs

Objectifs globaux :

Deux dispositifs opérationnels ont été mis en place :

- Le Programme d'intérêt Général (PIG) « Logements Performants » qui a pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des ménages modestes et très modestes et de lutter contre la précarité énergétique.

- Le Plan Initiative Copropriétés (PIC) qui prévoit sur 10 ans l'accompagnement de 52 copropriétés du quartier du Grand-Mirail et 9 copropriétés dégradées situées dans d'autres quartier de Toulouse, Blagnac et Colomiers

Objectifs quantitatifs :

- PIG « Logements Performants » : sur la période 2018/2022 > rénovation de 2240 logements

- PIC : sur la période 2020/2030 > accompagnement de 61 copropriétés soit 2 807 logements



Description de l'action

- Mise en oeuvre d'un Programme d'Intérêt Général : PIG « Logements performants ».
- Appui au dispositif Anah « Habiter mieux Copropriétés » à destination des copropriétés fragiles.
- Lancement de 2 OPAH copropriétés dégradées.

Liste des sous-actions :

- Lutte contre la précarité énergétique
- Réhabilitation énergétique des copropriétés fragiles
- Aide à la maîtrise des charges énergétiques dans les copropriétés dégradées

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Habitat et des Opérations Foncières Service Habitat Privé

Partenaire(s) associé(s)

Externe : ANAH

Planning de réalisation

Programme d'intérêt Général : Démarrage 2017 – Fin 2022

Plan Initiative Copropriétés : Démarrage 2020 – Fin 2030

Budget prévisionnel annuel moyen (TM + ANAH)

PIG Logements Performants : 500 000 € en fonctionnement
5 600 000 € en investissement

Plan Initiative Copropriétés : 450 000 € en fonctionnement
6 000 000 € en investissement

Moyens mis en œuvre

PIG Logements Performants : 0,5 ETP

Plan Initiative Copropriétés : 5 ETP

Documents de référence

PLUi-H, Programme d'Actions Territorial annuel (PAT), Conventions de PIG, Conventions d'OPAH copropriété dégradée

Contribution aux finalités

Atténuation
Croissance verte

Fiche action n°16

Création d'un service d'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique de leur logement



■ Axe stratégique

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ Objectif stratégique

1.3 - Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

■ Objectif opérationnel

1.3.1 - Accompagner la rénovation du parc privé

Contexte et enjeux

Toulouse Métropole s'est engagée sur une réduction de 20 % de la consommation énergétique et de 40 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Sur le territoire métropolitain, les deux principaux secteurs les plus consommateurs d'énergie et sources de gaz à effet de serre sont le transport et le résidentiel.

Sur le secteur résidentiel, l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments a fait l'objet d'une volonté d'amplification majeure avec un objectif de 7500 rénovations par an, contre 4000 actuellement.

Quelques chiffres : le territoire de Toulouse Métropole se compose d'environ 430 000 logements avec 23 % de maisons individuelles, 55 % de logements en copropriété ainsi que 22 % de logements sociaux (et « hors catégorie »). A ce jour, seul 7 % du parc présente une performance satisfaisante (étiquette A et B, soit 90 kWh/m²/an ou moins) et 25 % du parc est particulièrement énergivore (étiquette E, F ou G, soit 230 kWh/m²/an ou plus).

Objectifs

Développer, sur l'ensemble de la Métropole, un service public d'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus. Permettre une montée en puissance progressive du service avec un objectif de 2000 rénovations supplémentaires par an une fois le dispositif éprouvé.



Élaborer une stratégie de rénovation énergétique de l'habitat privé afin de se concentrer sur les logements les plus énergivores sur le territoire et de porter une attention particulière aux rénovations les plus facilement accessibles.

Tenir compte du confort d'été des logements.

Description de l'action

Le guichet Toulouse Métropole Rénov' est composé de quatre niveaux d'intervention :

- un conseil de 1er niveau (anciennes missions de l'Espace Info Energie) ;
- un accompagnement des ménages modestes et très modestes via le Programme d'Intérêt Général « Logements performants » (cofinancement TM et ANAH) ;
- un accompagnement auprès des particuliers pour les projets de rénovation énergétique ambitieux (gain énergétique de 40 % ou atteinte d'un niveau BBC Rénovation) via le dispositif Rénov'Occitanie (cofinancement TM et Région) ;
- un accompagnement auprès des particuliers pour les projets de rénovation globale (permettant d'intégrer de multiples aspects : confort, acoustique, esthétique, extensions, etc.) via le projet européen I-HEROS (financement européen).

De plus, des actions spécifiques à destination des copropriétés sont réalisées. Ces actions seront renforcées à travers le programme CEE (Certificats Économies d'Énergie) « Rénovons Collectif » dont Toulouse Métropole a été lauréat début 2022.

Enfin, afin de définir les contours de la coopération entre le guichet et les entreprises locales, une charte d'engagement des professionnels a été élaborée. Elle se traduira notamment par la mise en place d'un annuaire de référencement qui sera diffusé aux particuliers.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'environnement et de l'Énergie

Directions associées : DHOF, DIEC

Partenaire(s) associé(s)

Interne :

- I-HEROS : ADIL31, INSA, CDC, APC, GRDF, Zebau
 - + partenaires ext. (CMA31, FFB31, CAPEB31, AROc, etc.)
- Rénov'Occitanie : ADIL, Région Occitanie
 - + partenaires ext. (AREC, Envirobat, DDT31, etc.)
- Rénovons Collectif : Île-de-France Énergies

Planning de réalisation

- I-HEROS : démarrage en septembre 2020
- Rénov'Occitanie : démarrage en janvier 2021
- Rénovons Collectif : démarrage en janvier 2022

Budget

- I-HEROS : 1,5 M€ (dont 517 k€ pour TM) sur 3 ans
- Rénov'Occitanie : 1,2 M€ sur 3 ans
- Rénovons Collectif : 64 k€ sur 2 ans

Moyens mis en œuvre

- 2021 : 1 chef de projet et 4 conseillers
- 2022 : 2 chefs de projet et 8 conseillers
- Cible 2023 : 2 chefs de projet et 14 conseillers

Une Maison de l'Énergie (Arche Marengo, Toulouse) et 23 points d'accueils de proximité répartis sur 17 communes de la Métropole.

Documents de référence

- I-HEROS : rapports périodiques & Rapport final
+ www.i-heros.eu
- Rénov'Occitanie : rapport final
- <https://renov.toulouse-metropole.fr/>

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air
Croissance verte

Fiche action n°17

Construction de logements sociaux à haute qualité d'usage



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.3 - Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

■ *Objectif opérationnel*

1.3.2 - Accompagner la construction et la rénovation du parc public

potentiels d'économies d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre dans un secteur sur lequel les enjeux de lutte contre la précarité énergétique sont également importants.

Objectifs

Le PLUi-H pose comme objectif de production, 7 000 logements par an dont 35 % de logements locatifs sociaux, 5 % de logements locatifs abordables, 10 % de logements en accession sociale à la propriété et 10 % en accession à prix maîtrisé. Grâce au soutien à la production de logements sociaux en maîtrise d'ouvrage directe par les organismes HLM, Toulouse Métropole souhaite, sur des opérations de Haute innovation environnementale :

- accélérer la réhabilitation et la construction de logements sociaux de classe énergétique minimale B (voir fiche action 18),
- travailler sur des opérations reproductibles, à énergie positive ou énergie passive,
- accentuer les actions de sensibilisation aux écogestes auprès des ménages.
- accélérer le développement de la Nature en ville, par la mobilisation des espaces extérieurs de propriété HLM

Par délibération en date du 16 décembre 2021, Toulouse Métropole a souhaité renforcer le partenariat engagé avec les organismes HLM, en signant un contrat d'engagement sur la période 2021-2026 portant sur la création de 3 valeurs : sociale, environnementale et économique.

Contexte et enjeux

Le parc bâti représente environ 35 % des émissions de gaz à effet de serre dont 74 % sont dues aux consommations de chauffage et de climatisation. Dans ce contexte, la maîtrise des consommations d'énergie en hiver et la recherche d'un confort d'été constituent des gisements



Concernant la valeur environnementale, l'objectif est de décliner sur Toulouse Métropole les orientations de la « Loi Climat et Résilience » en inscrivant la « Valeur environnementale » au coeur de la politique de soutien à la diversification de l'Habitat :

- **Mettre fin à la grande précarité énergétique par la réhabilitation (ou la démolition) des bâtiments les plus énergivores** : les contrats d'engagements viennent fixer un objectif ambitieux pour lutter contre la précarité, en rénovant (ou démolissant) l'ensemble des collectifs de pleine propriété HLM classés en étiquettes les plus énergivores : E, F ou G. Pour cela, Toulouse Métropole s'est engagée depuis 2020 à mobiliser des crédits supplémentaires « Plan de relance » permettant de financer la réhabilitation de 9 000 logements entre 2021 et 2026 (5 714 logements sociaux classés en étiquette E, F, G).

- **Donner une place à la Nature en ville pour améliorer la santé des habitants de la métropole** : le fait d'habiter à proximité d'un espace vert est associé à de nombreux bénéfices directs pour la santé des citoyens : une amélioration de la qualité et de la quantité de sommeil, une meilleure santé mentale, une moindre anxiété, une moindre prévalence du diabète, moins de troubles cardio-vasculaires, etc. En ce sens, les organismes HLM s'engagent dans des actions en faveur de la régénération des espaces de biodiversité de leurs résidences.

Concernant l'amélioration de la santé environnementale dont humaine, et dans le contexte de bilan médico-social « d'après COVID 19 », Toulouse Métropole souhaite que les opérateurs sociaux accompagnent l'installation de « maison de santé » au plus près des habitants. Ces

maisons « à l'échelle de quartier » proposent le regroupement de professionnels de santé dans des locaux de qualité et avec un loyer en cohérence avec les missions poursuivies.

- **Soutenir les démarches de construction novatrice en réponse aux défis de l'urbanisme bioclimatique** : les organismes HLM sont incités à proposer des solutions de rafraîchissement de la ville, par une végétalisation proposant à la fois d'offrir de nouveaux îlots de fraîcheur, mais aussi de donner plus d'usages récréatifs ou de production alimentaire aux habitants. Basée notamment sur des Solutions fondées sur la Nature SfN, cette « climatisation passive » relève aussi un enjeu social : en aggravant l'îlot de chaleur, le climatiseur rend de plus en plus nécessaire un rafraîchissement intérieur en été, or le coût financier de ce rafraîchissement peut venir aggraver la précarité énergétique des ménages les plus modestes.

- **Démultiplier les opportunités de maraîchage urbain en déclinaison des ambitions métropolitaines du Projet Agricole et Alimentaire** : les contrats d'engagement permettent aussi de définir des méthodes opérationnelles de mise en œuvre des orientations du Programme National pour l'Alimentation dont Toulouse Métropole est lauréate pour son projet « rapprocher les consommateurs de la métropole des producteurs régionaux ».



Liste des sous-actions en cours :

- Un observatoire de la qualité constructive a été mis en œuvre depuis 2019 avec CERQUAL afin de conduire notamment une réflexion sur l'impact des matériaux utilisés dans la construction et les possibles matériaux de substitution issus de filières courtes.

- En 2020, un travail d'étude et de prospective a été conduit sur le lien habitat / nature et habitat / maraîchage ou comment appréhender de nouvelles formes de construction en densité modérée qui permettent de promouvoir des activités vivrières et le développement d'espaces naturels de proximité.

- En 2021 a été mis en œuvre un séminaire interne de sensibilisation et d'échanges sur les sujets environnementaux, de création de valeurs et d'usages par les occupants des logements.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Habitat et des Opérations Foncières Service Habitat public

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Organismes HLM, promotion immobilière, Banque des Territoires, CDC Biodiversité, Action Logement Service, Services de l'État

Planning de réalisation

Fin : 2026

Budget

10 000 k€ par an en investissement

Moyens mis en oeuvre

ETP : 5

Documents de référence

Contrat d'engagements avec les opérateurs sociaux, Pacte Métropolitain pour l'Habitat, Programme d'Orientations et d'Actions du PLUi-H,

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte



Fiche action n°18

Programme de réhabilitation énergétique du logement social



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.3 - Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

■ *Objectif opérationnel*

1.3.2 - Accompagner la construction et la rénovation du parc public

secteur du bâti et notamment celui du logement social représente sur la métropole toulousaine un gisement d'économie d'énergie et de réduction des GES.

Le budget annuel conséquent consacré par les ménages aux dépenses énergétiques des logements (en moyenne 1117 € dans le collectif, 1481€ dans le logement individuel) en fait également un secteur sur lequel les enjeux de lutte contre la précarité sont majeurs.

Objectifs

La collectivité est engagée, depuis 2009, auprès des bailleurs sociaux pour accompagner la réhabilitation énergétique du parc de logements sociaux.

La mobilisation de la collectivité a été renforcée fin 2020 en articulation avec le plan de relance Toulouse Métropole. Les nouveaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- rénover 1500 logements par an sur la période 2021-2022 (pour mémoire : 2016-2020 : objectif 800 à 1200 logements)
- lutter contre la précarité énergétique et réduire la facture énergétique des ménages
- favoriser la coordination et l'efficacité des politiques publiques

ZOOM « territoires ANRU » : dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), Toulouse Métropole et les bailleurs sociaux partenaires sont engagés, depuis 2019, dans un programme ambitieux de réhabilitation du parc locatif social en quartier politique de

Contexte et enjeux

Avec 22% des émissions de gaz à effet de serre du territoire imputables au secteur parc bâti résidentiel et encore 47 % du parc de logements sociaux présentant ainsi une étiquette énergétique D à G en 2015, le



la ville qui s'achèvera en 2031. Dans un contexte de crise sanitaire, la stratégie de réhabilitation vise à apporter des solutions favorisant la performance énergétique du parc et le confort d'usage des locataires. Ainsi, dans le cadre du NPNRU, la réhabilitation de 2541 logements sociaux est programmée et vient s'inscrire en complémentarité des démolitions – reconstructions pour transformer durablement les quartiers Empalot, Grand Mirail, 3 cocus à Toulouse et Val d'Aran à Colomiers, dans le cadre de projets d'aménagement d'ensemble. Sur les 23 opérations de réhabilitation du programme, 18 obtiennent le label « Bâtiment Basse Consommation », soit 1 780 logements. L'investissement atteint 40k€ à 55 k€ par logement selon les immeubles.

Description de l'action

Renforcement de la subvention à la réhabilitation énergétique du parc locatif social de Toulouse Métropole à compter de mi 2020 et jusqu'en 2024, soit une participation financière de Toulouse Métropole à hauteur de 2000 € par logement (soit 500€ par logement de plus que la participation octroyée sur la période 2016-2020).

Les critères énergétiques à remplir pour bénéficier de ce financement ont été confirmés pour 2021 et 2022 (les logements classés avant travaux en D ou plus, et après travaux en B ou moins avec un gain minimum de 30% attesté - à titre exceptionnel, en C avec gain énergétique de 50% minimum). Ils seront précisés fin 2022, en articulation avec les évolutions réglementaires (RE 2020, nouveaux DPE).

Opérations pilotes :

- Bâti social : Les Fontanelles (Patrimoine SA Languedocienne), La Crabe (Colomiers Habitat), Saouzelong (NLM), Les Sables (Launaguet), Charles de Fitte (Toulouse)
- Opérations mixtes privé-public : Les Mazades (Les Chalets), Cité de l'Hers (Promologis)

ZOOM « territoires ANRU » : les réhabilitations BBC co-financées par Toulouse Métropole et l'ANRU répondent à l'enjeu de réduire l'impact carbone du parc de logements, en permettant globalement, de passer d'une étiquette E ou D à B. De plus, les travaux programmés par Toulouse Métropole Habitat et Altéal dépassent le simple objectif de performance énergétique en améliorant significativement le niveau de confort du logement pour le locataire : création d'espaces extérieurs privatifs, extensions de la surface des logements, amélioration de l'accessibilité, adaptation des logements au vieillissement, restructuration des logements.

Opérations pilotes :

- Réhabilitation de l'immeuble Garonne dans le quartier Empalot (Toulouse Métropole Habitat), (197 logements sociaux - 65k€/lgt)
- Programme de réhabilitations d'Altéal dans le quartier Val d'Aran (295 logements – 53k€/lgt)

A ce jour, 2 opérations de réhabilitation de 207 logements sociaux sont livrées. 5 opérations de réhabilitation (547 logements sociaux) sont en cours (études ou travaux).



Pilotage technique de l'action

Services :

Direction de l'Habitat et des Opérations Foncières Service Habitat Public
Direction de l'Action Territoriale, Pôle Renouvellement Urbain de la
Direction du Contrat de Ville et du Renouvellement Urbain

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Cellule programmation et gestion DHOF

Externe : Bailleurs sociaux, USH, Région Occitanie, CDC

Planning de réalisation

Début : 2016

Fin : 2026

ZOOM « territoires ANRU » : démarrage 2019 et fin 2031

Budget

2016-2020 : entre 1 400 et 1 600 k€ par an

2021-2025: 2 700 k€ par an (plan de relance inclus)

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,5

Documents de référence

Délibérations Toulouse Métropole DEL-15-644 du 17 décembre 2015,
PLUi-H, DEL-20-0491 du 15 octobre 2020 et DEL-21-1177 du 16
décembre 2021

Contribution aux finalités

Atténuation
Croissance verte

Fiche action n°19

Programme de lutte contre la précarité énergétique



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.3 - Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

■ *Objectif opérationnel*

1.3.3 - Lutter contre la précarité énergétique

Contexte et enjeux

25 000 ménages sont en situation de précarité énergétique sur le territoire de Toulouse Métropole. Cumulant difficulté financière et mauvaise qualité du logement ainsi que comportement et usage inadaptés, ces ménages ne sont plus en mesure soit de se chauffer soit de payer leurs factures énergétiques.

Depuis le 1er janvier 2017, Toulouse Métropole gère le Fonds de Solidarité Logement dont l'objet est de permettre l'accès ou le maintien

dans un logement décent et adapté à chaque situation familiale et financière. Ainsi une aide financière pour lutter contre les impayés énergétiques peut être octroyée.

Objectifs

L'objectif de cette action est de mieux identifier la précarité énergétique sur le territoire, de réduire le nombre de ménages en situation de précarité énergétique et de cibler les logements à rénover.

Description de l'action

Le programme de lutte contre la précarité énergétique vise à travailler en amont avec les ménages afin d'éviter les situations de précarité énergétique en proposant un accompagnement pour la compréhension de leurs factures énergétiques et de leurs consommations énergétiques, l'adaptation de leurs usages et comportements.

Liste des sous-actions :

- identification de ménages en ciblant des quartiers prioritaires dans le cadre d'une stratégie d'intervention
- réalisation de visites socio-techniques auprès de ces ménages
- installation de kits d'économie d'énergie et sensibilisation aux éco-gestes, à la compréhension des consommations et des factures d'énergie
- formation des travailleurs sociaux par l'Espace Info Énergie
- pratique d'expérimentations de lutte contre la précarité énergétique à l'Atelier solidaire d'Empalot



Pilotage technique de l'action

Services : Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale - Service Aides au Logement

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Service Habitat, Plan Climat
Externe : CORAFIN, Maisons des solidarités, CCAS, Espace-Info-Energie, fournisseurs d'énergie...

Planning de réalisation

Démarrage : 2020

Budget

50 000 euros par an

Moyens mis en œuvre

Marché à Procédure Adaptée. Un opérateur retenu (SOLIHA 31).
Fourniture des kits eco-énergie par la collectivité.

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation



Fiche action n°20

Plan Vélo de Toulouse Métropole



- développer un réseau cyclable sûr, continu (résorption des discontinuités cyclables) et lisible,
- aménager un stationnement vélo facilité, sécurisé et peu onéreux,
- déployer un panel de services vélos (location moyenne/longue durée, ateliers de réparation, points d'information...) et d'actions d'accompagnement à la pratique du vélo,
- favoriser l'intermodalité avec les transports en commun.

■ Axe stratégique

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ Objectif stratégique

2.1 - Faire des modes doux le moyen préféré de déplacement des habitants de la métropole

■ Objectif opérationnel

2.1.1 - Développer les aménagements et l'offre pour les modes actifs

Le Plan Vélo a été renforcé à l'échelle de l'agglomération par l'adoption d'un schéma directeur cyclable approuvé en novembre 2019 qui fixe les orientations suivantes pour la période 2018/2030 :

- la mise en œuvre d'outils de suivi et d'évaluation de la politique cyclable : étude de flux, achat de compteur, achat de GéoVélo, création d'un observatoire des mobilités cyclable.
- la poursuite du maillage du réseau cyclable métropolitain, avec notamment l'aménagement d'un Réseau Express Vélo, avec 14 axes cyclables, en connexion aux principaux pôles multimodaux et permettant d'accéder aux grandes économiques et aux équipements structurants de la métropole.
- le déploiement de services vélo : pérennisation du VLS, location longue durée, formation de remise en selle, animation vers les entreprises, développement de zone de stationnement.

Après la mise en œuvre d'une dizaine de kilomètres d'aménagements cyclables tactiques en 2020, Toulouse Métropole a engagé une étude de priorisation des axes cyclables structurants, dont un réseau express vélo et un réseau intercommunal, à lancer en travaux dans le mandat.

Un budget revalorisé à hauteur de 80 M € pour le mandat 2020-2026 (PPIM) a été déployé, en plus des budgets voirie dédiés au vélo et des



Contexte et enjeux

Depuis 2011, Toulouse Métropole s'est dotée d'un Plan Vélo avec un budget d'investissement associé (délibération du 21 avril 2011).

Ce Plan Vélo poursuit les quatre grands objectifs suivants :



budgets des Grands Parcs Toulousains comprenant un volet cyclable + 20 M€ (produit des subventions).

La programmation cyclable du mandat a fait l'objet d'ateliers de décision : Maires et Maires de Quartier ont pu chacun proposer et valider les actions cyclables du mandat.

Dès 2021, une série d'études ont été lancées et les premiers travaux ont été réalisés sur la circulaire aéronautique ou dans le nord toulousain.

2022 connaît une accélération du nombre d'études lancées et un programme de travaux important à hauteur de 13,5M€ (estimations février 2022).

Entre 2023 et 2026, le programme validé devrait être déployé à plein régime.

Ces actions ont été complétées par la mise en place de plusieurs services en faveur du vélo : installation d'éco-compteurs vélos, ateliers de sensibilisation / remise en selle pour la pratique du vélo, mise en œuvre de service location vélo IlôVélo dans la zone aéroportuaire, test de système de preuve de pédalage alimentant la réflexion sur le forfait mobilité durable.

Objectifs

- Poursuivre le développement du réseau cyclable et du réseau vert et engager la mise en œuvre du réseau express vélo ;
- Poursuivre le déploiement des services vélos (stationnement vélo, jalonnement, documents de communication, etc).

En terme d'impact sur la qualité de l'air :

- Promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens et maîtriser ainsi l'usage des transports les plus polluants.

L'action favorisera le report modal et permettra de réduire la circulation automobile. L'impact sur le périmètre de Toulouse Métropole est estimé à environ 125 000 kilomètres en voiture évités par jour, ce qui conduira à une réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

Description de l'action

L'investissement effectué depuis 2011 par Toulouse Métropole pour la politique cyclable permet à la collectivité de disposer aujourd'hui d'un réseau cyclable de près de 674 km et d'un réseau vert de 285 km.

En 2021, 5,1 km de linéaire supplémentaire ont été créés.

Pour les années 2020 à 2026, Toulouse Métropole a décidé de porter une ambition sur le Plan Vélo à hauteur de 100M€ en lien avec les orientations du plan de mobilité de la grande agglomération toulousaine, complétées par le plan d'actions du Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération.

Liste des sous-actions :

- Engagement d'études et des 1^{ers} travaux du réseau express vélo
- Poursuite de l'aménagement des berges de cours d'eau (projet Grand Parc Garonne notamment)
- Des itinéraires cyclables vers et sur la zone aéronautique
- Plusieurs passerelles sur les cours d'eau
- Accompagnement des axes de transports collectifs
- Intégration des voies vertes et chemins de halage dans le cadre du plan canal et de l'étude paysagère plan guide canaux, pour faciliter les déplacements en modes doux
- Actions de communication :
 - . organisation de Rando-vélos tous les 1ers dimanches de chaque mois (hors période hivernale)
 - . carte itinéraires cyclables et réseau vert



- . carte balade nature,
- . opération cyclistes brillez
- . semaine de la mobilité
- . journée dans les entreprises

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Mobilité Gestion Réseaux
Domaine Déplacements Stationnement Expertises

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Pôles territoriaux / ITE
Externe : Association 2 pieds 2 roues

Planning de réalisation

Démarrage : 2020
Fin : 2026 et au-delà

Budget

Investissement : 80 M€ (PPIM) + 20 M€ (produit des subventions) pour la période 2020-2026

Moyens mis en œuvre

ETP : 5

Documents de référence

Schéma directeur des itinéraires cyclables - Délibération du 21 avril 2011
Schéma directeur cyclable d'agglomération - Délibération du 21 novembre 2019

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air



Fiche action n°21

Augmentation de l'offre vélos en libre service



Le schéma directeur cyclable d'agglomération, approuvé en novembre 2019, prévoit le développement des services vélos dont la poursuite du Vélo en Libre Service (VLS) et sa possible extension aux faubourgs toulousains et communes de la première couronne. Tisséo Collectivités est désormais compétent pour développer ce type de service. Un nouveau marché est en cours de préparation pour une ouverture du service en septembre 2024.

Le DCE prévoit de faire évoluer le service VLS pour porter le nombre de stations de 283 à 400 et le nombre de vélos de 2600 à 3300 vélos sur Toulouse, avec 75 stations et 525 vélos supplémentaires pour certaines communes de la première couronne. 50% de la flotte sera équipée en Vélos à Assistance Électrique (VAE).

Objectifs

- Augmenter la part modale vélo
- Renforcer l'usage du vélo, notamment pour les domiciles - travail

Description de l'action

Mise à disposition de 2600 vélos pour de la location de courte durée.



- **Axe stratégique**
Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains
- **Objectif stratégique**
2.1 - Faire des modes doux le moyen préféré de déplacement des habitants de la métropole
- **Objectif opérationnel**
2.1.1 - Développer les aménagements et l'offre pour les modes actifs

Contexte et enjeux

Le déploiement des 283 stations prévues au marché VélÔToulouse (marché Ville de Toulouse avec Jean-Claude Decaux pour la période 2007-2023) est clos. Ce sont 2 600 vélos qui sont ainsi mis à disposition.



Pilotage technique de l'action

Services : Domaine Déplacements Stationnement Expertise

Partenaire(s) associé(s)

Partenaires externes
JC Decaux (VélÔToulouse)
Tisséo Collectivités

Planning de réalisation

Démarrage : 2007 (VélÔToulouse)
Fin : 2023 : nouveau service VLS

Budget

5,4M€ HT / an (VélÔToulouse)

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,5

Documents de référence

Délibérations du Conseil Municipal de Toulouse
Document d'usage pour un respect des espaces publics
Schéma directeur cyclable d'agglomération

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air



Fiche action n°22

Opérations Coeurs de quartiers



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.1 - Faire des modes doux le moyen préféré de déplacement des habitants de la métropole

■ *Objectif opérationnel*

2.1.1 - Développer les aménagements et l'offre pour les modes actifs

Contexte et enjeux

La démarche « Coeurs de quartier » a pour enjeu d'améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants des quartiers toulousains. Elle résulte d'une réflexion transversale prenant en compte les différentes thématiques qui participent à la vie de quartier : le commerce, les services, la mobilité, le stationnement, les aménités et les usages de l'espace public.

Pouvoir disposer de commerces et de services de proximité participe de cette qualité de vie tout en favorisant la pratique des modes de déplacement actifs.

Objectifs

Trois objectifs sont visés dans la démarche « Coeurs de quartier » : l'attractivité et la diversification des commerces et services de proximité, l'embellissement du cadre de vie, le développement de l'animation de la vie locale.

Parmi les facteurs de commercialité à améliorer pour développer l'attractivité commerciale, certains concourent directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- l'apaisement de la circulation des voitures,
- la pratique des modes de déplacement actifs,
- l'amélioration de l'accessibilité des coeurs de quartier par les transports collectifs,
- la végétalisation.

Description de l'action

33 Coeurs de quartier sont concernés par la démarche sur le territoire de la ville de Toulouse.

Pilotage technique de l'action

Services : Mission Coeurs de quartier



Partenaire(s) associé(s)

Interne : Pôles territoriaux – ITE – MGR – DJEV service commerces – centralités

Externe : TISSEO – Toulouse Métropole Habitat

Budget

30 000 k€

Moyens mis en œuvre

Directions mutualisées, missions AMO (cabinets d'urbanistes, cabinets spécialisés en études de commercialité)

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air



Fiche action n°23

Requalification du Centre-Ville de Toulouse



■ Axe stratégique

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ Objectif stratégique

2.1 - Faire des modes doux le moyen préféré de déplacement des habitants de la métropole

■ Objectif opérationnel

2.1.1 - Développer les aménagements et l'offre pour les modes actifs

Contexte et enjeux

Toulouse, quatrième ville étudiante et quatrième ville touristique de France, jouit d'un centre historique remarquable et d'équipements culturels de prestige. Son centre s'étend sur 630 hectares, loge 75 000 habitants et enregistre une fréquentation de 130 000 piétons par heure le samedi.

Objectifs

Pour redonner plus de lisibilité, de cohérence et d'attractivité à ce centre-ville, un plan de rénovation a été conduit par l'urbaniste Joan Busquets pour le transformer peu à peu en un espace de vie et de respiration.

Description de l'action

Repenser l'espace public pour lui redonner ses lettres de noblesse :

- diminuer la place de la voiture en ville au profit des modes doux pour redonner de l'espace aux piétons et en faire un enjeu de lien social,
- lui conférer une capacité à mieux s'adapter aux phénomènes d'îlots de chaleur par la multiplication de plantation d'arbres et d'espaces verts,
- le rendre plus qualitatifs par le choix et la qualité des matériaux et des mobiliers urbains.

Liste des sous-actions :

- Travailler un plan de déplacements pour favoriser les rues piétonnes, améliorer le partage de l'espace entre les piétons et les automobilistes, affirmer les continuités cyclables.
- Composer avec les différents usages de l'espace public, notamment les transports en commun
- Accompagner la réalisation des grands équipements
- Mettre en valeur les lieux emblématiques
- Introduire de la végétalisation par des plantations d'arbres



Pilotage technique de l'action

Services : Grands Projets : Centre Ville

Partenaire(s) associé(s)

Interne : MGR, ITE, DOA, CE, EP, DJEV

Externe : ABF, Tisséo Collectivités, DRAC

Planning de réalisation

Fin : 2035

Budget

15 000 k€ par an en investissement

Moyens mis en œuvre

ETP : 2

Documents de référence

PLUi-H, PDU, Cahier de l'accessibilité, Cahier des modes doux

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air



Fiche action n°24

Mise en œuvre d'une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFEm)



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.1 - Faire des modes doux le moyen préféré de déplacement des habitants de la métropole

■ *Objectif opérationnel*

2.1.2 - Identifier des zones à circulation restreinte

Contexte et enjeux

Après une phase d'étude préliminaire comprenant les études techniques et une concertation volontaire, la ZFEm a fait l'objet d'une consultation du public et des parties prenantes en 2021.

Comme suite à la parution d'un Décret précisant les termes de la Loi Climat et Résilience, la ZFEm est instaurée depuis le 1^{er} mars 2022. Le

cadre réglementaire prévoit que son suivi et son évaluation soient faits au moins tous les 3 ans.

Objectifs

Objectifs globaux :

- Améliorer la santé des habitants
- Diminuer les émissions de polluants atmosphériques
- Réduire l'exposition de la population à des taux de concentrations en polluants supérieurs aux seuils réglementaires

Objectifs chiffrés :

Estimation des effets d'ici 2024 :

- réduction des émissions de NOx de 44% par rapport à la situation de référence en 2017
- diminution de l'exposition à des valeurs supérieures aux seuils réglementaires : de l'ordre de 150 à 950 personnes exposées en 2024 contre de l'ordre de 5 150 à 10 250 personnes exposées en 2017
- amélioration de la qualité de l'air pour 430 250 habitants

Description de l'action

Les restrictions de circulation de la ZFE s'appliqueront de manière progressive :

- depuis le 1er mars 2022, la circulation et le stationnement sont interdits pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds classés CQA5 et non classés ;
- à compter du 1er septembre 2022, cette interdiction sera étendue aux mêmes véhicules, CQA4 ;
- à compter du 1er janvier 2023, cette interdiction sera étendue à l'ensemble des véhicules motorisés classés CQA4, 5 et non classés ;



- à compter du 1er janvier 2024, cette interdiction sera étendue aux véhicules CQA3.

Pilotage technique de l'action

Services : DEE/ Domaine ABC

Partenaire(s) associé(s)

Interne : MGR, Communication

Externe : Atmo Occitanie

Planning de réalisation

Démarrage : Mars 2022

Fin : 2032

Budget

Investissement : 650 k€

Fonctionnement : 200 k€

Cofinancements :

ADEME : 47 838€

État : 96 500€

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,8

Documents de référence

Programme d'actions qualité de l'air

Dossier de consultation de la ZFEM de Toulouse métropole

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air

Fiche action n°25

Réalisation de plans locaux de déplacements urbains et plan local de stationnement de Toulouse



■ Axe stratégique

Axe 2 : Favoriser l'écocomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ Objectif stratégique

2.1 - Faire des modes doux le moyen préféré de déplacement des habitants de la métropole

■ Objectif opérationnel

2.1.3 - Accompagner les communes dans des démarches d'écocomobilité

Contexte et enjeux

La politique des déplacements sur l'agglomération est «chapeauté» par le Plan de Déplacements Urbains piloté par le Tisséo-Collectivités. Ce plan reste global et porte sur les projets d'intérêt d'agglomération.

Néanmoins, les communes ont parfois besoin d'une déclinaison plus précise de la politique des déplacements à l'échelle de leur commune. Toulouse Métropole accompagne donc les communes de périphérie ou les quartiers de Toulouse souhaitant s'engager dans des Plans Locaux de Déplacements Urbains ou dans des études de plans de circulations à petite échelle.

Par ailleurs, depuis 2005, la ville de Toulouse s'est dotée d'un Plan Local de Stationnement. Ce plan propose un déploiement de la réglementation du stationnement sur voirie.

Objectifs

Pour les Plans Locaux de Déplacements Urbains (PLDU) ou les plans de circulation multimodes, en cohérence avec les orientations du PDU :

- Améliorer les conditions de déplacement tout en favorisant les modes alternatifs à la voiture individuelle et en tenant compte des déplacements supplémentaires générés par les nouveaux habitants. Apaiser les quartiers.

Pour le Plan Local de Stationnement (PLS) de Toulouse :

- Rééquilibrer le partage de l'espace public en faveur des modes alternatifs à l'usage de la voiture.

En terme d'impact sur la qualité de l'air :

- Réduire les trajets des voitures cherchant une place pour du stationnement de courte durée.
- Favoriser l'usage des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement (notamment pour les pendulaires).



Description de l'action

- PLDU / études de circulations multimodes : engagement d'études d'accompagnement des communes dans leur projet de mobilité découlant sur un plan d'actions (plan de circulation, réglementation de la voirie, aménagement d'éléments modérateurs de vitesse, etc)

- PLS : réglementation de l'offre de stationnement sur voirie (en stationnement payant ou zone bleue selon le contexte urbain) afin de réduire le temps de stationnement des véhicules, limiter le stationnement des pendulaires et optimiser ainsi l'usage des places de stationnement pour une meilleure rotation.

Sur les quartiers centraux, la réglementation du stationnement payant propose aux résidents des abonnements « stationnement » à tarif préférentiel leur permettant de rester en stationnement toute la journée dans certaines rues afin qu'ils puissent utiliser au quotidien les modes alternatifs à la voiture. Les titulaires d'un abonnement annuel aux transports en commun bénéficient en outre d'un tarif réduit.

Liste des sous-actions :

- Pour les PLDU ou études de plans de circulation visant à l'apaisement de la circulation : en 2021, une cinquantaine d'études ont été menées ou engagées

- Pour le PLS Toulouse : Situation fin décembre 2021

- 17 zones bleues regroupant 1 104 places de stationnement
- 1 092 horodateurs et 16 279 places payantes sur voirie
- 9 706 abonnés au dispositif de stationnement résident.

- Pour 2022 : déploiement du stationnement réglementé sur voirie :

- faubourg commerçant : Empalot (calendrier non déterminé)
- quartiers résidents : prochain déploiement Récollets (19/04/2022), concertation à venir (quartiers Arago, Arnauné)

- Pour 2022-2026 : la feuille de route sera définie selon la priorisation en cours de mise en œuvre et la suite donnée aux concertations qui seront engagées

+ Une étude « définition d'une stratégie aux abords des stations de la 3ème ligne de métro (Toulouse – Blagnac – Colomiers)

Pilotage technique de l'action

Services : Domaine « Déplacements Stationnement Expertise »

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Pôles territoriaux, Police Municipale, ITE, DOA, Grands Projets

Externe : Mairies

Planning de réalisation

Action en continue

Budget

Études de mobilités : études menées en interne, ou sur budget études MGR voire sur enveloppe des pôles territoriaux / DOA / ITE

Plans Locaux de Stationnement :

1225 k€ réalisés sur 2018

613 k€ réalisés pour 2019

124 k€ réalisés sur 2020

280 k€ réalisés sur 2021

3 017 k€ en investissement entre 2021 et 2026 (PPIV), dont 520 k€ sur 2022.

Moyens mis en œuvre

Études mobilités : 4 ETP (inscrits dans les missions globales du domaine D SE) + 3 ETP d'observatoire de la mobilité (permettant d'alimenter les études)

Plans Locaux de Stationnement : 4 ETP (hors exploitation)

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air

Fiche action n°26

Accompagnement des écoles pour les Pédibus



Axe stratégique

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

Objectif stratégique

2.1 - Faire des modes doux le moyen préféré de déplacement des habitants de la métropole

Objectif opérationnel

2.1.3 - Accompagner les communes dans des démarches d'écomobilité

Contexte et enjeux

La politique des déplacements sur l'agglomération est « chapeauté » par le Plan de Déplacements Urbains piloté par Tisséo-Collectivités. Ce plan porte sur les projets d'intérêt d'agglomération. Néanmoins, certaines communes ont besoin d'une déclinaison plus précise de la politique des déplacements à l'échelle de leur commune. Toulouse Métropole accompagne ainsi les écoles souhaitant s'engager dans la création de circuits pédibus.

Objectifs

- Promotion de la sécurité routière : le pédibus permet l'apprentissage des règles de circulation et répond aux problèmes d'insécurité aux abords des écoles en réduisant le trafic automobile et le stationnement anarchique.
- Réduction de la pollution : le pédibus réduit les nuisances liées à l'utilisation de la voiture car l'école est souvent située près du domicile et ce sont les premiers kilomètres qui sont les plus polluants. De plus, les enfants prennent l'habitude, dès leur plus jeune âge, de se déplacer autrement qu'en voiture pour des trajets courts.
- Une pratique favorable à la santé : le pédibus permet aux enfants de faire de l'exercice tous les jours et contribue, à ce titre, à prévenir l'obésité.
- Une démarche solidaire : le pédibus crée du lien social au travers d'une démarche solidaire entre familles.

Description de l'action

- Communication auprès des communes en lien avec la direction de l'éducation
- Analyse des données fournies par l'école : nombre de familles intéressées et de parents prêts à s'investir en tant qu'accompagnateurs, itinéraires empruntés par les enfants...
- Définition des parcours et sécurisation : définition de trajets de 25 minutes maximum, petits aménagements de voirie nécessaires effectués par le pôle territorial, pose d'une signalétique spécifique...
- Fourniture du matériel de sécurité : gilets de signalisation, brassards, panneaux stop, ponchos... ainsi que les supports d'information.



Pilotage technique de l'action

Services : Mobilité Gestion Réseaux
Domaine Déplacements Stationnement Expertises

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Pôles territoriaux, Direction de l'éducation
Externe : Mairies, écoles maternelles et primaires, parents d'élèves

Planning de réalisation

Action en continue

Budget

0,5 k€ par pédibus

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

PDU - Projet Mobilités 2020.2025.2030

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air



Fiche action n°27

Développement du covoiturage



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'éco-mobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.2 - Massifier le co-voiturage

■ *Objectif opérationnel*

2.2.1 - Aménager des espaces favorisant le déploiement du covoiturage

Contexte et enjeux

Un Schéma directeur covoiturage a été approuvé par Tisséo Collectivités en juin 2021. Ce schéma directeur s'inscrit également dans les objectifs de la politique nationale en faveur du covoiturage ainsi que dans la continuité des Etudes Prospectives Multimodales. Il vise à poursuivre de manière coordonnée et durable la mise en œuvre d'un cadre d'actions cohérent, en structurant la politique de Tisséo Collectivités dans une feuille de route propre à l'AOM.

Ce schéma directeur vise à définir les modalités d'actions pour lesquelles

Tisséo Collectivités se positionne en tant que pilote ou partenaire pour renforcer la gouvernance du covoiturage, développer ses infrastructures, faciliter la mise en relation des usagers et accompagner leur changement de pratiques.

Toulouse Métropole porte certaines actions en lien avec ses compétences.

Objectifs

- S'inscrire dans les orientations nationales de développement du covoiturage pour les déplacements domicile-travail, avec une part modale de 9%
- Proposer un service de covoiturage en complément du réseau urbain notamment dans des territoires de faible densité, peu desservis et des zones d'activités économiques.

Objectif 2020 : 101 spots installés sur le ressort territorial dont 26 sur le territoire de la Métropole

Description de l'action

13 actions sont identifiées :

A **Gouvernance**

- 1 Faire du covoiturage une offre de service à part entière intégrée au réseau Tisséo.
- 2 Mettre en place un partenariat de travail avec la Région Occitanie.
- 3 Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions de covoiturage.



B Infrastructures

- 1 Etudier la création de lignes organisées de covoiturage sur les principaux axes pénétrants.
- 2 Poursuivre le développement des spots de covoiturage.
- 3 Répondre aux besoins du covoiturage longue distance en interface avec le réseau Tisséo.
- 4 Développer des places de stationnement covoiturage domicile – travail dans les parkings-relais et PEM Tisséo.
- 5 Compléter l'offre des aires de stationnement covoiturage.
- 6 Mettre en place des voies réservées aux véhicules à occupation multiple.

C Mobilité intégrée

- 1 Intégrer le covoiturage dans les systèmes d'information multimodaux (MAAS).

D Accompagnement au changement

- 1 Porter à l'étude la mise en œuvre du subventionnement du covoiturage.
- 2 Inciter à la mise en œuvre d'une politique de stationnement en faveur du covoiturage auprès des acteurs privés.
- 3 Sensibiliser sur le covoiturage avec une communication ciblée.

Ce schéma engage, notamment :

- Au transfert du service Covoitéo de Tisséo Collectivités à Tisséo Voyageurs.
- À la poursuite du développement des infrastructures de covoiturage (gestionnaire de voirie).
- À l'intégration du covoiturage dans les systèmes d'informations multimodaux (Tisséo).
- À l'étude de plusieurs actions favorables au développement du covoiturage : création de lignes organisées (Tisséo), réservation de places en pôles d'échanges (Tisséo), mise en place de voies réservées aux covoitureurs (gestionnaires de voiries), subventionnement des covoitureurs (Tisséo).

Sur la base de ses compétences, Toulouse Métropole travaille sur de premiers démonstrateurs (projets de création d'aires de co-voiturage, « hub » multimodal incluant un volet covoiturage connecté aux TC/vélo) qui permettront à la fois l'examen des dispositifs en termes de montage et partenariat et d'arrêter une stratégie métropolitaine sur le déploiement d'infrastructures dans une logique d'offre de services.

Pilotage technique de l'action

Tisséo Collectivités
Direction Planification et Eco-Mobilités
Direction Projets Territorialisés

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Mobilité Gestion Réseaux – Pôles Territoriaux

Planning de réalisation

Budget

25K€ par an jusqu'en 2020
SD Covoiturage : non chiffré



Moyens mis en œuvre

En cours d'évaluation

Documents de référence

Projet Mobilités 2020.2025.2030

Stratégie Mobilités (Comité syndical, février 2016)

Schéma Directeur Covoiturage, approbation en CS juin 2021

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air



Fiche action n°28

Déploiement de stations et bornes de charge sur le territoire métropolitain



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.3 - Massifier les véhicules propres dont l'électrique et le gaz naturel

■ *Objectif opérationnel*

2.3.1 - Favoriser l'utilisation des véhicules propres

Contexte et enjeux

Un objectif national a été fixé pour mettre fin en 2040 à la vente de voitures responsables d'émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, Toulouse Métropole s'est associée avec la métropole de Montpellier et les syndicats départementaux d'énergies de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, des Hautes-Pyrénées et du Tarn pour organiser un service

commun, REVEO, relatif au déploiement et à l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques afin de faciliter la mobilité des utilisateurs en Occitanie et améliorer la qualité de l'air.

Le 13 septembre 2019, l'Etat a retenu le projet VILAGIL porté par Toulouse Métropole dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'Innovation ». Il associe des partenaires privés, académiques et de recherche positionnés sur les enjeux de mobilité urbaine.

Un des objectifs phares du projet vise la décarbonation du territoire au travers notamment d'un développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE), complémentaire au réseau Révéo et aux services de transports en commun existants. Cette action, portée par Bouygues Energies & Services, sera mise en œuvre dans le cadre d'un dispositif de type société de projet dédiée.

Ce nouveau réseau de bornes de charge électriques nommé « IRVE VILAGIL » a vocation à répondre aux attentes et besoins des territoires et des utilisateurs, de façon à :

- répondre aux enjeux d'offres de service de recharge dans les zones d'emploi et d'habitats,
- permettre le développement de services de mobilité électromobiles alternatifs à la voiture particulière de type autopartage,
- équiper les hubs multimodaux,
- promouvoir les initiatives de logistique urbaine propre.

Toulouse Métropole compétente en matière de mobilité électrique, portera une attention particulière aux choix proposés par la société de



projet, pour le développement de ce réseau de bornes de recharge. L'expression des intérêts de la collectivité et le retour d'expériences du réseau Révéo serviront de socle à l'élaboration d'un véritable schéma directeur, dans une vision partagée des enjeux et des leviers d'action.

Objectifs

- Diminuer les concentrations en polluants sur le territoire métropolitain.
- Favoriser l'utilisation des véhicules électriques.
- Offrir un service innovant, décarboné et inter-opérable à l'ensemble du territoire afin de faciliter la mobilité interdépartementale des utilisateurs de véhicules électriques de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Description de l'action

Installation sur le territoire de Toulouse Métropole de bornes de charge électriques :

- 2017 : mise en place de 9 bornes de charge normales dans les communes suivantes : Saint-Alban, l'Union, Colomiers, Blagnac, Tournefeuille, Cugnaux, Saint-Orens, Bruguères et Balma.
- 2018 : installation de 17 bornes de charge normales pour équiper progressivement de nouvelles communes du territoire métropolitain. En complément, d'autres infrastructures de recharge sont installés dans le cadre de projets d'aménagements urbains (3 bornes de charge normales

et 2 bornes de charge rapides) et du projet européen COMMUTE (1 borne rapide).

- 2019 : déploiement de 14 bornes de charge normales dans les quartiers toulousains et remplacement de 3 bornes de charge normales d'ancienne génération déployées en 2013.

- 2020 : report des travaux en raison de la crise sanitaire covid-19.

- 2021 : implantation de 5 bornes de charge normales dans une logique de maillage du territoire : Cornebarrieu, Gagnac-sur-Garonne, Mondonville, Gratentour et Colomiers.

Réseau Révéo : au 31.12.2021, le parc de Toulouse Métropole est composé de 100 points de charge 22kW (recharge normale) et 8 points de charge 43-50kW (recharge rapide).

Réseau Alizé® : la 1ère station de recharge ultra-rapide du programme VILAGIL a été mise en service le 24 novembre 2021, avenue des États-Unis à Toulouse.

- 2022 : poursuite du déploiement des réseaux de recharge Révéo et Alizé® dans une logique de complémentarité et de maillage du territoire pour encourager et faciliter l'utilisation de véhicules moins polluants .

Réseau Révéo : implantation de 4 bornes de charge normales sur la commune de Toulouse : place JOB, Busca, allée Charles de Fitte et au niveau de la station de métro Faculté de Pharmacie et dans les parkings de Colomiers, à raison de 2 bornes de charge 7kW/parking.

Réseau Alizé® : déploiement d'un service de recharge normal (environ 50 stations de 4 points de charge de 22kW, d'un service de recharge ultra-rapide avec près de 15 stations de 4 points de charge 90 kW le long des

pénétrantes et la création d'un hub ultra-rapide de 4 points de recharge de 175 kW, pouvant aller jusqu'à 350 kW, à Jean Chaubet.

Pilotage technique de l'action

Services : Mobilité Gestion Réseaux - Stratégie Mobilités et Coordination Partenariale

Partenaire(s) associé(s)

Société de projet Toulibéo portée par Bouygues Énergies & Services dans le cadre du projet VILAGIL.

Planning de réalisation

Début : 2017

Fin : 2031

Budget

Investissement Toulouse Métropole – installations des bornes de recharge Révéo :

Programme 2017 : 120 k €

Programme 2018 : 200 k €

Programme 2019 : 200 k €

Programme 2020 : 100 k €

Programme 2021 : 200 k €

Programme 2022 : 50 k €

Fonctionnement Toulouse Métropole – exploitation, maintenance et gestion monétique :

Programme 2017 à 2021 : 45 k €

Programme 2022 : 56 k €

Les coûts de consommations électriques du parc Révéo ne sont pas ici intégrés ici au budget de fonctionnement.

Subventions perçues par Toulouse Métropole :

- Participation financière du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) au titre de son engagement auprès de Toulouse Métropole (DEL-18-0418).

Exercice 2017 : 28 830,01 €

Exercice 2018 : 56 522,19 €

Exercice 2019 : 1 798,85 €

Exercice 2020 : 17 662,40€

Exercice 2021 : en cours d'instruction.

- Prime dans le cadre du dispositif CEE Advenir de l'Avere-France.

Exercices 2018 et 2019 : 89 327€.

Exercice 2020 : 35 356€ (pour 10 bornes)

Toulouse Métropole perçoit également des recettes pour le service de recharge :

2017 : 7 760,68 €

2018 : 23 493,93 €

2019 : 45 524,24 €

2020 : 70 320,08 €



2021 : 177 490,29€

Moyens mis en œuvre

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air

Croissance verte



Fiche action n°29

Renouvellement du parc de bus Tisséo et évolution vers un mix énergétique à horizon 2025-2030



■ Axe stratégique

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ Objectif stratégique

2.3 - Massifier les véhicules propres dont l'électrique et le gaz naturel

■ Objectif opérationnel

2.3.2 - Proposer une offre de transports en commun plus écologique

Contexte et enjeux

Le territoire de l'agglomération toulousaine présente :

- de façon récurrente, à proximité des principaux axes de circulation, des dépassements des valeurs limites annuelles pour la protection de la santé humaine pour le dioxyde d'azote (NO₂),

- suivant les années, des dépassements, à proximité des principaux axes de circulation, des valeurs limites annuelles pour la protection de la santé humaine pour les particules les plus fines de type PM₁₀.

Sur le réseau Tisséo lui-même, plus des 2/3 des voyages sont réalisés par des modes électriques, représentant 30% de l'offre totale produite, dont la grande majorité sur les 2 lignes de métro auxquelles il faut ajouter les 2 lignes de tramway (7% des déplacements), et plus récemment le téléphérique Téléo (mis en service 2022), la navette bus électrique desservant l'aéroport. Un tiers des voyages est réalisé sur les lignes de bus, actuellement exploitées par des énergies fossiles (gazole et GNV). Ces lignes représentent plus des 70% de l'offre kilométrique.

Les consommations énergétiques du parc roulant (bus, tram, métro) génèrent environ la moitié des émissions de Gaz à Effet de Serre de Tisséo (Bilan Carbone 2016 - données 2014). Le parc bus constitue par ailleurs le poste principal des émissions de GES du parc roulant (90%).

Le parc bus est constitué à fin 2021 de 589 bus avec le mix énergétique suivant : GNV : 331, Diesel : 217, Hybrides : 25, Électriques : 16.

Concernant ce parc :

- Par rapport à 2020, 38 bus Diesel ont été remplacés par des bus à énergie GNV.
- Les 16 bus électriques sont exploités pour la navette centre-ville et la liaison vers l'aéroport.

Le renouvellement des bus et l'évolution du mix énergétique du parc bus représente un double levier d'action pour à la fois :

- contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- réduire l'exposition de l'organisation aux fluctuations de disponibilité et de prix des ressources fossiles (tensions géopolitiques, baisse attendue des ressources physiques mondiales).



Objectifs

Tisséo Collectivités, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, va engager l'élaboration d'un nouveau Plan de Mobilité (ex-PDU) dont l'objectif majeur sera la décarbonation des déplacements en application des orientations des Plans Climats Air Energie Territoriaux et de la Stratégie Nationale Bas Carbone, ce dernier visant une décarbonation totale des mobilités terrestres à l'horizon 2050 et fixant une trajectoire de décarbonation visant à limiter le stock de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et ainsi limiter le réchauffement climatique.

Enfin, en application des directives européennes, la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, modifiée par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, impose la fin de la vente des véhicules lourds neufs affectés au transport de personnes ou de marchandises et utilisant majoritairement des énergies fossiles, d'ici 2040, et définit le principe d'un soutien à l'acquisition de véhicules propres, au recours aux biocarburants pour les véhicules lourds et à la transformation des véhicules. En application de ces lois, des décrets imposent une part minimum de 50% de véhicules à faibles émissions (VFE) dans l'acquisition de bus depuis le 1^{er} janvier 2020 (100% à partir du 1^{er} juillet 2025) et, parmi ces VFE, une part minimum de 50% de véhicules à très faibles émissions (VFTE).

Objectifs globaux :

- Définir une nouvelle stratégie d'achat des bus et gérer la sortie des bus diesel encore en exploitation commerciale
- Etudier les effets de l'évolution des motorisations non fossiles du parc bus sur les émissions de polluants et de GES.

Objectifs chiffrés :

Objectif d'un parc « 100% décarboné ».

Description de l'action

Engagement des études de définition de la stratégie du futur mix énergétique du parc bus aux horizons 2030 et 2040, en prenant appui sur des experts identifiés dans les domaines de l'électricité, du gaz et du biogaz et du transport public.

Poursuite des achats bus en appliquant le cadre réglementaire.

Pilotage technique de l'action

Services : Tisséo Collectivités

Patrimoine et Investissements : mission Énergie

Partenaire(s) associé(s)

Tisséo Voyageurs (gestion du parc bus et contrat de sous-traitance)
Atmo-Occitanie (mesures qualité de l'air et GES et évaluation)

Planning de réalisation

Définition de la stratégie d'achat en 2023

Sortie progressive des bus diesel de l'exploitation commerciale avant 2030

Budget

Investissement : 45 M € de 2017 à 2020
66 M€ de 2021 – 2023
au-delà de 2023 : en lien avec la stratégie d'achat

Co-financements : à rechercher

Moyens mis en œuvre

Direction Patrimoine Tisséo Collectivités

Direction exploitation Tisséo Voyageurs

Documents de référence

Directives européennes et des lois en faveur de la réduction des gaz à effet de serre, en particulier la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021.

Plan de mobilité de la grande agglomération toulousaine

« Panorama et évaluation des différentes filières d'autobus urbain »
ADEME – Rapport Décembre 2018

« Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 » ADEME – Solagro -
Rapport Janvier 2018

« Transport routier : Quelles motorisations alternatives pour le climat ?

Comparaison des émissions en cycle de vie en France et Europe »
Carbone 4 - Etude de Novembre 2020

« Etude comparative sur les différentes motorisations des autobus »
Centrale d'Achat du transport Public - Février 2022 V2

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air

Croissance verte

Fiche action n°30

Déploiement d'un démonstrateur Navette autonome connectée



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.3 - Massifier les véhicules propres dont l'électrique et le gaz naturel

■ *Objectif opérationnel*

2.3.3 - Innover en matière de mobilité propre

Contexte et enjeux

La mobilité urbaine est amenée à changer progressivement de forme : les véhicules doivent devenir plus économes, plus connectés, plus autonomes, pour répondre aux besoins sociétaux. L'enjeu des véhicules autonomes est de transporter dans les meilleures conditions de sécurité

et de confort les personnes, avec un impact le plus limité possible sur l'environnement.

Objectifs

- Démontrer la faisabilité d'un véhicule autonome en condition réelle dans la ville
- Proposer une mobilité plus écologique, plus sûre et plus accessible, dans une logique du « premier et dernier kilomètre »
- Faire circuler un véhicule autonome en conditions difficiles et extrêmes (piétons, vélos)
- Faire de Toulouse Métropole un territoire leader du véhicule autonome et connecté

Description de l'action

- Déploiement d'un démonstrateur de navette autonome sur la commune de Pibrac et la ville de Toulouse :

* 1ère phase sur l'esplanade Ste Germaine à Pibrac : expérimentation réalisée en zone fermée à la circulation routière. Réalisation d'un dossier de demande d'autorisation auprès des services de l'État pour permettre la circulation sur voie publique de la navette autonome à titre expérimental.

* 2e phase du démonstrateur sur les allées Jules Guesde : parcours entre Palais de Justice, Jardin des Plantes et le Grand Rond (liaison multimodale avec le réseau métro-tram-bus).

- Étude de faisabilité de démonstrateurs en situation réelle en milieu urbain ; évaluation du mode de transport autonome et analyse du partage de l'espace public.



- Enquête d'appropriation et d'acceptabilité du véhicule autonome par la population.

Perspectives : retrait progressif des opérateurs à bord.
De nouveaux sites potentiels d'expérimentations en milieu ouvert à la circulation routière sont ciblés à travers les campus d'innovation.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Déléguée Développement Coordination des Programmes, Smart City

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Mobilité Gestion Réseaux, Pôle, Smart City

Externe : Mairie de Pibrac, Cluster Automotech, Easymile, Etat (DIRRECTE), Caisse des Dépôts, Transdev, Tisséo Collectivités, Gogowego

Planning de réalisation

Démarrage : 2017

Fin : 2018

Budget

217 k€ en fonctionnement

30 k€ de subventions

Moyens mis en œuvre

ETP : 1 ETP sur la période juin 2017 – juin 2018

Documents de référence

Smart City

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air
Croissance verte

Fiche action n°31

Création d'une 3ème ligne de métro et d'une Ligne Aéroport Express



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'éco-mobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.4 - Augmenter significativement la part des actifs utilisant les transports en commun pour les trajets domicile-travail

■ *Objectif opérationnel*

2.4.1 - Développer l'offre de transports en commun

Contexte et enjeux

La stratégie mobilité vise, entre autres, à déployer un réseau structurant de transports en commun qui permettra de desservir directement 507 000 habitants, soit plus de la moitié des habitants de la grande agglomération toulousaine (52%). Le projet 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express est l'élément structurant de cette stratégie.

Objectifs

L'objectif du projet est de :

- Desservir et relier les équipements et les pôles économiques majeurs en améliorant l'accessibilité des zones d'emplois et en desservant les pôles d'emplois et les pôles d'habitat,
- Répondre de manière efficace et capacitaire aux nouveaux besoins de déplacements,
- Mailler le réseau de transport en commun en privilégiant des connexions (ferroviaires, avec les lignes du réseau de transport en commun urbain, cars interurbains, rabattements modes doux et voitures...) et en créant des correspondances avec les lignes existantes.

Description de l'action

Le projet se compose :

- d'une troisième ligne de métro de 27 km, comprenant 21 stations, qui desservira la grande agglomération d'ouest en est, de Colomiers Gare à Labège La Cadène, avec des temps de parcours rapides et garantis,
- d'une Ligne Aéroport Express qui reliera, de manière performante et fréquente, la 3^{ème} ligne de métro à l'Aéroport Toulouse Blagnac.

La mise en service est prévue fin 2028 avec une fréquentation à la mise en service de 200 000 voyageurs / jour.

Liste des sous-actions :

- Consultation des entreprises chargées des travaux de génie civil en 2022
- Conception des rames et du système de transport en 2022-2023
- Conception garage-atelier en 2022-2023
- Travaux préparatoires (dévoisement des réseaux et libération des emprises) en 2022-2023



- Travaux de génie civil à partir de fin 2022

Pilotage technique de l'action

Tisséo Ingénierie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Tisséo Collectivités, Tisséo Ingénierie (MOA et MOAD)

Externe : Europe, Etat, Région, Conseil Départemental (partenaires financiers), CA du Sicoval et Villes de Toulouse, Colomiers, Blagnac, Labège (partenaires techniques)

Planning de réalisation

Travaux : fin 2022

Mise en service : fin 2028

Budget

Investissement : 2 669 M€₂₀₁₇

Fonctionnement : 39 M€₂₀₁₇ par an, à partir de la mise en service

Moyens mis en œuvre

Marchés de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de l'infrastructure, des stations, des systèmes courants faibles et du garage-atelier.

Marché de conception, de réalisation et de maintenance du système de transport et des rames.

Documents de référence

Conclusions du Débat Public, 2016

Programme de l'opération, juillet 2017, modifié en juillet 2018

Bilan du garant de la concertation, février 2019

Dossier d'enquête préalable à la DUP, juin 2019

Déclaration de projet, novembre 2019

Déclaration d'Utilité Publique, février 2020

Dossier de demande d'autorisation environnementale, décembre 2020, complété en septembre 2021

Autorisation environnementale, avril 2022

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air

Fiche action n°32

Doublement de la capacité de la ligne A



■ Axe stratégique

Axe 2 : Favoriser l'éco-mobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ Objectif stratégique

2.4 - Augmenter significativement la part des actifs utilisant les transports en commun pour les trajets domicile-travail

■ Objectif opérationnel

2.4.1 - Développer l'offre de transports en commun

Contexte et enjeux

La stratégie mobilité vise, entre autres, à déployer pour 2025, un réseau structurant de transports en commun qui permettra de desservir directement 507 000 habitants, soit plus de la moitié des habitants de la grande agglomération toulousaine (52%). Le doublement de la capacité de la ligne A, effectif depuis 2020, est un maillon essentiel de cette stratégie. Le projet "Ligne A en XXL" vise à améliorer la capacité de la ligne A en permettant l'exploitation de doublet de 26m.

Objectifs

Ce projet vise à :

- augmenter la capacité de transport de la ligne A à l'horizon 2019 (+20% en heure de pointe),
- répondre de façon performante à l'attractivité de l'agglomération toulousaine (croissance de population, développement économique),
- répondre à des enjeux d'amélioration de la qualité de l'air,
- réaménager le pôle d'échanges Jean Jaurès (amélioration de flux piétons).

Description de l'action

Le doublement de la capacité de la ligne A du métro permet :

- d'étendre et aménager l'ensemble des stations à 52 m, permettant ainsi d'accueillir deux rames de métro actuelles couplées (soit quatre wagons) afin de répondre à la demande croissante de déplacements sur la ligne,
- de modifier le matériel roulant pour l'adapter à 52m,
- de réaménager la station Jean Jaurès afin de fluidifier les flux piétons, et l'interfacier avec le projet Ramblas.

Liste des sous-actions :

- aménager les quais à 52 m,
- étendre le gros œuvre pour les stations courtes souterraines,
- créer les issues de secours nécessaires,
- mettre en conformité les évacuations de secours,
- mettre en conformité le désenfumage des stations,
- adapter le système VAL pour le 52 m,
- aménager le garage atelier pour le 52 m.



Pilotage technique de l'action

Services : Tisséo Collectivités
Patrimoine et Investissements : direction projets territorialisés

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Tisséo Voyageurs, Tisséo Ingénierie (partenaires techniques)
Externe : Subventions partenariales (partenaires financiers)

Planning de réalisation

Démarrage : 2017
Fin : 2019

Budget

165 400 k€ en investissement entre 2017 et 2022

Moyens mis en œuvre

180 M€ HT (valeur janv. 2014)

Documents de référence

Programme d'opération, délibéré le 25 mars 2015
Stratégie mobilité, février 2018

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air



Fiche action n°33

Développement du réseau de bus Linéo



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'éco-mobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.4 - Augmenter significativement la part des actifs utilisant les transports en commun pour les trajets domicile-travail

■ *Objectif opérationnel*

2.4.1 - Développer l'offre de transports en commun

Contexte et enjeux

Les lignes Linéo sont des lignes structurantes du réseau bus Tisséo, avec un niveau de service intermédiaire entre bus classique et tramway : fréquence renforcée, amplitude élargie, itinéraires lisibles, bus avec livrée spécifique, accessibilité des arrêts, information voyageurs en temps réel et fiabilité des temps de parcours améliorée. Le réseau Linéo a pour vocation de mieux relier le centre de l'agglomération, à partir des points

de correspondance (gares bus du centre-ville, pôles d'échanges du métro et du réseau ferroviaire), les faubourgs et la proche périphérie.

Objectifs

Les objectifs du concept Linéo sont les suivants :

- optimiser le réseau de bus, le rendre plus accessible, plus performant,
- compléter l'offre structurante de transports en commun,
- améliorer significativement la desserte de certains territoires de la grande agglomération toulousaine.

Description de l'action

En 2020, 9 Linéo structurent le territoire avec une fréquence élargie (de 5 heures 15 du matin à 0 heure 30) et une régularité garantie (passage toutes les 8 à 10 minutes). Les véhicules sont des bus de dernière génération, peu polluants, efficaces, fiables et confortables, et bénéficient de priorités aux carrefours.

A l'horizon 2025, le réseau Linéo continuera sa progression :

- d'une part, par plusieurs adaptations des lignes du réseau Linéo, en phase avec l'évolution du réseau lourd et la cohérence urbanisme / mobilités,
- d'autre part, par des créations de nouvelles lignes du réseau Linéo, venant renforcer le réseau structurant sur des territoires de développement mixtes et économiques.

Liste des sous-actions :

- Définition du tracé selon les critères du concept Linéo : relier la périphérie au cœur d'agglomération, double connexion (train, métro, tramway), corridor desservi à fort potentiel, sans grande



discontinuité urbaine, organisation de la complémentarité avec les autres modes (parking-relais, stationnement vélos, accès piétons...),

- Recherche systématique de facilités de circulation (couloirs bus, priorité aux feux, site propre) en partenariat avec les gestionnaires de voiries dans les programmes routiers et prise en considération de toute opportunité en phase d'exploitation d'améliorer les vitesses commerciales, en lien avec le schéma directeur des voiries,
- Restructuration et optimisation de la desserte locale bus autour des Linéo.

Pilotage technique de l'action

Services : Tisséo Collectivités

Patrimoine et Investissements : direction projets territorialisés

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Toulouse Métropole - MGR, ITE - Muretain Agglo, Sicoval, SITPRT, Conseil Départemental (partenaires financiers et techniques)

Planning de réalisation

2018 : mise en service Linéo 9

2019 : mise en service Linéo 1 (extension) - 3 - 4 - 5

2022 : mise en service Linéo 10

2023 : mise en service Linéo 11

2024 : mise en service Linéo 14

2025 : mise en service du Linéo 12 et du nouveau Linéo 7

Budget

100 M€ en investissement entre 2016 et 2022 sur les 11 premiers Linéo, Au-delà : 3 900 k€ par an jusqu'en 2029

Moyens mis en œuvre

- 82 M€ investis entre 2016 et 2020
- Plus de 400 écrans et 220 Bornes d'info en temps réel
- 151 bus Linéo

Documents de référence

Schéma Directeur Linéo horizon 2020 et perspectives 2025 : juillet 2015

Réseau structurant 2025 : février 2019

Stratégie Mobilité : février 2018

Feuille de route réseau structurant et lignes associées 2021-2026 : juin 2022

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air

Fiche action n°34

Création du Téléphérique Urbain Sud - Téléo



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.4 - Augmenter significativement la part des actifs utilisant les transports en commun pour les trajets domicile-travail

■ *Objectif opérationnel*

2.4.2 - Innover en matière d'offre de transports en commun

Contexte et enjeux

La stratégie mobilité vise notamment à améliorer l'accessibilité des zones d'emplois de l'agglomération. Le Sud de l'agglomération accueille des zones d'emplois et d'activités de première importance encore mal desservies par les transports en commun. On trouve ainsi, de part et d'autre de la Garonne et du coteau de Pech David, l'Université Paul

Sabatier, le CHU Rangueil et l'Oncopole. Téléo est l'un des éléments du réseau structurant desservant ces sites.

Objectifs

A la mise en service, l'Oncopole et le CHU Rangueil seront reliés à la ligne B du métro et à l'Université Paul Sabatier en moins de 10 minutes. Fonctionnant de 5h30 à 0h00, avec une fréquence d'1 minute 30 en heure de pointe et avec une capacité de 1 500 personnes par heure et par sens, Téléo devrait transporter plus de 8 000 personnes par jour à sa mise en service.

Description de l'action

Téléo mesure 3 km, comporte trois stations (Oncopole, CHU Rangueil et UPS) et nécessite 5 pylônes. La technologie retenue est dite "3S" permettant un haut niveau de performance et de disponibilité. Les vélos seront autorisés à emprunter la ligne. Un parking relais de 500 places est également construit à l'Oncopole permettant aux habitants du sud-ouest de l'agglomération d'accéder au réseau structurant. Des parkings vélos sécurisés seront également disponibles aux 2 extrémités de la ligne. Téléo est relié au Linéo 5 et à la ligne 25 dite ceinture Sud, à l'Oncopole et au pôle d'échanges l'Université Paul Sabatier à l'Est.

Pilotage technique de l'action

Services : Tisséo Collectivités

Patrimoine et Investissement : direction Projets Territorialisés



Partenaire(s) associé(s)

Externe : Tisséo Ingénierie (Mandataire)
Région Occitanie, Europe (partenaires financiers)

Planning de réalisation

2019 : enquête publique, DUP, démarrage de travaux
1^{er} trimestre 2022 : marche à blanc
2nd trimestre 2022 : mise en service

Budget

63 000 k€ HT

Moyens mis en œuvre

En cours d'évaluation

Documents de référence

Stratégie Mobilités, février 2018
Programme d'opérations, délibération 12 juillet 2012 - 14 octobre 2015 –
3 octobre 2018

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air



Fiche action n°35

Agrandissement et création de parkings relais – Mise en œuvre de la feuille de route PEM P+R



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'éco-mobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.4 - Augmenter significativement la part des actifs utilisant les transports en commun pour les trajets domicile-travail

■ *Objectif opérationnel*

2.4.3 - Favoriser le recours aux transports en commun par les particuliers

Contexte et enjeux

Face à une augmentation de la population exceptionnelle conjuguée à une demande croissante de déplacements (encore majoritairement réalisés en voiture solo), la grande agglomération toulousaine connaît des embouteillages chroniques. Afin de contribuer à l'objectif de report modal en amont des zones congestionnées, il est nécessaire d'améliorer le

fonctionnement et la capacité d'accueil des parcs de stationnement associés aux réseaux de transports en commun.

Objectifs

- Favoriser le report modal vers les transports en commun en renforçant la capacité des parcs-relais et en améliorant la gestion,
- Organiser le rabattement vers les gares et les stations de transport en commun, le plus en amont possible

Description de l'action

- Redonner la priorité aux usagers des transports en commun dans l'accès aux P+R : les contrôles d'accès seront remis en fonctionnement 24h/24 afin d'optimiser l'occupation et la rotation des places de stationnement (1 000 places de stationnement pourront être reconquises). Il sera étudié en parallèle des pistes de mutualisation afin de diversifier les usages notamment la nuit.
- A l'horizon 2020 : extension de l'offre existante des P+R situés en tête du réseau métro (Borderouge, Basso-Cambo et Ramonville) afin de proposer près de 1000 places supplémentaires et de développer l'offre en lien avec le réseau structurant à venir : 500 places en P+R en lien avec le Téléo, 500 places en poches de stationnement relais en lien avec le réseau Linéo.
- Mise en service de bornes de recharges pour les véhicules hybrides et électriques dans les 4 P+R terminus de métro.
- A l'horizon 2026 : La nouvelle feuille de route vise à :
 - Privilégier le **rabattement amont** sur le réseau structurant Linéo et Ligne Express : création de 200 à 400 places en parking proximités Linéo/Bus.
 - Améliorer la performance et le **rabattement alternatif** dans les PEM majeurs : création de 150 places en parcs à vélos



(Oncopole / Basso Cambo) et rénovation des parcs à vélos d'Arènes, Balma, Argoulets.

- **Optimiser l'usage des P+R contrôlés** puis développer les P+R sur M3. Cela passe par la mise en œuvre d'une expérimentation pour réserver un nombre de places dans les P+R aux covoitureurs avec un contrôle automatisé en entrée de P+R et par un maintien du nombre de places des P+R contrôlés

Pilotage technique de l'action

Services : Tisséo Collectivités

Patrimoine et Investissements : direction projets territorialisés

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Tisséo Ingénierie (partenaire technique)

Externe : Région, intercommunalités, communes concernées (partenaires financiers et techniques)

Planning de réalisation

Février 2018 : mise en service aire d'embarquement covoiturage de Ramonville

Septembre 2019 : mise en service P+R Borderouge

Juillet 2020 : mise en place du système de gestion des P+R

Janvier 2021 : démarrage des travaux P+R Basso Cambo

Juillet/Août : mise en service des bornes IRVE Borderouge et Balma-Gramont

T2 2022 : mise en service P+R Oncopole, mise en service bornes IRVE Ramonville

Fin 2022 : fin des travaux PEM-P+R Basso Cambo, mise en service bornes IRVE Basso Cambo

Budget

Schéma Directeur P+R Horizon 2020

- 28 M€ en investissement entre 2017 et 2022 (4,650 M€ / an en moyenne)

Feuille de route PEM-P+R 2026

- 5 M€ en investissement entre 2022 et 2026 (1 M€ / an en moyenne)
- Investissement massif à l'horizon M3 (2 600 places P+R)

Moyens mis en œuvre

Documents de référence

Schéma directeur P+R - horizon 2020, octobre 2016

Programme des pôles d'échanges M3, décembre 2017

Conclusions du Débat Public

Stratégie mobilité, février 2018

Stratégie PEM-P+R 2025, délibération avril 2019

Feuille de route PEM – P+R - horizon 2026, en cours d'élaboration

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air



Fiche action n°36

Accompagnement des entreprises dans leur plan de mobilité



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'éco-mobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.4 - Augmenter significativement la part des actifs utilisant les transports en commun pour les trajets domicile-travail

■ *Objectif opérationnel*

2.4.4 - Accompagner les entreprises dans leurs plans de mobilité des employés

Contexte et enjeux

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) prévoit que la question des déplacements des travailleurs soit désormais inscrite comme l'un des thèmes des négociations annuelles obligatoires à mener dans les entreprises de plus de 50 salariés. À défaut d'accord, l'entreprise doit élaborer

un Plan de Mobilité Employeur : 1 500 entreprises sont concernées sur le ressort territorial de Tisséo Collectivités.

Ces plans de mobilités employeurs visent à encourager et faciliter l'usage des transports en commun et le recours au covoiturage, aux autres mobilités partagées et aux mobilités actives ainsi qu'à sensibiliser leurs personnels aux enjeux de l'amélioration de la qualité de l'air. Ils visent également à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports.

En qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, Tisséo Collectivités a mis en place un Schéma Directeur Management de la Mobilité, approuvé au comité syndical du 20 octobre 2021, qui fixe une feuille de route avec des actions portées par Tisséo Collectivités pour lesquelles elle agit.

L'enjeu principal est d'améliorer le report modal dans le cadre des déplacements domicile-travail, inscrit dans la stratégie mobilité de Tisséo Collectivités.

Objectifs

Les objectifs de la stratégie mobilité de Tisséo Collectivités sont déclinés selon un plan d'actions intégrant notamment le soutien au développement des plans de mobilité.

Le Schéma Directeur Management de la Mobilité porte les objectifs suivants : mesures d'accompagnement aux changements, renforcement des plans de mobilité, politique du temps avec les entreprises, gestion et



valorisation des données mobilités, mobilité intégrée, communication engageante et incitative au changement.

Description de l'action

- Poursuivre l'accompagnement méthodologique des établissements en proposant des kits méthodologiques clé en mains : diagnostic territorial et fonctionnel, enquête mobilité auprès des salariés, outil d'estimation du potentiel captable, élaboration d'un plan d'actions, outils de suivi et d'évaluation.
- Dynamiser le dispositif de récompense des plans de mobilité employeur en valorisant les démarches les plus exemplaires via les Trophées Ecomobilité.
- Faire évoluer le dispositif d'évaluation en estimant les reports modaux et les gains et émissions de GES.
- Accompagner le changement de pratique de déplacement et mobiliser les employeurs sur la question du temps (organisation du travail et rythme de travail, distance de déplacement et modes).

Liste des sous-actions :

- Animation du réseau de référents mobilités des entreprises par l'organisation de rencontres régulières "Mardis de la Mobilité" favorisant l'échange de bonnes pratiques,
- Animations de stands de sensibilisation et actions de communication engageante avec les salariés.

Pilotage technique de l'action

Tisséo Collectivités
Planification et Eco-Mobilité : service Conseil en Mobilité

Partenaire(s) associé(s)

Externe : ADEME - ARPE - CCIT - CARSAT - CEREMA

Planning de réalisation

Action en continue

Budget

Budget 2018 : 45K€ en fonctionnement
Budget 2019 : 45K€ en fonctionnement
Budget 2020 : 45K€ en fonctionnement
Prévision budget 2021 – 2023 : 208K€ en fonctionnement

Moyens mis en œuvre

1 coordonnateur - 3 conseillers en mobilité - 2 fonctions supports

Documents de référence

Observatoire Ecomobilité de l'agglomération toulousaine – situation annuelle depuis 2013

Stratégie Eco-Mobilité : février 2016

Stratégie Mobilité : février 2018

Schéma Directeur Management de la mobilité : octobre 2021

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air



Fiche action n°37

Élaboration d'un plan de déplacement marchandises métropolitain



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.5 - Optimiser les transports de marchandises pour un faible impact environnemental et de circulation

■ *Objectif opérationnel*

2.5.1 - Planifier la livraison des marchandises sur la métropole

Contexte et enjeux

La logistique urbaine est la «meilleure façon d'acheminer les marchandises en ville ». L'enjeu repose sur le paradoxe suivant :

- souhait du citoyen d'une ville apaisée en matière de trafics routiers et d'un environnement durable,

- souhait du consommateur de commerces de proximité et besoin de livraisons importantes (e-commerce).

Un tel défi nécessite une gouvernance innovante entre les différents acteurs. Deux aspects sont à prendre en compte : voiries / circulations routières et transversalité entre tous les services concourant à l'aménagement du territoire métropolitain.

Riche d'un pôle logistique régional important à l'échelle du grand Sud-Ouest, la métropole toulousaine se situe parmi les six principaux territoires logistiques français. Mais l'évolution croissante de l'activité logistique n'est pas sans conséquence sur nos territoires. Sur le périmètre de Toulouse Métropole, plus de 2 000 000 kilomètres sont générés chaque semaine par des véhicules effectuant des livraisons. Dans ce cadre, les seules livraisons en hyper-centre de Toulouse engendrent plus de 12 000 heures de stationnement en double-file par semaine. La logistique urbaine génère également un fort impact environnemental : 30 % des émissions de gaz à effet de serre, 40 % des émissions de particules fines et 50 % du gazole consommé en ville.

L'écosystème logistique métropolitain accélère sa mutation, sous les impulsions conjuguées de la transformation digitale du secteur, accélérée par la crise sanitaire, de l'impératif de renforcement d'une économie de proximité pour les habitants et du déploiement de la Zone à Faible Émission mobilité (ZFEm). La logistique urbaine, au cœur des grandes questions métropolitaines, est amenée à se développer comme un véritable sujet d'attention et d'innovation.

Devant ce constat et dans la perspective d'une augmentation des flux de marchandises et en particulier des flux liés au e-commerce, Toulouse Métropole a engagé une réflexion avec les parties prenantes sur ce sujet, aboutissant à un projet de Plan de Déplacements Marchandises.



Soucieuse de développer des solutions adaptées aux besoins du territoire et de l'ensemble des acteurs de la filière transport et logistique, Toulouse Métropole souhaite conduire une politique forte en matière de logistique urbaine éco-responsable.

Ce niveau d'ambition s'inscrit en cohérence avec les dispositions traduites dans le rapport national sur la logistique urbaine durable, publié en octobre 2021. Elaboré sur une vision d'ensemble de la logistique urbaine et des propositions d'actions pour un avenir plus durable, le programme d'action arrêté par le Comité Interministériel de la Logistique (CILOG) vise à renforcer la compétitivité du secteur logistique et accélérer ses transitions écologiques, énergétiques et numériques.

Concrètement, à l'échelle de Toulouse Métropole, cela doit se traduire par des actions en matière de décarbonation et de massification des flux, contribuant visiblement à la décongestion urbaine, à l'adaptation au changement climatique, à l'amélioration de la qualité de l'air, ainsi qu'au développement de nouveaux services et de nouveaux emplois.

Conformément aux dispositions du plan national pour le développer des mobilités propres en zone urbaine, cela doit également trouver sens dans le cadre du volet logistique du dernier kilomètre, en faveur du développement de la cyclologistique en ville.

Objectifs

- Constituer un document cadre planificateur et novateur servant les intérêts locaux et pouvant faire office de guide référence pour d'autres métropoles.
- Développer une nouvelle organisation logistique pérenne permettant une meilleure maîtrise de l'acheminement des marchandises.

- Aboutir à une gouvernance logistique métropolitaine globale et coordonnée avec recherche de compétitivité mais également de développement durable.

Description de l'action

La méthodologie sera construite de façon à ce que le Plan de Déplacement des Marchandises (PDM) puisse être vivant, réévalué et mis à jour en fonction des différentes évolutions.

Seront pris en compte les enjeux du transport de marchandises et de la logistique urbaine mais également les enjeux politiques et territoriaux. L'élaboration du PDM se fera en co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés et les communes membres. Le PDM doit représenter une démarche concrète et innovante pour une gestion politique de l'organisation logistique et du transport de marchandises en ville.

Six grands axes structurent la démarche :

- implantation logistique sur le territoire ;
- filières économiques métropolitaines et multimodalité ;
- innovation et transition énergétique ;
- e-commerce, livraison à domicile, évolution des besoins du commerce physique ;
- emploi et formation ;
- réglementation, accès et stationnement.

Dans ce cadre, Toulouse Métropole devrait engager à court terme les quelques actions suivantes, sous réserve d'aboutir rapidement à la structuration d'une équipe dédiée à la logistique :

- volet communication/concertation : dans la continuité des ateliers menés en 2018 et 2019, à l'occasion des travaux d'élaboration du Plan de Déplacements Marchandises, inscrire la démarche dans une



- logique de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes au projet et notamment les acteurs de la logistique et du transport ;
- volet action foncière : sur la base des éléments de diagnostic et de prospective, mais également de l'expression de besoins des professionnels de la logistique et du transport, travailler à la définition d'un schéma d'implantation des activités logistiques à l'échelle métropolitaine ;
 - volet réglementation : les problématiques d'adaptation des outils réglementaires applicables, d'harmonisation et de jalonnement des itinéraires relèvent désormais d'un caractère d'urgence. A ce titre, la collectivité est largement mobilisée, s'agissant en particulier du processus d'élaboration d'une nouvelle « charte de livraisons pour une logistique urbaine innovante et durable » et plus largement d'une meilleure prise en compte des enjeux de la logistique dans les textes d'urbanisme et les documents d'aménagement ;
 - volet exemplarité de la collectivité : en s'appuyant sur la direction des moyens généraux et plus largement l'ensemble des directions métiers concernées, faire de Toulouse Métropole un exemple de bonnes pratiques dans l'exercice de ses missions du quotidien, à travers un processus d'acculturation aux enjeux de la logistique, un verdissement de la flotte, l'examen de modèles logistiques plus vertueux, dans l'objectif de réduire nos externalités négatives sur le territoire ;
 - volet innovation : en cohérence avec les actions initiées dans le cadre du projet VILAGIL, inscrire la démarche dans une visée opérationnelle, s'agissant en particulier du déploiement d'un service de plate-forme numérique dédiée à la logistique urbaine, l'expérimentation de solutions innovantes (vélo hydrogène, drones, véhicules autonomes, ...), l'examen de nouvelles chaînes logistiques (cyclologistique, tram fret, fret fluvial, ...) ou de nouveaux modèles de distribution (hôtels logistiques, conciergeries, espaces logistiques éphémères, ...).

Liste des sous-actions :

- Créer un observatoire du transport de marchandises et de la logistique urbaine, incluant un volet évaluation.
- Permettre, dans la mesure du possible, les livraisons urbaines via des modes alternatifs à la route et des véhicules respectueux de l'environnement notamment dans une logique de décarbonation et d'expérimentation de solutions de mobilités innovantes et durables (cyclologistique, fret fluvial, tram fret, véhicules autonomes...); développer la multi-modalité et l'intermodalité.
- Soutien de l'initiative de Voies Navigables de France (VNF) relative au lancement d'un appel à projets pour la relance d'une activité logistique fluviale à Toulouse, dans une logique de massification des flux et de distribution de l'hypercentre via différents quais de chargement/déchargement de marchandises le long du canal du Midi. Les livraisons par voie d'eau répondent à un objectif de réduction des gaz à effets de serre, de suppression des poids lourds et camionnettes en ville et de réduction de la congestion urbaine.
- Élaborer un schéma directeur des aires de livraisons et développer une réglementation harmonisée et cohérente à l'échelle de la métropole / évolution et élargissement du périmètre d'application de la charte livraison en centre-ville qui organise et régleme le système des livraisons (limitation des livraisons sur voiries en véhicules diesel à 2h30 en journée et autorisation pour les véhicules moins polluants toute la journée, avantages horaires pour les véhicules au gaz naturel répondant aux livraisons en petits poids-lourds).
- Mettre en oeuvre une évaluation du PDM / établir une méthodologie de collecte de données qualitatives et quantitatives.

Parmi les actions identifiées, le processus d'élaboration d'une nouvelle charte de livraisons pour une logistique urbaine innovante et durable constitue un objectif prioritaire en matière de réduction des gaz à effet de



serre (GES), en cohérence avec les exigences du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et les dispositions introduites par la Zone à Faible Émission mobilité (ZFEm).

Cela concerne en particulier :

- les professionnels effectuant des livraisons ou des enlèvements de marchandises ;
- les entreprises transportant, livrant ou enlevant des marchandises dans le cadre de leurs activités ;
- les personnes effectuant occasionnellement un transfert de marchandises ;
- les commerçants et employeurs qui reçoivent des marchandises.

Pilotage technique de l'action

Services : MGR Domaine Stratégie mobilités et Coordination partenariale

Partenaire(s) associé(s)

Interne : ensemble des services et communes de la métropole

Externe : Partenaires institutionnels public et privés (collectivités voisines, ADEME, CEREMA, AUAT, Tiseo, CCI , VNF, transporteurs, commerçants, fédérations, porteurs de projets, etc (En cours d'évaluation)

Planning de réalisation

Démarrage : 2017

structuration d'une équipe dédiée à la logistique : 2022

Budget

Moyens mis en œuvre

ETP : 1

Documents de référence

SCOT, PLUIH, Projet Mobilités, PCAET, schéma de développement économique,

Rapport diagnostic du PDM (mai 2019)

Éléments de prospective et rapport de présentation des fiches actions du PDM (janvier 2020)

Conventions de partenariat

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air



Fiche action n°38

Solutions innovantes de logistique urbaine et création d'un centre dédié à la logistique du dernier kilomètre



acteurs publics. Ces considérations sont souvent d'ordre réglementaires mais font aussi l'objet d'innovations, d'expérimentations et de partenariats avec les acteurs privés. Aujourd'hui beaucoup d'expérimentations ou d'innovations ne sont pas pérennes, vont à l'encontre d'une optimisation ou d'une mutualisation des flux ou ne sont pas stables d'un point de vue économique. Certaines manquent d'indicateurs d'efficacité notamment d'un point de vue environnemental. La logistique urbaine, au cœur des grandes questions métropolitaines, est amenée à se développer comme un véritable sujet d'attention et d'innovation.



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.5 - Optimiser les transports de marchandises pour un faible impact environnemental de circulation

■ *Objectif opérationnel*

2.5.2 - Développer des projets innovants de logistique urbaine

Objectifs

- Oeuvrer à la mise en œuvre d'expérimentations, d'innovations pérennes et adaptées au territoire de Toulouse Métropole. Le transport de marchandises en ville et la logistique urbaine doivent être considérés comme un domaine transversal nécessitant une réflexion multi-acteurs et entre tous les services de la métropole ainsi qu'un partenariat étroit avec le monde de la recherche et les acteurs économiques spécialistes du domaine. Les expérimentations et innovations devront intégrer les réflexions de mise en œuvre des projets urbains, économiques ou d'aménagements métropolitains.
- Créer des synergies et favoriser l'optimisation des solutions et des moyens entre acteurs.

Contexte et enjeux

Longtemps oubliés, le transport de marchandises en ville et la logistique urbaine sont de plus en plus un objet de préoccupation de la part des



Description de l'action

- Création d'un centre dédié à la logistique du dernier kilomètre : développement du site Toulouse Logistique Urbaine à Fondeyre dans le cadre de la DSP métropolitaine.
- Autres expérimentations avec les acteurs/entreprises participant à l'élaboration du PDM. Pistes de réflexion : solutions de mesure du transport de marchandises (capteurs, caméras...), outils TIC d'optimisation des tournées en fonction du trafic, solutions urbanistiques pour améliorer les réceptions de colis dans les aménagements de nouveaux quartiers, nouvelles organisations de la logistique interne de la Métropole selon les services à des fins de mutualisation et pour l'exemplarité...

Liste des sous-actions :

Toulouse Logistique Urbaine – Fondeyre :

- Démolition des anciens bâtiments et reconstruction adaptée aux besoins d'aujourd'hui
- Regroupement des opérateurs spécialisés dans la logistique du dernier kilomètre en véhicules propres et des grands transporteurs de colis sur un même site
- Création d'une société dédiée pour un Centre de Mutualisation Urbain visant à gérer l'acheminement des marchandises vers le centre ville de Toulouse dans des conditions optimales (taux de remplissage, véhicules propres, tournées optimisées) à l'attention des donneurs d'ordre/transporteurs extérieurs à l'agglomération devant livrer le centre ville de Toulouse et ne disposant pas de relais/d'agence urbaine spécialisée

- Développement de solutions identiques pour la logistique alimentaire en relation avec le MIN (ex. : livraison des marchés tels que Victor Hugo)
Depuis le 1er juillet 2017, l'exploitation du Marché d'intérêt national de Toulouse Métropole et l'aménagement de la zone logistique du dernier kilomètre de Fondeyre ont été confiés par contrat de délégation de service public au groupement LUMIN'.

Le contrat de concession a été conclu par Toulouse Métropole pour une durée de 22 ans, soit jusqu'au 30 juin 2039.

Le contrat a pour objet d'assurer le développement du MIN par un renforcement de la communication et la diversification de l'offre proposée et de procéder à des travaux de modernisation et de mise en conformité du site, via la filiale de LUMIN' : MIN TOULOUSE OCCITANIE.

Le contrat prévoit également l'aménagement et la gestion de la zone logistique du dernier kilomètre de Fondeyre, via la filiale de LUMIN' : TOULOUSE LOGISTIQUE URBAINE. L'objectif du projet est de préparer l'avenir de la livraison urbaine notamment par des modes de transport « propres » et innovants, et bâtir ainsi la première plate-forme régionale dédiée au « dernier kilomètre ».

Ce projet, inédit par son ampleur dans une métropole régionale et pour lequel le permis de construire a été délivré en janvier 2019, s'étend sur près de 9 hectares, permettant d'accueillir :

- 2 bâtiments de 200 m de long chacun, espace de 19 000 m² au total,
- 3 000 m² de bureaux,
- une aire de stationnement poids lourds de 144 places,
- des bornes de charge électriques,
- une station au gaz naturel,
- une station-service classique,
- d'une station hydrogène à terme.



Les travaux de construction, démarrés en février 2020, représentent un investissement total de 29 M€ HT.

Indépendamment des aspects relatifs aux infrastructures et aux équipements logistiques, Toulouse Métropole et le Groupe La Poste partagent des objectifs communs en matière de logistique urbaine du dernier kilomètre. La convention d'objectifs adoptée en décembre 2021 avec le groupe La Poste est ainsi structurée autour de six leviers d'actions, incluant un dispositif d'évaluation sur la période 2021-2026.

Parmi les actions identifiées, figure l'objectif d'intégration d'une composante logistique dans le projet « Toulouse Territoire d'Innovations », en lien avec la démarche VILAGIL, dans laquelle chaque action a pour objectif la mise en place d'une société de projet, à investissement majoritairement privé, avec un business plan associé. Dans ce cadre, Toulouse Métropole travaille actuellement à la mise en œuvre d'une plateforme numérique unique pour réguler l'accès des véhicules de livraison dans le centre de Toulouse, élargi au périmètre de la future ZFE. GeoPost, branche logistique et transport du groupe la Poste, est positionné sur la fiche « logistique du dernier kilomètre ».

Au titre du volet innovation, le PDM de Toulouse Métropole porte également sur d'autres dispositifs d'action, incluant notamment l'expérimentation de solutions innovantes (vélo hydrogène, drones, véhicules autonomes, ...), l'examen de nouvelles chaînes logistiques (cyclogistique, tram fret, fret fluvial) ou de nouveaux modèles de distribution (hôtels logistiques, conciergeries, espaces logistiques éphémères).

Pilotage technique de l'action

Services : MGR : Domaine Stratégie Mobilité et Coordination partenariale

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Services de la métropole, communes de la métropole

Externe : Laboratoires de recherche, transporteurs, constructeurs automobiles, commerçants, start'up TIC etc

Planning de réalisation

En cours d'évaluation

Budget

Budgété à 29 millions d'euros, le projet Toulouse Logistique Urbaine (TLU) a été inauguré en décembre 2021.

Moyens mis en œuvre

En cours d'évaluation



Documents de référence

PDM (Plan de déplacements marchandises)

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air



Fiche action n°39

Pilotage d'une démarche innovante de mobilité urbaine : COMMUTE



Objectifs

- Attractivité : en soutenant la forte dynamique économique dans ce secteur d'emploi.
- Décongestion routière : en réduisant les embouteillages pendant les heures de pointe sur les principales artères du réseau routier de la zone.
- Objectif environnemental : en préservant la qualité de l'air et la qualité de vie des habitants et des employés de l'aire aéroportuaire.

Description de l'action

COMMUTE est un projet de mobilité urbaine qui met en place une nouvelle démarche innovante associant les principaux acteurs de la zone aéroportuaire toulousaine afin de modifier considérablement leurs habitudes de déplacement dans le domaine aéronautique et aéroportuaire des 70000 salariés de ce secteur.

Ce programme est décomposé en 9 work packages.

Toulouse Métropole est pilote pour l'ensemble du projet.

Liste des sous-actions :

- Mise en place d'un système de gestion collaborative de la mobilité dans la zone aéroportuaire
- Création d'une plateforme numérique de partage de données publiques et privées dédiée à la mobilité urbaine
- Réalisation d'actions innovantes contribuant à la réduction du trafic : nouveaux services de mobilité : vélo et covoiturage
- Création de nouvelles infrastructures : 1 parking covoiturage (25 places), 1 piste cyclable, 4 équipements (bornes de comptage vélo), 2 bornes de recharge électriques



- **Axe stratégique**
Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains
- **Objectif stratégique**
2.6 - Expérimenter la mobilité de demain sur une zone emblématique
- **Objectif opérationnel**
2.6.1 - Soutenir des initiatives en matière de mobilité urbaine et de décongestion

Contexte et enjeux

La croissance démographique et économique de Toulouse engendre des problèmes d'accessibilité à la zone aéroportuaire. Le projet COMMUTE, autour de la mobilité urbaine, est né de l'initiative DEMETER qui permet, par l'émergence de projets innovants et éco-efficaces, d'améliorer l'empreinte environnementale tout en constituant un levier d'attractivité et de croissance pour l'ensemble du territoire.

Pilotage technique de l'action

Direction International Europe et Contractualisation Service Europe

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Pôle Territorial Ouest, MGR, DEE, DN, Communication, Finances, Affaires juridiques, Smart City

Externe : ATB, Airbus, Tisséo Collectivités, ATR, SAFRAN, SOPRA-STERIA, AFNOR, Club d'entreprises REUSSIR

Planning de réalisation

Démarrage : novembre 2017

Fin : janvier 2021

Budget

En 2021 :

2.73 M€ en fonctionnement

836 k€ en investissement

3.5 M€ de subventions

Moyens mis en œuvre

ETP : 2

Documents de référence

PDU, PDE

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air

Croissance verte



Fiche action n°40

Élaboration et mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies



Pour dégager de nouvelles perspectives, Toulouse Métropole a lancé son schéma directeur des énergies afin d'observer l'évolution de cette thématique et de proposer des pistes d'actions suivant un scénario évolutif.

Ce nouveau schéma doit permettre de développer une vision transversale du territoire couplée à une vision énergétique stratégique dans les différents programmes de Toulouse Métropole (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat, PCAET, etc.).



■ Axe stratégique

Axe 3 : Développer les productions et consommations d'EnR locales

■ Objectif stratégique

3.1 - Elaborer et mettre en oeuvre une prospective énergétique territoriale

■ Objectif opérationnel

3.1.1 - Se doter d'un schéma directeur des énergies et avoir une vision partagée avec les différents acteurs du territoire

Objectifs

L'objectif de ce schéma directeur est de dégager une vision prospective partagée avec les élus de Toulouse Métropole et planificatrice de l'énergie sur le territoire afin d'atteindre les objectifs fixés tout en restant sur une trajectoire atteignable. Il permettra d'identifier les usages et les besoins prioritaires pouvant correspondre à des projets concrets, réalisables à court et moyen termes aux horizons 2020, 2030 et 2050.

Le plan d'actions proposé en fonction des objectifs devra préciser les zones prioritaires de développement et de densification du chauffage urbain et de développement des réseaux gaz et électriques, des cartes de création et de développement des réseaux énergétiques et des orientations stratégiques énergétiques pour Toulouse Métropole, avec les objectifs opérationnels, les partenariats et les investissements associés. Une vision du développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sera également proposée.

Contexte et enjeux

L'un des objectifs de la stratégie du PCAET de Toulouse Métropole votée en avril 2017 en matière d'énergie renouvelables (EnR) est de doubler la part des EnR locales dans la consommation à horizon 2030 par rapport à 2012. Plusieurs projets sont engagés dans ce sens par la collectivité.



Description de l'action

En 2019, Toulouse Métropole a adopté son Schéma Directeur des Énergies qui a mis en évidence les thématiques et actions à mettre en œuvre pour atteindre les ambitions énergétiques du territoire à l'horizon 2030 :

- Réduction de 20 % de la consommation du territoire par rapport à 2016 ;
- Diminution de 40 % des émissions de GES par rapport à 2008 ;
- 16 % de la consommation couverte par une production d'énergies renouvelables locales.

La modélisation du mix énergétique de Toulouse Métropole à partir du diagnostic territorial, du potentiel de production local d'énergies renouvelables, des évolutions tendanciennes territoriales et des politiques, initiatives engagées, a évalué les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Afin de permettre à la Métropole d'engager de manière efficace sa stratégie énergétique, des thématiques et actions ont été priorisées par le Comité de Pilotage :

- la rénovation énergétique du résidentiel dont une première action engagée est le renforcement de l'action de conseil en rénovation énergétique auprès des particuliers via la création d'un service intégré de rénovation des logements, en lien avec la Région Occitanie.
- la performance énergétique du résidentiel neuf, enjeu fort de la politique urbaine territoriale, porté par la définition de standards de performance énergétique et de production locale d'énergies renouvelables dans le cadre des procédures d'évolution du PLUiH.
- l'accélération du développement du solaire par la mobilisation des importantes ressources énergétiques locales dont Toulouse Métropole bénéficie à différentes échelles de projet.

- une action complémentaire sera menée sur la rénovation énergétique du patrimoine public.

Pour atteindre les objectifs fixés par le Schéma Directeur des Énergies, il sera nécessaire de mettre en œuvre les actions identifiées sur les thématiques prioritaires et d'amplifier d'autres actions sur d'autres thématiques, en particulier la rénovation du secteur tertiaire public et privé, la « décarbonation » du secteur des transports et la mobilisation du potentiel local de chaleur renouvelable et de récupération notamment au travers du Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur Urbain en cours d'élaboration.

Également, la mise en place et l'animation dans un temps long d'une gouvernance collaborative sur le Schéma Directeur des Energies est un enjeu central de la démarche engagée par Toulouse Métropole. Elle s'inscrit dans une logique d'amélioration continue afin de maintenir une dynamique de mobilisation, assurant la mise en œuvre des actions. Pour accompagner Toulouse Métropole sur l'ensemble de ces tâches, une AMO a été sélectionnée pour une durée de 3 ans afin d'apporter conseil et assistance dans la mise en œuvre opérationnelle du SDE et de ses actions.

A ce titre, les objectifs sur la période 2022 – 2024 seront de :

- Mettre en œuvre le SDE et rédiger un plan d'actions pluriannuel détaillé 2022/2024/2027/2030
- Élaborer un scénario d'organisation, interne et partenariale, de la politique publique énergétique
- Construire et déployer un programme détaillé et pluriannuel d'animation de groupes de travail technique afin d'enrichir le processus de mobilisation des acteurs et favoriser la transversalité
- Élaborer (et définir) des actions sur des thématiques complémentaires du SDE



- Décliner les orientations du SDE dans les autres programmes stratégiques de Toulouse Métropole, notamment dans les politiques urbaines et d'aménagement.

Il est également prévu la mise en place d'un outil de suivi du plan d'actions du SDE afin de garantir une évaluation qualitative et quantitative de la démarche en cours.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie
Service Transition Énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : MGR, DCE, DEE, DHOF, DU, DOA, DGA, DCBP, DI, DCP, DMT, DIB, DIEC, DAT, DE, DAE et la RMET

Externe : acteurs institutionnels, académiques, opérateurs énergétiques, aménageurs, bailleurs, acteurs et professionnels du bâtiment, pôles de compétitivité, clusters, entreprises, associations citoyennes, etc.

Planning de réalisation

- 2018 à 2019 : Elaboration du SDE
- 2022 à 2024 : Mise en œuvre du SDE avec arrivée de l'AMO au 1er trimestre 2022.

Budget

2018/2019 : 240 k€ en investissement (AMO)

2022/2024 : 297 k€ en investissement (AMO)

Moyens mis en œuvre

1 ETP + AMO sur le pilotage/animation.

La seconde partie du SDE permettra de détailler et préciser les actions à mettre en œuvre et notamment les moyens associés pour la réalisation des objectifs.

Documents de référence

- Délibération DEL 19-0794, adoption du Schéma directeur des énergies et annexe.
- Rapport final du Schéma Directeur des énergies et annexes (cartographies, notes de potentiel EnR, tableau de recensement de projet EnR)
- CCTP 21M0019A00 – Mission de conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre du schéma directeur des énergies de Toulouse Métropole

Contribution aux finalités

Atténuation

Croissance verte



Fiche action n°41

Développement des réseaux de chaleur



■ *Axe stratégique*

Axe 3 : Développer les productions et consommations d'EnR locales

■ *Objectif stratégique*

3.2 - Développer les EnR dans les opérations

■ *Objectif opérationnel*

3.2.1 - Étendre et optimiser les réseaux de chaleur et de froid, identifier les futurs projets de développement de ces réseaux

Contexte et enjeux

Toulouse Métropole, en tant qu'acteur de la transition énergétique, est très concernée par la valorisation des énergies vertes et fatales à travers les réseaux de chaleur qui jouent un rôle majeur dans le développement durable des territoires. Depuis le 28 janvier 2014, avec la loi MAPTAM, Toulouse Métropole est autorité organisatrice de la chaleur. Elle a actuellement en gestion trois réseaux de chaleur gérés sous forme de délégation de service public.

Objectifs

- Répondre aux objectifs de la loi transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, retranscrits dans le PCAET de Toulouse Métropole en étudiant des solutions réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement de la Métropole
- Réfléchir en amont sur la ressource énergétique ainsi que sur le bassin de consommation à alimenter
- Augmenter de plus de 30% la production et la livraison de chaleur sur le territoire à travers les extensions et les nouveaux projets

Description de l'action

- 2018-2021 :
 - Création et mise en service d'un 2nd réseau de chaleur alimenté par la chaleur fatale de l'incinérateur : Toulouse Energie Durable (TED). A terme 120 GWh livrés par ce réseau avec un taux d'EnRR de 70 %.
 - Extension du réseau de chaleur de Blagnac Énergies Vertes (BEV), alimenté par de la géothermie profonde, avec la construction d'une chaufferie biomasse et le raccordement de locaux de l'aéroport.
 - Développement du réseau de Chaleur Urbain du Mirail.
- 2021-2023 :
 - Montée en puissance progressive du réseau TED
 - Mise en œuvre du Schéma Directeur des réseaux de chaleur alimentés par l'UIOM au travers de nouvelles extensions des réseaux du Mirail et TED.



- Création d'un nouveau réseau de chaleur sur le quartier Matabiau.
- Réalisation d'un Schéma Directeur des réseaux de chaleur alimentés par l'UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères)
- Réalisation d'un Schéma Directeur pour le développement de nouveaux réseaux de chaleur à l'échelle de la Métropole.
- Réalisation d'études de faisabilité pour des réseaux de chaleur et/ou de froid sur les ZAC Francazal et Paléficat

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement Énergie – Service Transition Énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : DGD, DIB, DOA, MGR, DMT

Externe : Délégataires (Coriance, Dalkia, Veolia Energie), Ademe, Decoset

Planning de réalisation

2019 : mise en service du réseau TED
 2021 : mise en service chaufferie biomasse BEV
 2023 : vote du Schéma Directeur des réseaux alimentés par l'UIOM
 2023 : Vote de l'attribution de la Délégation de Service public pour l'attribution du réseau Matabiau Quai d'Occ

Budget

150 k€ / an en fonctionnement

Moyens mis en œuvre

2018-2021 : 1 ETP

2021-2023 : 2 ETP

Acte II du Plan Climat : un 3ème ETP à partir de 2023

Documents de référence

Schéma directeur des énergies
 Schéma directeur du réseau de chaleur de Blagnac
 Schéma directeur des réseaux de chaleur alimentés par l'UIOM

Contribution aux finalités

Atténuation
 Croissance verte



Fiche action n°42

Amplifier et accélérer le développement de projets photovoltaïques (au sol, en toiture et en ombrière)



Avec un potentiel solaire photovoltaïque important sur le territoire, la métropole dispose d'un atout de poids pour lui permettre d'atteindre cet objectif et réussir sa transition énergétique.

Le schéma des énergies renouvelables et de récupération réalisé en 2013 avait notamment permis de préciser ce potentiel en indiquant un enjeu fort sur les énergies solaires photovoltaïques. Celui-ci avait été confirmé par le schéma directeur des énergies réalisé en 2019 qui intègre une forte composante photovoltaïque dans la production totale d'EnR sur Toulouse Métropole.



■ *Axe stratégique*

Axe 3 : Développer les productions et consommations d'EnR locales

■ *Objectif stratégique*

3.2 - Développer les EnR dans les opérations

■ *Objectif opérationnel*

3.2.2 - Développer les projets photovoltaïques

Contexte et enjeux

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 ayant donné aux métropoles un rôle central dans le déploiement d'initiatives locales pour accélérer la transition énergétique des territoires, Toulouse Métropole s'est fixé dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial l'objectif, à l'horizon 2030, de doubler la part des énergies renouvelables locales dans la consommation énergétique du territoire par rapport à 2012.

Objectifs

- Engager résolument la transition énergétique sur le territoire métropolitain
- Atteindre les objectifs énergétiques fixés dans la stratégie Climat du PCAET de Toulouse Métropole
- Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles et à leur variation de prix

Description de l'action

- Structurer la stratégie photovoltaïque métropolitaine lors de la phase de mise en œuvre du Schéma Directeur des Énergies afin d'amplifier et accélérer son développement
- Élaborer un plan de solarisation du patrimoine métropolitain en étudiant les différents schémas de montage à la disposition de la Métropole (en propre, en régie, en « tiers-développement et tiers-investissement)



- Cibler les zones et bâtiments les plus propices au développement de projets photovoltaïques d'ampleur et favoriser leur transformation

Pour répondre à cet objectif de développement de projets photovoltaïques, plusieurs projets programmés ont pu être réalisés :

- Oncopole Plaine : Puissance 15 MWc, Production : 20,7 GWh, Surface : 17 ha
- PEX : Puissance 5 MWc, Production : 5,7 GWh
- MIN : Puissance : 1,7 MWc, Production : 2 GWh, Surface : 12 000 m²
- Station d'épuration de Castelnau : Puissance : 250 kWc, Production : 312 MWh, Surface : 1 960 m²

D'autres projets n'ont pu aboutir pour des raisons de faisabilité technique (cuisine centrale, toiture du Zénith).

Un certain nombre d'autres sites ont été recensés et font l'objet d'une étude de faisabilité (liste non exhaustive) :

- Une seconde partie du MIN
- Parking de l'Oncopole TELEO
- Parkings relais gérés par Tisséo
- Parking du Zénith
- Casino Barrière
- La Cité de l'Espace
- Théâtre du Capitole (Montaudran)
- ZAC Aérospatial ou encore ZAC de la Cartoucherie en autoconsommation collective

Au-delà de ces projets, d'autres actions seront envisagées pour accélérer le développement de projets solaires sur le territoire :

- Favoriser le développement de projets photovoltaïques sur ombrière : étude pour solariser 9 parkings, surface totale 6 500 m², puissance environ 1 MWc et production annuelle environ 1300 MWh
- Étudier la solarisation du patrimoine de copropriétés et bailleurs sociaux

- Soutenir les études de potentiel d'énergie renouvelable solaire sur les communes de la métropole :

- Toulouse Métropole se fait accompagner par un bureau d'étude technique pour réaliser des études lorsque de nouveaux sites propices aux installations photovoltaïques/thermiques sont identifiés par les communes.

- Un recensement des bâtiments des communes propices à l'installation de panneaux photovoltaïques a été adressé à toutes les communes et une réflexion sur un groupement de commande sera entreprise pour favoriser le passage à l'acte.

- Étudier la création d'un véhicule juridique et / ou financier métropolitain pour favoriser le développement de projets EnR

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie
Service Transition Énergétique
Tisséo

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'Architecture, de l'Immobilier, construction des bâtiments publics, DGD, RMET, (partenaires techniques)

Externe : AREC, Ademe (partenaires financiers et techniques)



Planning de réalisation

Démarrage : septembre 2018

Budget

Subventions : CRE

70 000 € par an d'études

Moyens mis en œuvre

ETP : 1

Documents de référence

PCAET

Schéma directeur des EnR&R

Schéma directeur des énergies

Contribution aux finalités

Atténuation

Croissance verte



Fiche action n°43

Création et mise à disposition d'un cadastre solaire



■ *Axe stratégique*

Axe 3 : Développer les productions et consommations d'EnR locales

■ *Objectif stratégique*

3.2 - Développer les EnR dans les opérations

■ *Objectif opérationnel*

3.2.2 - Développer les projets photovoltaïques

Contexte et enjeux

Le potentiel de développement du solaire photovoltaïque est important sur le territoire de la métropole, tant sur des projets en toitures, en ombrières que sur des centrales au sol. L'atteinte des objectifs en matière d'EnR ne pouvant reposer sur la seule action des collectivités, il est indispensable de mobiliser largement les forces vives du territoire, à commencer par les citoyens.

Objectifs

- Mettre en place un cadastre solaire accessible au grand public, aux entreprises et aux collectivités.
- Fournir un maximum d'informations sur le potentiel photovoltaïque des toitures
- Motiver et accompagner le passage à l'acte pour une démultiplication des installations

Description de l'action

Mettre à la disposition des collectivités, entreprises et ménages du territoire de Toulouse Métropole un cadastre solaire permettant de simuler le potentiel solaire et fournir une information claire et précise, servant d'aide à la décision pour la mise en œuvre d'une solution d'énergie renouvelable solaire photovoltaïque, en injection ou en autoconsommation.

Une fois le potentiel solaire photovoltaïque et thermique affiné et les données d'irradiance retranscrites en résultats énergétiques, économiques et environnementaux, un accompagnement pourra être proposé par la Maison de l'énergie afin d'affiner la simulation et ainsi favoriser la transformation des projets. Ce guichet unique de l'énergie pourra notamment aider le particulier à optimiser ses demandes de devis, valider la faisabilité technique de l'installation et orienter vers des professionnelles certifiés.

Un cadastre solaire a ainsi été développé et est disponible depuis décembre 2019. Dès 2023, à l'occasion du renouvellement de ce cadastre, Toulouse Métropole s'attachera à étudier la possibilité



d'ajouter de nouvelles fonctionnalités afin de répondre aux besoins des habitants (ex. simulation du coût de raccordement).

Dans le but de favoriser le passage à l'acte, Toulouse Métropole étudiera également la possibilité de relancer des animations autour du cadastre en lien avec la Maison de l'énergie.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie
Service Transition Énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'Architecture, de l'Immobilier, de la Communication (partenaires techniques), Direction du numérique

Planning de réalisation

Nouveau cadastre solaire

Démarrage : Septembre 2022

Fin : Mars 2023

Budget

35 000 € HT en investissement en 2022

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

Schéma directeur des EnR&R
Schéma directeur des énergies

Contribution aux finalités

Atténuation
Croissance verte



Fiche action n°44

Mise en place d'une unité de méthanisation des boues et de valorisation énergétique du biogaz : Energibio Ginestous Garonne



■ *Axe stratégique*

Axe 3 : Développer les productions et consommations d'EnR locales

■ *Objectif stratégique*

3.2 - Développer les EnR dans les opérations

■ *Objectif opérationnel*

3.2.3 - Développer la production de biogaz

Contexte et enjeu

L'usine de Ginestous produit annuellement 14 600 tonnes de matières sèches de boues issues du traitement des eaux usées. Ces boues font l'objet d'une valorisation via un schéma multifilières (incinération, compostage et valorisation agricole, séchage et valorisation agricole).

La méthanisation vise à réduire ce volume de boues pour restructurer et optimiser la filière d'élimination et produire de l'énergie à partir du

biogaz obtenu. L'injection du biométhane dans le réseau GrDF est la solution de valorisation énergétique qui a été retenue.

Objectifs

Objectifs globaux :

- Production d'une énergie verte et décarbonée, permettant l'économie d'énergies fossiles avec un bilan carbone et un bilan GES très positifs (production de 45 GW de biométhane en 2021 et de 50 GW/an en moyenne après 2021)
- Recherche d'une opération économiquement rentable par la vente du biométhane produit
- Réduction des odeurs grâce à la baisse du gisement de boues, à la fermeture de la compostière à boues et au changement de nature des boues après méthanisation

Objectifs chiffrés :

- Production de 45 GW de biométhane en 2021
- Production de 50 GW/an de biométhane en moyenne après 2021

Description de l'action

Le projet consiste à produire du biogaz à partir de la matière organique fournie par les boues issues de l'épuration des eaux usées. Le biogaz est obtenu par fermentation des boues dans les ouvrages de digestion (méthaniseurs ou digesteurs). Ce biogaz épuré en biométhane est ensuite injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel, afin d'alimenter les utilisateurs abonnés au gaz : particuliers, industriels et entités de transport utilisant le GNV.



Liste des sous-actions :

- Dossier d'autorisation environnementale (Code de l'Environnement) mené avec les services de l'État
- Enquête publique
- Plan de communication
- Recherche de financements auprès de l'ADEME, Agence de l'Eau, Région

Pilotage technique de l'action

Services : Cycle de l'eau

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de la communication, DGD gouvernance et développement économique, Direction International, Direction de l'Environnement et de l'Energie

Externe : Groupement OTV (conception-réalisation), Cabinet MERLIN ARRAGON (AMO)

Planning de réalisation

Mise en service : été 2021

Budget

29,4 M€ en investissement entre 2017 et 2021

10,38 M€ de subventions entre 2019 et 2021

Moyens mis en œuvre

ETP : 1

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation
Croissance verte

Fiche action n°45

Étude et développement du potentiel de méthanisation des biodéchets du territoire



■ *Axe stratégique*

Axe 3 : Développer les productions et consommations d'EnR locales

■ *Objectif stratégique*

3.2 - Développer les EnR dans les opérations

■ *Objectif opérationnel*

3.2.3 - Développer la production de biogaz

Contexte et enjeux

GRDF et Toulouse Métropole ont signé en novembre 2016 une convention de partenariat sur la mobilité durable. Cette convention a pour but de développer l'usage du GNV et du bioGNV comme carburant pour les véhicules utilitaires, de transport de biens et de personnes sur le territoire de métropolitain.

Afin de développer la filière biométhane, à la source du bioGNV, il est prévu de développer l'injection du biométhane.

Pour cela, il est nécessaire de déterminer les potentialités de développement de la filière d'injection de biométhane, et sa valorisation en bioGNV, sur le territoire.

Objectifs

- Augmenter la production et la consommation d'EnR locales sur le territoire métropolitain
- Développer la filière biométhane
- Réduire les déchets organiques tout en les valorisant
- Favoriser une mobilité durable

Description de l'action

Réalisation d'une étude de cartographie des gisements de biodéchets mobilisables sur le territoire. Ces gisements sont qualifiés selon les critères suivants : quantités (>10 tonnes par an), qualité (type de biodéchets), débouché actuel (décharge, valorisation), projets de débouchés, potentiel méthanisable, collecte.

Le gisement total de biodéchets issus des producteurs de plus de 10 t/an est estimé à 24 910 t/an pour un potentiel de production de biogaz de 2 352 700 Nm³ de CH₄ par an et pour 620 établissements recensés.



Les secteurs présentant le plus fort potentiel de production de biométhane sont :

- La restauration collective (24%),
- Les Industries Agro-Alimentaires (19%),
- Les commerces de gros (13%),
- Les Grandes et Moyennes Surfaces (10%),
- L'enseignement (9%).

Sur la quantité totale de biodéchets produits, près de 40% du gisement total sont produits par les gros producteurs de plus de 100 t/an, qui représentent un peu plus de 30% du potentiel de production de biogaz sur la Métropole. Le gisement reste donc assez diffus.

La Métropole s'attachera à identifier les leviers permettant d'amplifier ses actions en faveur de la filière biométhane.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie
Service Transition Énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Déchets et Moyens Techniques

Externe : GrDF, DECOSET

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Budget

En 2018 :

10 k€ en investissement

15 k€ de subventions

Moyens mis en œuvre

0,1 ETP

Documents de référence

Schéma directeur des EnR&R
Schéma directeur des énergies
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Contribution aux finalités

Atténuation
Croissance verte



Fiche action n°46

Appui aux projets citoyens de développement des Énergies renouvelables



■ *Axe stratégique*

Axe 3 : Développer les productions et consommations d'EnR locales

■ *Objectif stratégique*

3.3 - Faciliter l'investissement des habitants dans les EnR

■ *Objectif opérationnel*

3.3.1 - Favoriser les projets citoyens d'EnR

Contexte et enjeux

Le potentiel de développement du solaire photovoltaïque est important sur le territoire de la métropole, tant sur des projets en toitures, en ombrières qu'en centrales au sol. L'atteinte des objectifs en matière d'EnR ne pouvant reposer sur la seule action des collectivités, il est indispensable de mobiliser largement les forces vives du territoire, à commencer par les citoyens.

C'est dans ce cadre que Toulouse Métropole a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de développer le photovoltaïque intégrant un financement 100 % citoyen.

Objectifs

Objectifs globaux :

- Intégrer les financements citoyens dans plusieurs projets photovoltaïques développés sur l'ensemble du territoire pour :
- démultiplier les installations et la production d'EnR locales
- faire bénéficier les habitants des retombées économiques de ces installations pour une ré-appropriation des projets territoriaux et une relocalisation des bénéfices

Objectifs chiffrés :

- Équiper, à l'horizon 2025, 2000 m² de surface de panneaux photovoltaïques financés par des citoyens ou une puissance de 300 kilowatts-crêtes.

Description de l'action

- Poursuivre les échanges avec les collectifs de citoyens identifiés, notamment Citoy'enR
- Mise à disposition des candidats de petites et moyennes toitures de bâtiments publics pouvant recevoir des centrales photovoltaïques de faible et moyenne puissance (jusqu'à 500 kWc).



Sept toitures de la Ville de Toulouse ont été identifiées en première approche, soit une puissance totale de panneaux de 272 kWc.

Le but est que toute commune volontaire de la Métropole puisse mettre à disposition de petites toitures pour des installations photovoltaïques citoyennes.

Un questionnaire envoyé aux communes métropolitaines a permis d'identifier, sur une dizaine de communes, un potentiel d'environ 70 nouveaux sites pour développer des projets

- Intégration de la SCIC Citoy'Enr dans la SAS « Solaire de l'Oncopole » pour le projet de centrale solaire au sol de l'Oncopole.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie
Service Transition Énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'Architecture, de l'Immobilier, RMET (partenaires techniques)

Externe : Urbasolar et MPEI, les communes métropolitaines (partenaires techniques et financiers)

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Budget

20 k€ de participation à la SCIC en 2019

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

Schéma directeur des EnR&R
Schéma directeur des énergies

Contribution aux finalités

Atténuation

Croissance verte

Fiche action n°47

Mise en place de technologies Smart Grids pour une gestion intelligente de l'énergie



■ *Axe stratégique*

Axe 3 : Développer les productions et consommations d'EnR locales

■ *Objectif stratégique*

3.4 - Développer les réseaux électriques intelligents

■ *Objectif opérationnel*

3.4.1 - Appliquer à un quartier innovant la gestion intelligente de l'énergie

Contexte et enjeux

Toulouse Métropole a lancé en 2013 une réflexion de charte Smart Grid pour une gestion intelligente de l'énergie. Il est souhaité mettre en application cette charte sur le territoire.

Cette charte s'inscrit dans un environnement caractérisé par :

- le développement au niveau mondial de démarches « Smart City » dont la gestion intégrée de l'énergie au travers de « Smart Grids » constitue l'une des composantes,
- un cadre réglementaire pour les bâtiments en faveur de l'efficacité énergétique,
- un cadre législatif national reposant sur le Grenelle de l'Environnement et les lois Grenelle 1 et 2,
- une déclinaison territoriale au travers de Plans Climat Air Énergie Territoriaux et de Schémas Régionaux Climat Air Énergie.

De plus, les lois MaPTAM et Transition Énergétique pour la Croissance Verte confortent les métropoles en tant qu'Autorités compétentes pour la gestion de l'énergie et renforcent la nécessité d'optimiser les consommations et les productions d'énergie.

Objectifs

- Gestion intelligente de l'énergie sur un projet de quartier innovant, voire sur le territoire de la métropole, par l'application de la charte.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment par la rationalisation des dépenses d'énergie et le recours aux énergies renouvelables.
- Surveillance à une échelle macro, monitoring et connaissance de ce qu'il se passe d'un point de vue énergétique sur un territoire pour une gestion optimisée de l'énergie au travers de la charte.



Description de l'action

- Finalisation de la charte Smart Grid avec affirmation du rôle de Toulouse Métropole comme Autorité Organisatrice de l'énergie
- Mise en application de la charte
- Management énergétique de la zone retenue

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie
Service Transition Énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Directions de l'économie, de l'Architecture, de l'Immobilier
(partenaires techniques)

Planning de réalisation

Finalisation de la charte : 2023

Budget

100 k€ en investissement en 2022 / 2023

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1

Documents de référence

Schéma directeur des EnR&R
Schéma directeur des énergies

Contribution aux finalités

Atténuation

Croissance verte

Fiche action n°48

Soutien à l'innovation collaborative pour la croissance verte



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.1 - Être attractif et soutenir les projets innovants sur des filières de l'énergie et du développement durable

■ *Objectif opérationnel*

4.1.1 - Soutenir l'innovation technique et sociétale



Contexte et enjeux

Les métropoles représentent 2% de la surface du globe, concentrent 50% de la population mondiale, consomment 75% de l'énergie produite, sont à

l'origine de 80% des émissions de CO2 et représentent plus de 70% du PIB mondial.

Au terme de son schéma directeur Smart City 2015-2020 qui a contribué à construire une « fabrique à projets » au service du PCAET, l'objectif de Toulouse Métropole consiste désormais à « industrialiser » les méthodes pour passer de l'expérimentation au déploiement à grande échelle.

En capitalisant sur les leviers d'actions développés (Laboratoire des Usages, Programme Expérimentations, Démonstrateurs publics-privés, Commande publique innovante, Partenariats stratégiques, Gouvernance collaborative...), Toulouse Métropole agit au niveau de ses grandes politiques publiques, pour accélérer par une culture de l'innovation, la transition écologique et énergétique du territoire, tout en soutenant le dynamisme économique et sa diversification, avec comme fil conducteur, la croissance verte.

Objectifs

Pour développer la croissance verte et la transition écologique et énergétique, Toulouse Métropole s'appuie sur les acteurs économiques, académiques, associatifs et partenaires institutionnels du territoire.

Son action doit se déployer à travers les grandes politiques publiques, les schémas directeurs, feuilles de route, contrats d'objectifs, conventions et contractualisations diverses.

Le prisme de l'innovation au service de l'environnement doit venir s'appliquer directement, dans la conception, le déploiement et l'évaluation de l'action publique, mais aussi dépasser le seul champ de l'administration pour agir plus largement auprès de l'écosystème et renforcer les démarches en faveur de la RSE/RSO.



Description de l'action

Appui à la croissance verte à travers le portage ou le soutien de projets innovants collaboratifs publics-privés :

- des expérimentations de solutions menées auprès de start-ups, pour des pratiques internes plus vertueuses et efficaces
- des démonstrateurs publics-privés autour de consortiums, ciblant aussi bien des innovations technologiques, que des innovations d'usages, de services, d'organisations
- des appels à projets régionaux, nationaux ou européens auxquels Toulouse Métropole répond auprès de son écosystème (soit en qualité de coordinateur, soit de contributeur/facilitateur)
- des appels à projets lancés par Toulouse Métropole pour stimuler l'émergence de solutions innovantes, accélérant la décarbonation du territoire, l'adaptation au changement climatique et soutenant le développement d'emplois verts
- des conventions bilatérales ou multipartites constitutives de partenariats structurants, pour œuvrer sur la durée à la mutualisation des moyens, des ressources et activités, et partager les bonnes pratiques et retours d'expérience, au service d'un développement économique du territoire diversifié et durable

Pilotage technique de l'action

Innovation

Partenaire(s) associé(s)

Interne : toutes directions de la Métropole, communes et satellites

Externe : citoyens/usagers ; acteurs économiques (start-up, PME, grands comptes; clusters et pôles de compétitivité, incubateurs & accélérateurs...); partenaires académiques (universités, écoles,

laboratoires); associations et réseaux locaux, nationaux, européens ou internationaux

Planning de réalisation

Action continue

Budget

2M€ pour l'innovation dans la croissance verte
+ effet levier de cofinancements publics et privés

Moyens mis en œuvre

ETP : 3,8

Documents de référence

Feuille de route Innovation-Economie-Emploi-Europe-Rayonnement International 2022-2026, Métropole de l'économie circulaire 2020-2030, Schéma directeur des énergies, Projet Mobilités 2020.2025.2030, PCAET, PAAM, SPAM

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte



Fiche action n°49

Mobilisation d'incubateur pour la transition écologique



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.1 - Être attractif et soutenir les projets innovants sur des filières de l'énergie et du développement durable

■ *Objectif opérationnel*

4.1.1 - Soutenir l'innovation technique et sociétale

Contexte et enjeux

Dans l'objectif de favoriser l'émergence de l'innovation sociale, Toulouse Métropole porte avec France Active MPA-Occitanie, Première Brique, l'incubateur d'innovations sociales labellisé « Fabrique à initiatives ».

Première Brique accompagne les entrepreneurs dans la phase de lancement du projet en proposant un accompagnement stratégique et technique afin de tester et concrétiser leurs idées innovantes.

Pour réussir ce pari, Première Brique s'est associée à des partenaires tels que la Banque des territoires, la Région Occitanie, la Ville de Toulouse, la DIRECCTE et des entreprises comme ENEDIS, RTE, AG2R La Mondiale ou encore VEOLIA.

Les projets accompagnés répondent aux enjeux sociaux et environnementaux du territoire: les exclusions et inégalités sociales, l'adaptation au changement climatique, le vieillissement de la population, la précarité énergétique, l'économie circulaire, etc.).

Première Brique accompagne ces innovations sociales pour les transformer en entreprises de l'économie sociale et solidaire : lucrativité limitée, gouvernance démocratique, utilité sociale et environnementale de l'activité économique (Cf. Loi du 31 juillet 2014).

Pour y répondre, Première Brique se donne pour objectifs de :

- Accompagner entre 20 à 25 projets par an
- Irriguer les politiques publiques de Toulouse Métropole (déchets, mobilité, énergie, aménagement, agriculture urbaine et alimentation, politique de la ville, etc.)

Description de l'action

Première Brique accompagne, au sein de son incubateur ou par le biais de la Fabrique à Initiatives, une vingtaine de projets d'entrepreneuriat social par an.

Liste des sous-actions :

L'offre du dispositif a été amenée à évoluer en 2022 et comprend désormais trois offres d'accompagnement :



- Incubateur : accompagner la maturation de projets innovants socialement, structurants sur le territoire, et leur transformation en entreprise sociale.

- Fabrique à Initiatives : accompagner des acteurs des territoires dans l'émergence et la détection de besoins sociaux et répondre à ces besoins par la création d'entreprise sociale.

- Aide à l'implantation : accompagner 6 entreprises par an qui souhaitent s'implanter sur Toulouse Métropole (offre développée en partenariat avec Invest In Toulouse et le parcours ADRESS).

Pilotage technique de l'action

Économie sociale et solidaire et Innovation Sociale

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Entreprises, associations et partenaires publics (partenariats techniques et financiers), Invest In Toulouse

Planning de réalisation

Action continue

Budget

257 k€ par an en fonctionnement

(30 % Toulouse Métropole, 70 % partenaires privés et publics)

Moyens mis en œuvre

Une équipe opérationnelle de 5 personnes, 8 experts associés, un réseau de plus de 200 partenaires riche et diversifié au service de l'innovation sociale.

Documents de référence

Bilan d'activités 2020 et 2021 de Première Brique : www.premiere-brique.fr

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte

Fiche action n°50

Participation à une démarche territorialisée des acteurs économiques, industries et entreprises, en faveur de la croissance verte : DEMETER



■ Axe stratégique

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ Objectif stratégique

4.1 - Être attractif et soutenir les projets innovants sur des filières de l'énergie et du développement durable

■ Objectif opérationnel

4.1.2 - Expérimenter un engagement territorial pour la transition énergétique

Contexte et enjeux

Une mise en œuvre territoriale efficace de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose une mobilisation convergente de tous les acteurs, en particulier des collectivités, des

entreprises privées, des services de l'État et des citoyens vers des objectifs partagés.

Objectifs

Dans ce cadre, le projet DEMETER vise à démontrer, sur la plateforme aéronautique et aéroportuaire de la métropole toulousaine, qu'un engagement formalisé et coordonné de tous les partenaires concernés, permet d'atteindre des objectifs en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en conservant l'intégration des spécificités locales. Un tel démonstrateur constitue ainsi une plateforme collaborative multi-partenaires accueillant différents projets opérationnels, industriels et territoriaux conduits par chaque partenaire ou partie signataire agissant en synergie.

Description de l'action

La collaboration des parties portera sur quatre thématiques fondamentales, faisant chacune l'objet d'un Groupe de travail collaboratif, à savoir :

- aménagement et mobilité durable,
- croissance verte,
- pollution de l'air et changement climatique,
- économie circulaire.

Chacun de ces groupes est animé par des entreprises dont le cœur de métier se rattache aux problématiques visées. Ils ont en charge de créer des synergies entre acteurs afin de porter des projets collectifs, mutualisés et adaptés au territoire. Pour leurs parts respectives, l'État et les collectivités concernées s'engagent à faciliter la mise en œuvre des actions intégrées dans DEMETER par tout moyen adapté, juridique,



technique, économique ou financier, notamment à travers des expérimentations.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'action économique, Direction de l'emploi et mission achat

Externe : Airbus et 34 acteurs signataires de DEMETER

Planning de réalisation

Action continue d'animation.

Objectif de 2 plénières, 3 réunions par groupes de travail, 3 déjeuner-conférence par an.

Moyens mis en œuvre

ETP : 1 ETP financé à 50 % par l'ADEME

Documents de référence

Protocole d'accord de DEMETER du 4 octobre 2017

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air
Croissance verte

Fiche action n°51

Élaboration et mise en œuvre de la stratégie « Métropole de l'Économie circulaire » 2021-2030



■ Axe stratégique

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ Objectif stratégique

4.2 - Promouvoir et aider au développement de l'économie circulaire

■ Objectif opérationnel

4.2.1 - Se doter d'une stratégie de développement économique s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire

Contexte et enjeux

Toulouse Métropole s'est engagée dans une Stratégie Métropole de l'Économie Circulaire, en décembre 2020, assortie de 3 feuilles de route opérationnelles sur la mobilisation des entreprises, la construction à

partir des ressources locales et la réparation/réemploi/fabrication locales.

En réponse aux enjeux de relance par l'emploi, d'adaptation au changement climatique et de transition écologique de l'économie, Toulouse Métropole s'appuiera sur la capacité du territoire à innover pour déployer des actions concrètes d'économie circulaire et asseoir une économie sobre en ressources, créatrice de valeur.

Ainsi, la stratégie « Métropole de l'économie circulaire » se donne l'ambition de devenir un levier au service du développement économique et de la transition écologique du territoire.

Objectifs

L'objectif de cette stratégie est d'accompagner la transition économique et d'organiser la résilience du territoire.

En cohérence avec les objectifs de son Plan Climat Air Énergie Territorial, Toulouse Métropole s'est fixé, à horizon 2030, les objectifs stratégiques suivants :

- créer plus de 10 000 emplois par l'émergence de nouvelles activités d'économie circulaire (objectif emplois verts du PCAET) ;
- réduire l'empreinte carbone des activités en s'inscrivant dans la trajectoire du PCAET (- 40 % d'émissions de CO2 par rapport à 2008) ;
- mettre en place des dispositifs d'accompagnement à la transition ;
- organiser une équipe projet « économie circulaire » transversale et pérenne en interne ;
- mobiliser plus de 1000 entreprises sur l'économie circulaire ;
- cartographier les flux entrants et sortants des entreprises pour animer la mise en œuvre de projets collaboratifs et/ou d'écoconception.



Description de l'action

Toulouse Métropole s'appuiera sur ses compétences d'aménagement, d'animation économique du territoire pour mettre en œuvre les feuilles de route du développement économique circulaire. Un contrat d'objectifs de développement économique circulaire a été signé entre l'ADEME et Toulouse Métropole pour la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions.

Le programme d'actions s'articule autour de 3 axes et de 11 actions opérationnelles.

- Axe 1 - Organiser la gouvernance et la mobilisation des acteurs économiques

- Action 1 : Créer une mission pour animer et coordonner la démarche économie circulaire
- Action 2 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour mobiliser les entreprises
- Action 3 : Accompagner les entreprises pour déployer et massifier la mise en œuvre d'actions d'économie circulaire
- Action 4 : Utiliser la commande publique comme levier pour massifier
- Action 5 : Évaluer et labelliser la démarche d'économie circulaire

- Axe 2 - Bâtir la métropole à partir des ressources locales

- Action 6 : Expérimentation de déconstruction sélective pour le ré-emploi
- Action 7 : Démonstrateur /zone totem économie circulaire : élaboration d'un cahier de prescriptions
- Action 8 : Construire une interface ressources du BTP permettant de mettre en relation l'offre de matériaux issus de la

déconstruction face à la demande de ressources pour des projets de constructions

- Axe 3 - Favoriser le ré-emploi et la réparation pour réduire l'impact matière

- Action 9 : Favoriser le changement de comportements en faveur de la réparation
- Action 10 : Accompagner les restaurateurs volontaires dans une politique zéro déchets
- Action 11 : Rendre lisible et développer l'offre responsable : plateforme Consom'acteurs

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Action Économique – Mission économie circulaire

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction déchets et Moyens technique, Commande Publique, Direction Environnement Énergie, Direction de l'Aménagement, Direction de l'emploi, Direction de relation internationales, Direction du patrimoine

Externe : CCIT, DECOSET, ADEME

Planning de réalisation

Démarrage : 2021

Fin : 2030

Budget

Convention Financière ADEME-Région Occitanie (2021/2024): 210 000 €

Convention financière ADEME (2021-2024) : 450 000 €

Moyens mis en œuvre

ETP : Structuration d'une mission avec 3 ETP

Documents de référence

DEL 19-1058 Stratégie Métropole de l'Économie circulaire

DEL 20-1048 Convention Financière ADEME « Contrat d'objectif de développement économique circulaire »

Contribution aux finalités

Atténuation

Adaptation

Qualité de l'air

Croissance verte



Fiche action n°52

Protéger le foncier pour l'agriculture et accompagner le développement de projets agricoles viables, écologiques et créateurs de liens



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.3 - Animer et coordonner une politique publique territoriale sur la transition agricole et alimentaire en mobilisant les acteurs locaux

■ *Objectif opérationnel*

4.3.2 - Favoriser l'installation de projets agricoles ou alimentaires répondant aux enjeux de territoire

Contexte et enjeux

L'attractivité de la métropole impose d'aller encore plus loin sur la préservation et la mobilisation du foncier pour maintenir et développer une agriculture durable sur le territoire, et permettre à de nouveaux projets agricoles de se développer.

Afin de répondre à la forte croissance de la demande en produits locaux durables, et à la production de services environnementaux (biodiversité, ressource en eau, qualité paysagère, réduction des émissions de GES, lutte contre les îlots de chaleur...), il faut trouver des réponses aux enjeux de renouvellement des générations d'agriculteurs partant à la retraite, tout en assurant la transition agro-écologique des systèmes agricoles. Il s'agit ainsi d'accompagner les projets qui répondent à ces nouvelles attentes des citoyens et aux enjeux du territoire.

Objectifs

Objectifs globaux : En complément d'une protection renforcée du foncier à vocation agricole (fiche action n°1) et du travail avec le monde agricole pour encourager les installations, Toulouse Métropole accompagne les communes qui souhaitent porter un projet agricole (installation de maraîchers, régie de production pour les cantines, ferme pédagogique, espace-test agricole...). Le déploiement de nouveaux projets agricoles impulsés par les communes et tournés vers la consommation locale participe au développement d'une offre locale de qualité accessible au plus grand nombre, mais nécessite pour ces communes de nouveaux savoir-faire. En s'appuyant sur les 4 projets agricoles pilotes qu'elle soutient depuis 2012, Toulouse Métropole propose à 10 nouvelles communes un accompagnement méthodologique, technique et financier pour amorcer et consolider de nouveaux projets agricoles sur la métropole et en assurer une vision cohérente et ambitieuse.



Objectifs chiffrés :

- 10 projets communaux accompagnés d'ici 2026
- une centaine d'hectares concernés par les nouveaux projets
- une dizaine de porteurs de projets installés en agriculture bio

Description de l'action

- appui technique et méthodologique de l'idée au projet et à sa mise en œuvre
- animation d'un réseau des communes portant des projets agricoles
- définition et mise en œuvre d'un dispositif de soutien financier aux projets répondant aux enjeux du PAAM
- conventions avec la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et les structures de développement agricole sur l'accompagnement des candidats à l'installation

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et Énergie, Cellule Agriculture et Alimentation

Partenaire(s) associé(s)

Interne : DAE-ESS, Urbanisme

Externe : organismes locaux de développement agricole, SAFER, Chambre d'Agriculture

Planning de réalisation

Démarrage : 2022

Budget

Fonctionnement : ~500 k€/ 4 ans (marché d'AMO)

Cofinancements : plan de relance sur AMO (223 k€) et sur le financement de 3 projets communaux (Pibrac, Castelginest et Fenouillet)

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,5

Documents de référence

Convention CDA31, marché d'AMO

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Croissance verte



Fiche action n°53

Développement d'un Projet Agricole et Alimentaire de Territoire : le PAAM (Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain)



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.3 - Animer et coordonner une politique publique territoriale sur la transition agricole et alimentaire en mobilisant les acteurs locaux

■ *Objectif opérationnel*

4.3.1 - Animer et mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire Territoriale

Contexte et enjeux

Un système alimentaire sain et durable doit être sûr aux plans sanitaire et nutritionnel, accessible et abordable pour tous. Il

implique de :

- optimiser les ressources humaines et naturelles
- protéger les écosystèmes et la biodiversité
- assurer la sécurité alimentaire pour aujourd'hui et pour les générations futures

Mettre en place un système alimentaire sain et durable nécessite une transition et des changements radicaux en amont et en aval de l'agriculture, dans nos process et modes de vie, impliquant une participation de tous les acteurs. Le PAAM propose de rassembler une diversité de compétences et d'acteurs pour :

- accompagner la transition des systèmes agricoles pour qu'ils répondent aux attentes des citoyens et aux enjeux du territoire
- permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de proximité, saine, et durable

Objectifs

Objectifs globaux :

- permettre la rencontre et les synergies entre acteurs
- animer un dialogue et une coopération entre acteurs
- organiser les complémentarités urbain-rural sur l'alimentation
- mettre en œuvre des actions partenariales opérationnelles
- capter des financements extérieurs pour mettre en œuvre des actions partenariales

Objectifs chiffrés :

- Animation de la gouvernance : 1 conseil métropolitain /an + 1 à 2 comités stratégiques partenariaux /an
- Obtenir la reconnaissance en tant que PAT (Projet Alimentaire de Territoire) de niveau 2



Description de l'action

Toulouse Métropole organise la gouvernance et anime une démarche partenariale, avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire local, sur un projet articulé autour de 4 axes :

1. Accompagner la production locale et l'installation agricole
 - poursuite de l'accompagnement des projets agricoles pilotes
 - organisation de rencontres pour partager les retours d'expériences des projets agricoles
 - définition d'un dispositif d'accompagnement des projets agricoles des communes par la métropole
 - mise à disposition des communes d'une assistance pour la construction et la mise en œuvre de projets agricoles
2. Accompagner la restauration collective pour que la lutte contre le gaspillage alimentaire dégage des marges de manœuvre pour plus d'approvisionnement en bio et local
 - accompagnement des communes dans leur projet de restauration collective durable (gaspillage alimentaire et approvisionnement)
 - organisation de rencontres et animation d'un réseau pour favoriser les collaborations (sourcing, échange de bonnes pratiques)
 - formation pour favoriser l'approvisionnement durable dans les marchés publics, l'accompagnement des enfants sur le temps du repas
 - sensibilisation autour d'une opération fédératrice (menu 2 fois bon)
3. Structurer les filières : développer l'approvisionnement local, la logistique et la transformation
 - renforcement du rôle du MIN dans la rencontre des acteurs de l'alimentation et la structuration des filières locales
 - développement de partenariats avec les bassins de production

- identification des outils structurants pour l'ancrage local de l'alimentation (transformation, stockage, logistique) et du maillage de l'offre alimentaire de proximité
- accompagnement et soutien d'acteurs proposant des solutions valorisant les circuits courts de proximité

4. Sensibiliser et faciliter l'accès des consommateurs à une alimentation saine et durable
 - organisation d'événements, visites, ateliers sur l'agriculture urbaine et l'alimentation
 - animation du défi foyers à alimentation positive
 - accompagnement d'initiatives de solidarité alimentaire, de circuits courts ou d'agriculture urbaine

Un travail de suivi et d'évaluation de cette politique publique est également prévu (observatoire du PAAM)

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et Énergie, Cellule Agriculture et Alimentation

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Urbanisme, DOA, DAE, Gestions déléguées, Commande Publique, DMODP, Pôle Événementiel, Communication,...



Externe : Membres du conseil stratégique partenarial : Région Occitanie, Chambre Départementale d'Agriculture, DRAAF, DDT, CCI, CMA ; Nourrir La Ville ; Membres du conseil métropolitain de l'agriculture et l'alimentation locales (~200 acteurs)

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Budget

Cofinancements : PNA (2018) : 40 k€, Quartiers fertiles (2020) : 560 k€, Plan relance (2021) : 850 k€

Moyens mis en œuvre

ETP : 1

Documents de référence

Convention CDA31, Région, délibérations

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Croissance verte



Fiche action n°54

Campagnes de communication externe

pour sensibiliser aux enjeux Climat Air Énergie au travers des actions du PCAET



et actions portés par les acteurs du territoire, elle se doit de sensibiliser et d'informer sur les bonnes pratiques et les enjeux Air Climat Énergie par une large communication.

Objectifs

- Accompagner la collectivité dans son rôle d'animation du territoire
- Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux Air, Climat, Énergie au travers des actions du Plan Climat : informer et mobiliser les entreprises, les citoyens, les associations, les étudiants... sur les actions portées par le Plan Climat de Toulouse Métropole (éclairage intelligent, réseau de chaleur, gaspillage alimentaire...)
- Donner vie au Plan Climat en le rendant concret pour la population : faire comprendre en quoi la participation des habitants participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Rendre les citoyens acteurs du Plan Climat

Description de l'action

Communication régulière via différents médias de la direction de la communication et en fonction de l'actualité : presse, numérique, affichage, journaux municipaux, réseau des directions de la communication des communes de la métropole, communication de proximité.



■ Axe stratégique

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ Objectif stratégique

▪ 4.4 - Accompagner l'évolution des modes de consommation

■ Objectif opérationnel

4.4.1 - Communiquer sur les bonnes démarches de consommation et agir contre le gaspillage

Contexte et enjeux

La Métropole est animatrice de la transition énergétique sur son territoire. Pour assurer ce rôle et favoriser la démultiplication des projets



Pilotage technique de l'action

Services : Direction de la Communication Communication institutionnelle

Partenaire(s) associé(s)

Interne : les services de la métropole portant des actions Plan Climat

Planning de réalisation

En accompagnement du PCAET

Budget

Moyens mis en œuvre

Documents de référence

Plan de communication de la Direction de la communication

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte



Fiche action n°55

Déploiement du Programme de Local de Prévention des Déchets de Toulouse Métropole



Le contenu de ce programme est précisé par le décret 2015-662 du 14 juin 2015. Ce programme doit être élaboré par les collectivités territoriales assurant la collecte des déchets ménagers, ce qui est le cas de Toulouse Métropole.

Objectifs

- Faire adhérer les habitants à la réduction des déchets
- Faire émerger des actions sur le territoire
- Diminuer de 11 % la production de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010
- La réduction des déchets incinérés et celle des émissions de GES associées à la gestion des déchets seront obtenues au travers de plusieurs actions qui viendront répondre aux objectifs fixés suivants :
 - réduire de 8 kg/habitant les biodéchets jetés, par le compostage et le tri à la source des biodéchets
 - détourner des ordures ménagères 4,5 kg/habitant de textiles
 - changer les comportements, notamment par rapport aux emballages et autres produits jetables
 - développer les relais et les partenariats



■ Axe stratégique

Axe 4: Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ Objectif stratégique

4.4 - Accompagner l'évolution des modes de consommation

■ Objectif opérationnel

4.4.1 - Communiquer sur les bonnes démarches de consommation et agir contre le gaspillage

Contexte et enjeux

La réduction des déchets et l'économie circulaire sont désormais au cœur des préoccupations sociétales et constituent, depuis les lois Grenelles 1 et 2, un axe prioritaire des politiques environnementales. Depuis le 1er janvier 2012, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire.



Description de l'action

Après un 1er plan d'actions de 5 ans (2012-2017) qui a vu une diminution de 19 kg de la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant, Toulouse Métropole poursuit son action avec l'adoption, en octobre 2018, d'un nouveau PLPDMA pour la période 2018-2024. Ce nouveau plan d'actions poursuit certaines actions déjà engagées (compostage individuel ou en gestion partagée, lutte contre le gaspillage alimentaire, stop pub, collecte des textiles usagés, animations scolaires...) auxquelles s'ajoutent de nouvelles actions pour répondre aux objectifs de réduction des collectes de déchets et d'encombrants en porte à porte ainsi que des déchets apportés en déchetteries.

Il se compose de 6 axes :

- Axe A : Biodéchets : lutte contre le gaspillage alimentaire
- Axe B : Biodéchets : à chaque habitant une solution pour trier ses biodéchets
- Axe C : Favoriser la gestion in situ des déchets verts et développer le jardinage écologique
- Axe D : Développer l'éco-exemplarité de Toulouse Métropole et des communes adhérentes
- Axe E : Donner une deuxième vie aux objets
- Axe F : Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets

Le souhait est de faire un plan d'actions qui évolue dans le temps en fonction des opportunités qui se présenteront pour développer de nouvelles démarches non prévues initialement.

Liste des sous-actions :

- gaspillage alimentaire : accompagner les communes dans la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire, temps d'échanges avec les communes, mallette de jeux « trop moche mais trop bon » ;
- tri des biodéchets : renforcer le compostage individuel, développer le compostage collectif en pied d'immeubles, déployer le compostage en jardins et espaces publics, animer un réseau de référents compostage collectif sur le territoire, étudier les solutions existantes de tri à la source des biodéchets et définir des actions transposables à la Métropole ;
- déchets verts et jardinage écologique : favoriser la gestion in situ des déchets verts, harmoniser et optimiser l'offre de services aux habitants ;
- éco-exemplarité : mettre en œuvre un Plan Papier au sein des services de Toulouse Métropole et des communes ; tester des actions de réduction des déchets sur des manifestations ;
- 2^e vie aux objets : collecter les textiles usagés, déployer des zones de réemploi sur les déchetteries, organiser des collectes de proximité des déchets d'équipements électriques et électroniques, harmoniser et optimiser l'offre de service aux habitants pour les encombrants ;
- gestes de réduction des déchets : distribuer l'autocollant stop pub, réaliser des animations auprès des enfants dans les écoles et communes, organiser l'opération « C'est décidé, je réduis mes déchets », former des acteurs du territoire aux enjeux de la réduction des déchets, sensibiliser le grand public à la réduction des déchets



Pilotage technique de l'action

Services : Direction des Déchets et Moyens Techniques - Service
Evolution des pratiques des usagers

Partenaire(s) associé(s)

Communes de la Métropole

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Fin : 2024

Budget

2018 : 664 367 € TTC

2019 : 722 529 € TTC

2020 : 956 000 € TTC

Moyens mis en œuvre

6,2 ETP (2020)

8,8 ETP (2021)

Documents de référence

PLPDMA : projet plan d'actions 2018-2024

PLPDMA : Bilan d'étape 2018-2020 + infographie

Délibération DEL-18-0741 approuvant le nouveau plan d'action 2018-2024

Contribution aux finalités

Atténuation

Croissance verte



Fiche action n°56

Atelier Solidaire : Empalot



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.4 - Accompagner l'évolution des modes de consommation

■ *Objectif opérationnel*

4.4.1. - Communiquer sur les bonnes démarches de consommation et agir contre le gaspillage alimentaire

Contexte et enjeux

L'Atelier Solidaire a été créé au cœur du quartier d'Empalot en mai 2015. C'est un lieu ressource ouvert aux habitants du quartier d'Empalot, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Il les encourage à se réapproprier leur logement et leur donne les outils pour contrôler leurs dépenses en énergie et en eau. Il permet également une implication active des habitants à la vie citoyenne et

contribue à créer du lien social à l'échelle du quartier, dans le cadre de la politique de la Ville.

Objectifs

L'atelier solidaire a été créé dans l'objectif de développer des actions d'innovation sociale autour de la précarité énergétique. Il vise à :

- réduire les dépenses en énergie et en eau des habitants,
- lutter contre la précarité énergétique,
- créer du lien social.

Description de l'action

Les habitants sont accueillis lors de permanences et sont renseignés gratuitement sur les préoccupations liées à leur logement.

Une outlithèque permet de prêter des outils pour permettre aux habitants de faire aboutir leurs projets.

Des ateliers pratiques, des temps d'information et des animations sont également organisés sur des thématiques variées touchant au cadre de vie et au développement durable.

Liste de sous-actions :

- permanences d'accueil
- ateliers et animations sur les thèmes des économies d'énergie, la réparation, la récupération, etc.
- prêts d'outils



- conseils et interventions pédagogiques à domicile
- chantiers Auto-Réhabilitation Accompagnée
- chantiers de fabrication collective de mobilier...

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Ville de Toulouse, Habitat Toulouse, EDF, Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne via le Centre social d'Empalot, Leroy-Merlin, les Compagnons Bâtisseurs

Planning de réalisation

Action terminée

Budget

En fonctionnement :

- . 13 k€ en 2017
- . 8 k€ en 2018
- . 3 k€ en 2019

Moyens mis en œuvre

En cours d'évaluation

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation



Fiche action n°57

Suivi du Plan Climat



de l'état d'avancement des actions entreprises par la Métropole dans le cadre de sa politique air énergie climat.

Objectifs

L'objectif du suivi est de connaître et de partager l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et projets du PCAET ainsi que les moyens et ressources qui y sont alloués.

Description de l'action

- Chaque fiche action définit : un indicateur de réalisation, de résultat, d'impact, de ressource et d'avancement. Il s'agit de construire un système d'indicateurs fiables et pérennes se basant dans la mesure du possible sur des indicateurs déjà suivis par les services dans le cadre de leur suivi d'activité.
- Définition d'indicateurs plus poussés pour certaines actions : actions phares et/ou impactantes.
- Renseignement des indicateurs qui permet d'établir l'état d'avancement des actions du Plan Climat et de maintenir la dynamique du dispositif et de la labellisation Cit'ergie.
- Un tableau de bord synthétique a été constitué avec des indicateurs contextuels territoriaux et thématiques qui seront renseignés à pas de temps réguliers pour permettre l'évaluation du plan climat et un suivi de l'évolution du territoire.

■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Énergétique

■ *Objectif stratégique*

5.1 - Evaluer, suivre et réajuster le plan d'actions

■ *Objectif opérationnel*

5.1.1 - Mettre en place un dispositif de suivi du Plan Climat



Contexte et enjeux

Le PCAET est une démarche transversale qui fait intervenir de nombreuses directions. Afin de pouvoir apprécier l'avancement de la démarche, un dispositif de suivi doit être organisé.

Toulouse Métropole s'est engagée dans le dispositif Cit'ergie et a été labellisée en juin 2019 (niveau Cit'ergie). Ce processus de management de la qualité de la politique Climat-Air-Énergie menée par les collectivités et des actions en découlant est devenu la labellisation « Climat Air Énergie ». Cette démarche de qualité permet d'avoir annuellement un retour visible



Liste des sous-actions :

- constitution du système d'indicateurs
- remplissage par les services des indicateurs
- réalisation et renseignement d'un tableau de bord synthétique

Pilotage technique de l'action

Services : Service Plan Climat

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Mission évaluation des politiques publiques, tous les services contribuant au PCAET

Externe : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT)

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Fin : Action continue

Budget

0 €

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation

Adaptation

Qualité de l'air

Croissance verte



Fiche action n°58

Évaluation du Plan Climat



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ *Objectif stratégique*

5.1 - Evaluer, suivre et réajuster le plan d'actions

■ *Objectif opérationnel*

5.1.2 - Evaluer le plan climat

Contexte et enjeux

Une démarche d'amélioration continue est mise en place pour suivre, évaluer et réajuster le Plan Climat.

Elle s'appuie sur cinq dispositifs :

- un dispositif de suivi,
- une évaluation à mi-parcours (au bout de 3 ans en 2020),
- le processus Cit'ergie,
- l'évaluation environnementale stratégique,
- une évaluation finale (au bout de 6 ans)

Objectifs

L'évaluation, démarche ponctuelle, permet d'apprécier la mise en œuvre du Plan Climat ainsi que ses résultats et impacts, et de faire évoluer, en tant que de besoin, la démarche et/ou ses actions pour optimiser sa cohérence et son efficacité.

Description de l'action

La démarche et le programme d'actions sont examinés au regard de questions évaluatives définies par le Comité d'évaluation.

Le résultat de l'évaluation est retranscrit sous la forme d'un rapport dont les conclusions sont présentées au Comité de pilotage et doivent servir à réorienter, si nécessaire, le programme d'actions afin d'assurer l'agilité de la démarche.

Une évaluation intermédiaire intervient au bout de 3 ans. Elle analyse l'état d'avancement du plan d'actions, l'efficacité de la gouvernance et du pilotage du Plan Climat ainsi que les premiers résultats des actions menées en terme de contribution à l'atteinte des objectifs du PCAET.

Une évaluation finale, au bout de 6 ans, permettra d'analyser les résultats et impacts du PCAET dans son ensemble c'est-à-dire sa contribution à l'évolution des enjeux Air-Climat-Energie sur le territoire, à travers l'examen des effets d'actions représentatives du plan d'actions. L'instance d'évaluation est le Comité d'évaluation, composé du Comité de suivi du PCAET et de la mission Évaluation des politiques publiques de la collectivité.



Liste des sous-actions :

- Mise en place du Comité d'évaluation
- Définition des questions évaluatives et du plan d'évaluation
- Réalisation de l'évaluation intermédiaire
- Réalisation de l'évaluation finale

Pilotage technique de l'action

Services : Service Plan Climat

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Mission évaluation des politiques publiques,

Tous les services contribuant au PCAET

Externe : AMO évaluation, ATMO Occitanie, AUAT

Planning de réalisation

Démarrage : 2019

Fin : 2025

Budget

140 k€ en fonctionnement sur 6 ans

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1 ETP

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation

Adaptation

Qualité de l'air

Croissance verte



Fiche action n°59

Observatoire Métropolitain de l'Environnement et du Climat



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ *Objectif stratégique*

5.1 - Evaluer, suivre et réajuster le plan d'actions

■ *Objectif opérationnel*

5.1.3 - Observer le territoire

Contexte et enjeux

L'Observatoire est un outil de collecte, de centralisation, de gestion, d'analyse, et de valorisation des données. Il permet de réunir des indicateurs actualisés et de les valoriser. Il représente un véritable support de connaissances et de construction des stratégies de Toulouse Métropole.

La stratégie climat nécessite une maîtrise des quantifications des émissions de gaz à effet de serre d'une part et d'autre part, une caractérisation de l'impact du changement climatique pour anticiper les

aménagements et réduire les vulnérabilités des populations et de l'économie.

Ainsi Toulouse Métropole souhaite se doter d'un Observatoire Métropolitain de l'Environnement et du Climat.

Objectifs

Les objectifs sont :

- Suivi d'indicateurs environnementaux du territoire
- Suivi d'indicateurs climat du territoire (gaz à effet de serre, énergie, qualité de l'air, énergies renouvelables...)
- Caractérisation de l'impact du changement climatique
- Aide à la décision pour anticiper et construire une stratégie climat et un territoire adapté et résilient

Description de l'action

L'objectif de cet observatoire est de disposer d'un référentiel partagé, d'un état des lieux commun et d'indicateurs coconstruits ainsi que de méthodes d'évaluation et de suivi partagées afin d'orienter et d'ajuster les politiques publiques et la stratégie climat, d'anticiper les impacts du changement climatique et de construire un territoire résilient et vivable.

L'Observatoire doit venir en réponse au besoin de transparence sur les politiques publiques environnementales, à l'enjeu de rendre compte à l'État, grâce à des indicateurs robustes, de l'avancement des actions entreprises par la Métropole et doit devenir un outil opérationnel pour décliner ces politiques à l'échelle et par les communes.



Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie
Appui et prospective et Plan Climat

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Directions métiers et Direction du numérique

Externe : AUAT, OREO, ATMO, CNRM, Météo France, CNRS, INSEE, ONERA, CNES, Tisseo...

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Fin : Permanent

Budget

0 €

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

Plan Climat Air Énergie et notamment évaluation à mi-parcours : les indicateurs simplifiés proposés à cette occasion constituent la première base de travail pour la création de l'Observatoire.

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte

Fiche action n°60

Appui à l'échange d'expériences exemplaires et innovantes pour une démultiplication à l'échelle des communes



■ Axe stratégique

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ Objectif stratégique

5.2 - Créer des synergies entre les collectivités à toutes les échelles : Europe, région, grandes agglomérations régionales, collectivités voisines, communes métropolitaines

■ Objectif opérationnel

5.2.1 - Animer des lieux d'échanges d'expériences, de mutualisation et de valorisation des initiatives exemplaires avec les communes de Toulouse Métropole

Contexte et enjeux

Le Plan Climat de Toulouse Métropole s'articule autour de quatre enjeux : atténuation des émissions de gaz à effet de serre, adaptation du

territoire au réchauffement climatique, amélioration de la qualité de l'air pour la santé, transition énergétique pour la croissance verte.

Des objectifs territoriaux chiffrés ont été définis à horizon 2030, notamment en terme de réduction des émissions de GES et de consommation énergétique, ainsi qu'en terme de développement des énergies renouvelables.

Pour atteindre ces objectifs, la Métropole déploie un programme d'actions ambitieux. Néanmoins, la participation de l'ensemble des acteurs du territoire s'avère indispensable pour réussir la transition énergétique.

Ainsi, les communes de la Métropole développent ou sont susceptibles de développer un certain nombre de projets pouvant contribuer aux objectifs du Plan Climat.

Il s'agit d'encourager cette dynamique autour du développement durable et des thématiques Air Climat Énergie, en favorisant les échanges pour une démultiplication des actions.

Objectifs

- Animer des lieux d'échange d'expériences
- Repérer et valoriser les initiatives municipales exemplaires et innovantes sur les thématiques Climat Air Énergie
- Faciliter l'ingénierie commune
- Créer de la mutualisation
- Favoriser la démultiplication des actions concourant aux objectifs du Plan Climat



Description de l'action

- Désignation d'un élu métropolitain délégué à la déclinaison du PCAET dans les communes
- Identification, dans chaque commune, d'un binôme élu/technicien référent du PCAET
- Organisation d'échanges réguliers entre les communes métropolitaines autour des enjeux Air Climat Energie :
 - Ateliers des idées thématiques sur des sujets opérationnels de compétence communale avec présentation des enjeux, contexte réglementaire, retours d'expériences
 - Témoignage des communes sur les actions exemplaires et/ou innovantes qu'elles portent
 - Identification des freins et des leviers pour une démultiplication sur les autres communes

Pilotage technique de l'action

Services : Service Plan Climat

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Directions ressources selon les sujets abordés

Externe : Elus et techniciens des 37 communes métropolitaines

Planning de réalisation

Action continue

Budget

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

Tableau des actions contributives des communes

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte



Fiche action n°61

Organisation d'échanges avec les collectivités voisines



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ *Objectif stratégique*

5.2 - Créer des synergies entre les collectivités à toutes les échelles: Europe, région, grandes agglomérations régionales, collectivités voisines, communes métropolitaines

■ *Objectif opérationnel*

5.2.2 - Mettre en place un travail de synergie avec les collectivités voisines

Contexte et enjeux

Les métropoles sont animatrices de la transition énergétique sur leur territoire.

Toulouse Métropole, du fait de sa taille et de sa visibilité, a un rôle d'exemplarité à tenir vis à vis des collectivités voisines.

Pour cela, elle se positionne au coeur des échanges avec ces collectivités pour favoriser la mise en commun des expériences et l'identification de potentielles synergies à développer.

Objectifs

- Repérer les initiatives exemplaires à démultiplier
- Participer aux réseaux d'échanges des collectivités en transition
- Impulser des dynamiques territoriales
- Susciter des partenariats et des initiatives collectives

Description de l'action

Participation aux réseaux climat air énergie et organisation de réunions :

- avec les intercommunalités voisines (CAM, SICOVAL) pour instaurer un dialogue métropolitain visant à mettre en cohérence les projets Air Climat Énergie concernant un territoire commun (Inter SCOT – PDU – PPA ...) ou des préoccupations communes
- avec la Région Occitanie pour être volontariste dans la démarche d'élaboration du SRADDET et sur la démarche REPOS
- avec les autres métropoles de la Région pour identifier les problématiques communes et les synergies potentielles



Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'énergie - Service Plan Climat

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Directions ressources selon les sujets abordés

Externe : Collectivités voisines (Montpellier, CAM, SICOVAL, Région...)

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Fin : Action continue

Budget

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte



Fiche action n°62

Participation à des réseaux et des projets nationaux, européens et internationaux



■ *Axe stratégique*

Axe 5: Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ *Objectif stratégique*

5.2 - Créer des synergies entre les collectivités à toutes les échelles : Europe, région, grandes agglomérations régionales, collectivités voisines, communes métropolitaines

■ *Objectif opérationnel*

5.2.3 - Inscrire la Métropole dans des réseaux afin de rechercher des initiatives à reproduire et à déployer sur le territoire et valoriser les actions métropolitaines auprès des partenaires



Contexte et enjeux

L'Union européenne est à la tête de la lutte contre le changement climatique dont elle a fait l'une de ses priorités (Pacte Vert européen – Fitfor55)

Elle a lancé en 2008, la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, une initiative qui rassemble les collectivités qui souscrivent à une vision commune pour 2050 : accélérer la décarbonation de leurs territoires, renforcer leurs capacités d'adaptation aux impacts inévitables du changement climatique et permettre à leurs citoyens d'accéder à une énergie sûre, durable et abordable.

Toulouse Métropole, à l'instar de grandes villes et agglomérations européennes, telles que Barcelone, Hambourg et Oslo, a adhéré à la convention des Maires pour le climat et l'énergie (mouvement mondial promouvant les actions locales en faveur du climat et de l'énergie) afin de consolider la portée des actions entreprises au niveau européen et leur évaluation.

La communauté internationale à travers l'ONU a défini les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Ces ODD sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit un plan sur 15 ans visant à réaliser ces objectifs.

Les ODD intègrent aujourd'hui les politiques internationales, européennes et nationales et tissent des liens étroits avec les actions "climat".



Objectifs

- Accroître les relations avec les institutions européennes, les réseaux influents, les villes partenaires, les autorités nationales et régionales afin d'accompagner les projets de la collectivité et son ambition sur les financements européens
- Confirmer la place de Toulouse Métropole au sein des réseaux européens et internationaux (Eurocities, Energycities, Convention des Maires, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Cités Unies France, Pacte de Milan)
- S'inscrire dans de grands événements internationaux pour donner de la visibilité aux actions de la collectivité
- Échanger sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre le changement climatique avec les villes partenaires
- Participer à des projets de solidarité internationale envers les pays du sud afin d'apporter une pierre à l'édification de meilleures conditions de vie dans les pays en voie de développement tout en intégrant toute la portée des ODD; recherche de cofinancements auprès des bailleurs de fonds internationaux.
- Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie européenne définie dans le Pacte vert ou Green Deal au travers duquel, l'Union européenne s'est donnée pour but d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 (objectif traduit en droit dans la "loi climat" de juillet 2021 avec -55 % de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à 1990 : paquet « Fit for 55 » = ajustement à l'objectif 55)

Description de l'action

- Réponse à des appels à projets sur les thématiques environnementales dans le cadre des programmes européens LIFE, Actions Urbaines

Innovatrices, Horizon Europe, Plan de relance européen (REACT-EU), Programme Opérationnel FEDER FSE ex Midi-Pyrénées 2014-2020

- Sollicitation du Plan de Relance européen REACT-EU FEDER (pistes cyclables, passerelles modes doux)
- Participation aux activités des forums techniques au sein du Réseau des grandes villes européennes "Eurocities", notamment Forum Environnement et la présidence du Forum Mobilité
- Adhésion de Toulouse Métropole à l'EIT Urban Mobility (entité européenne dédiée à la mobilité urbaine de l'Institut européen d'innovation et de technologie). Réponse aux appels à projets : 8 dossiers déposés, 4 remportés : projet « UAM Plaza Accelerator » (accélérateur de start-ups UAM) dont Toulouse Métropole est coordinateur ; projet « 414U » (sensibilisation et implication des étudiants à la mobilité urbaine durable) dont Toulouse Métropole est coordinateur ; projet « FlexCURB » (solutions numériques pour améliorer la logistique urbaine) dont Toulouse Métropole est partenaire et projet « Raise-UB » (définition des critères améliorés pour la conception des gares ferroviaires en tant que centres multiservices) dont Toulouse Métropole est observateur.
- Implication active au sein des ateliers thématiques de Cités et Gouvernement Locaux Unis (CGLU): échanges de bonnes pratiques entre collectivités du monde entier et lobbying d'influence auprès des institutions internationales.
- Toulouse Métropole siège au Conseil d'administration du Programme Solidarité Eau, réseau multi-acteurs soutenant les initiatives locales de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Elle participe également aux grands rassemblements mondiaux comme le Forum mondial de l'Eau en 2022.
- Mise en œuvre des actions de solidarité internationale, d'aide d'urgence et de soutien aux associations à travers le dispositif loi Oudin de Toulouse Métropole visant l'accès à l'eau et à l'assainissement (ODD 6); réponses



aux appels à projets de l'action extérieure des collectivités (Agence Française de Développement AFD, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères MEAE, ...)

- Toulouse et Toulouse Métropole solidaires de la ville partenaire Saint-Louis du Sénégal dans plusieurs domaines: eau et assainissement, santé, formation, éducation, universitaire, agro-alimentaire, ... (divers ODD : lutte contre la pauvreté, accès à l'éducation, développement local et autonomisation du territoire afin de lutter contre les migrations économiques et climatiques, etc.)

- Aux côtés de ses villes « jumelles climatiques » (Tunis et Düsseldorf), la collectivité exploite les possibilités offertes par ce concept phare émanant d'acteurs de la recherche. Partenariat et échange de bonnes pratiques dans le domaine du changement climatique avec la ville partenaire de Tunis: groupe de travail "climat" avec une mise en lien avec l'acteur de la recherche métropolitain CESBIO (Unité Mixte de Recherche dont les tutelles sont: Centre National d'Etudes Spatiales, Centre National de la Recherche Scientifique, Institut de Recherche pour le Développement, Université Paul Sabatier (Toulouse III)) et leurs homologues de Tunis afin d'observer l'impact du changement climatique et développer des stratégies d'intérêt commun

Pilotage technique de l'action

Services : Direction International, Europe et Contractualisation
Service Europe – Service International

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Directions métiers

Externe : Acteurs institutionnels locaux et internationaux, entreprises, universités, centres de recherche, associations

Planning de réalisation

Action continue

Budget

Cofinancements : 1 694 166 € de subventions européennes obtenues en 2021

Moyens mis en œuvre

ETP : 2

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte

Fiche action n°63

Animation des communautés d'acteurs



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ *Objectif stratégique*

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ *Objectif opérationnel*

5.3.1 - Mobiliser les acteurs du territoire pour la mise en oeuvre d'actions

Contexte et enjeux

Pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie Climat qu'elle a adoptée, la Métropole déploie un programme d'actions ambitieux.

Néanmoins, la participation de l'ensemble des acteurs du territoire s'avère indispensable pour rester sur la bonne trajectoire et réussir la transition énergétique.

L'engagement de tous est nécessaire à la réussite du Plan Climat.

Les acteurs économiques et associatifs de la Métropole sont d'importants porteurs de projets pouvant contribuer efficacement aux objectifs de ce Plan Climat.

Leur mobilisation pour une amplification massive des actions territoriales en faveur des thématiques Air Climat Énergie est donc un levier de démultiplication sur lequel la Métropole souhaite agir activement.

Objectifs

Organiser et animer des lieux d'échanges pour permettre :

- une mutualisation des expériences,
- favoriser l'engagement du plus grand nombre.

Description de l'action

- organisation d'« Ateliers des Idées » pour faire émerger les idées et le débat avec les associations et les entreprises et ainsi constituer des communautés d'acteurs.

- programmation d'ateliers thématiques sur des sujets opérationnels relevant du champ d'action des entreprises
- signature de chartes d'engagement climat – énergie avec les entreprises pour souscrire aux objectifs et au plan d'action du PCAET



Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie
Service Plan Climat

Partenaire(s) associé(s)

Interne : les services concernés par les thématiques (économie, associatif...)

Externe : entreprises et associations du territoire

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Fin : Action continue

Budget

Selon les besoins en animation (5 à 10 k euros/an)

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte



Fiche action n°64

Animation du réseau des partenaires toulousains du concours CUBE 2020 autour de la sobriété énergétique



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ *Objectif stratégique*

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ *Objectif opérationnel*

5.3.1 - Mobiliser les acteurs du territoire pour la mise en œuvre d'actions

Contexte et enjeux

Dans le cadre de la participation au concours CUBE 2020, l'IFPEB a sollicité Toulouse Métropole pour mettre en place un réseau de partenaires toulousains.

Elle est ainsi porteuse de la démarche de recherche d'économies d'énergie auprès de partenaires toulousains (communes, université, entreprises).

Objectifs

Pérenniser et agrandir un réseau d' « Energy managers » toulousains afin de monter collectivement en compétence en échangeant régulièrement sur les retours d'expérience de chacun.

Description de l'action

A l'occasion du concours CUBE , des réunions trimestrielles sont organisées par Toulouse Métropole avec l'appui de l'IFPEB.

Les participants réguliers ont été la Mairie de Cugnaux, l'Université Paul Sabatier et La Poste Immo.

Liste des sous-actions :

Lors des réunions, chaque organisme présente les actions qu'il a menées dans le cadre du concours CUBE et les résultats obtenus.

Cela permet d'alimenter un échange plus général sur la stratégie de sobriété énergétique menée par chaque partenaire.



En 2022 :

- élargissement du sujet « concours cube » à d'autres sujets : groupement d'achats, optimisation des consommations, décret tertiaire.
- renforcement de la coopération avec des expérimentations de partenariats : appel à projet Peuplier de la FNCCR porté par Toulouse Métropole avec les villes de Toulouse et Colomiers (AAP du programme ACTEE pour accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments culturels).

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'immobilier et des bâtiments
Mission Energie

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Communes de Cugnaux, Blagnac et Aucamville , La Poste Immo, Oppidea, Université Paul Sabatier, Berger Levraut, Bureau Véritas, Conseil Départemental

Planning de réalisation

Cadencement annuel

Budget

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation

Fiche action n°65

Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité pour des travaux routiers et un espace public à moindre empreinte environnementale



Contexte et enjeux

Les entreprises de construction routière ont bâti un savoir-faire technologique et méthodologique qui constitue aujourd'hui une base crédible pour répondre aux nouveaux enjeux du développement durable et favoriser les innovations en matière d'économie d'énergie, de qualité de service et de qualité environnementale.

Les derniers transferts de patrimoine, notamment des ex-voies départementales au 01/01/2017, ont renforcé le rôle très important des métropoles françaises dans l'administration des infrastructures routières. A ce titre, Toulouse Métropole, gestionnaire d'un patrimoine routier d'environ 3300 km de voirie, est un acteur majeur. Le dernier transfert de compétence Voirie portant sur le réseau structurant confié à la Direction Infrastructures, Travaux & Energie (ITE) en fait un interlocuteur privilégié de la profession routière.

La loi n°2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique indique, dans son article 79, que :

- > au plus tard en 2020, l'État et les collectivités territoriales s'assurent qu'au moins 70% des déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers sont réemployés ou réorientés vers le recyclage,
- > tout appel d'offre intègre une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets.



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ *Objectif stratégique*

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ *Objectif opérationnel*

5.3.1 - Mobiliser les acteurs du territoire pour la mise en œuvre d'actions



Objectifs

- Élaborer et signer un Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité avec l'ensemble des acteurs de l'innovation, de la conception, de la réalisation et de la maintenance des infrastructures routières pour la prise en compte du développement durable, de l'environnement et de la loi de transition énergétique.
- Constituer le volet travaux routiers et espace public à moindre empreinte environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en :
 - > définissant les engagements environnementaux de la collectivité en matière de travaux sur l'espace public,
 - > élaborant un document cadre technique régissant les cahiers des charges des travaux sur l'espace public et l'éco-conditionnalité du jugement des offres,
 - > participant à l'innovation routière.

Description de l'action

Définition d'un document cadre technique traduisant les engagements suivants :

- préserver les ressources non-renouvelables
- préserver la biodiversité et les milieux naturels
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie
- réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement
- accroître la performance environnementale des entreprises et de la Route
- améliorer la sécurité routière, la sécurité et l'accessibilité des personnes, des usagers et des riverains

- participer au développement de la recherche, diffuser l'innovation et participer à l'expérimentation routière

Liste des sous-actions :

- Réemploi ou valorisation par recyclage des matériaux constitutifs de la chaussée soit en place à froid, soit en centrale à chaud, tiède ou froid et le recours aux matériaux alternatifs (sous-produits industriels : MIDND)
- Gestion et recyclage des déchets des Travaux Publics et des matériaux issus de la déconstruction routière (Graves de Recyclage)
- Réemploi ou valorisation de 100% des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers
- Favoriser une politique de meilleur respect de la biodiversité et des milieux naturels dans le cadre de la gestion des dépendances routières
- Promouvoir et prescrire des solutions techniques à moindre empreinte environnementale (abaissement des températures)
- Intégrer des critères environnementaux dans les appels d'offres et analyser les variantes environnementales par l'utilisation de l'outil "éco comparateur « SEVE » ou par simple pondération
- Améliorer et sécuriser les déplacements routiers et modes doux (piétons-cycles)
- Renforcer la prise en compte de l'accessibilité des piétons, cycles et notamment les Personnes à Mobilités Réduites dans le cadre des opérations d'aménagement, tout en favorisant un moindre impact économique et environnemental particulièrement lors des phases de chantiers
- Capitaliser et développer les travaux de recherche, d'innovation et d'expérimentation

Pilotage technique de l'action

Services : ITE

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'Environnement et de l'Énergie, Pôles Territoriaux, Direction de la commande publique, Direction de la performance

Externe : Route de France Occitanie (ex Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) , OPPIDEA, Céréma, AIOC (association de l'ingénierie Occitanie)

Planning de réalisation

Démarrage : Juillet 2018 - signature : 1er semestre 2022

Fin : Bilan annuel

Budget

Budgets d'aménagement et de maintenance du réseau routier

Moyens mis en œuvre

Documents de référence

Pacte d'Engagement des Acteurs des Infrastructures de Mobilité
Charte d'accessibilité de la voirie et de l'espace public

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air
Croissance verte



Fiche action n°66

Lancement d'appels à projets citoyens en faveur du Plan Climat



■ Axe stratégique

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Énergétique

■ Objectif stratégique

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ Objectif opérationnel

5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire



Contexte et enjeux

Dans le cadre de son Schéma Directeur Smart City 2015-2020, Toulouse Métropole a développé de nouveaux services et conduit des expérimentations, démonstrateurs et programmes d'investissements dans

les différents champs de compétences de la Métropole, autour de trois principes :

- le citoyen au coeur de la démarche,
- la co-construction publique-privée,
- la donnée comme facteur clé.

De nombreuses actions se sont lancées en faveur de la promotion des initiatives citoyennes et entrepreneuriales.

Pour les encourager, Toulouse Métropole a organisé en 2016, 2017, 2018 et 2019 un appel à projets directement fléché vers les citoyens du territoire.

En 2020/2021, cet instrument a laissé place aux « Challenges Innovations » développés dans le cadre du Plan de Relance pour l'Emploi.

Dès 2022, avec la nouvelle ambition du PCAET, Toulouse Métropole poursuit la démarche d'incitation, d'accompagnement et de valorisation d'opérations concrètes imaginées et portées par des citoyens du territoire.

Objectifs

Embarquer les citoyens dans une dynamique de co-construction de la ville de demain, innovante, durable et résiliente, en soutenant des projets contribuant à la réalisation des objectifs du PCAET.

Description de l'action

En synergie notamment avec les missions de la Direction de l'Action Territoriale et du pôle Économie Sociale & Solidaire – Innovation sociale, un appel à projets sera lancé annuellement à destination des citoyens.



Cet appel à projets comprendra des thématiques évoluant chaque année, selon l'actualité et les priorités développées par Toulouse Métropole, afin que l'accompagnement humain et les expertises mobilisées pour soutenir ces projets convergent avec le déroulé des politiques publiques.

Le budget associé à cet instrument permettra d'abonder le financement de certains des projets lauréats qui le nécessiteraient (dotations), au-delà de l'expertise humaine apportée par les agents de Toulouse Métropole.

La maîtrise d'ouvrage des opérations sera du ressort des citoyens/collectifs de citoyens/structures juridiques organisées à but non-lucratif.

Toulouse Métropole intervient en tant que facilitateur.

Pilotage technique de l'action

Services : Innovation

Partenaire(s) associé(s)

Interne : DAE , DEE, DAT, Communication, MEPP, communes et satellites

Externe : évolutif selon les thématiques

Planning de réalisation

Démarrage : 2016 puis 2022

Fin : action continue

Budget

En cours d'évaluation

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,3

Documents de référence

- Feuille de route Innovation-Economie-Emploi-Europe-Rayonnement International 2022-2026
- PCAET, SPAM

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte



Fiche action n°67

Soutien aux projets associatifs en cohérence avec les objectifs du Plan Climat



■ Axe stratégique

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ Objectif stratégique

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ Objectif opérationnel

5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire



Contexte et enjeux

La Métropole est animatrice de la transition énergétique auprès de différents acteurs : entreprises, associations, citoyens.

Dans ce cadre, elle soutient l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) : initiatives de la société civile qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'adaptation du territoire au changement climatique, à l'amélioration de la qualité de l'air, à la transition énergétique et écologique.

Objectifs

La démarche de soutien à l'EEDD a pour objectif de mobiliser les citoyens, salariés, étudiants, scolaires du territoire autour des enjeux du PCAET et de déployer des projets et actions permettant leur engagement.

Description de l'action

La Métropole soutient des initiatives en lançant des appels à projets et en accordant des subventions.

Les dossiers de demandes sont déposés auprès d'un guichet unique puis étudiés selon différents critères permettant d'apprécier leur pertinence au regard des objectifs du Plan Climat.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie



Partenaire(s) associé(s)

Externe : les associations partenaires

Planning de réalisation

Action continue

Budget

2018 : 40 k€ en fonctionnement

2019 : 40 k€ en fonctionnement

2020 : 64 k€ en fonctionnement

2021 : 90 k€ en fonctionnement (subventions + lancement d'un appel à projets sur la thématique de la transition énergétique)

2022 : 46,6 k€ en fonctionnement

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation

Adaptation

Qualité de l'air

Croissance verte



Fiche action n°68

Accompagnement des TPE/PME sur la responsabilité sociale et environnementale et l'économie circulaire



■ Axe stratégique

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition économique vers l'économie circulaire

■ Objectif stratégique

5.3 - Permettre à la société civile de la Métropole d'être actrice du PCAET, par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ Objectif opérationnel

5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire

Contexte et enjeux

Afin de répondre aux enjeux climatiques, d'emploi et de transition écologique, Toulouse Métropole s'est engagée, dans le cadre de sa

stratégie « Métropole de l'économie circulaire », à accompagner les entreprises dans la transition économique et écologique.

A ce titre, le dispositif d'accompagnement à la RSE, AGIL'T, déployé entre 2017 et 2020, évolue afin de proposer un accompagnement des entreprises sur le volet responsabilité sociale mais également sur le volet économie circulaire (sobriété des pratiques et des produits, numérique responsable, collaboration interentreprises et nouveaux modèles d'affaire socialement responsables).

Le dispositif d'accompagnement AGIL'T à la RSE avait permis de mobilier et d'accompagner une centaine d'entreprises en 2020.

Objectifs

- Répondre aux enjeux climatiques et favoriser le développement d'activités sobres en ressources
- Promouvoir les relations inter-entreprises et renforcer leur compétitivité et leur ancrage territorial
- Favoriser la création d'emplois
- Promouvoir la croissance verte et responsable sur le territoire
- Accompagner les entreprises dans la rénovation écologique de leurs bâtiments
- Travailler en partenariat avec les chambres consulaires et acteurs de l'ESS

Description de l'action

Le dispositif d'accompagnement AGIL'T des TPE/PME sera retravaillé, courant 2022, pour évoluer vers un dispositif d'accompagnement à l'économie circulaire et à la RSE :



Diagnostic/ conseil à l'élaboration de plans d'actions et d'accompagnement

Trois prix, d'une enveloppe globale de 30 000 € viendront récompenser les projets d'entreprises en faveur de la sobriété, la transition économique et la collaboration interentreprises en fin d'année. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement à la transition économique vers l'économie circulaire, référencé sur la plateforme « Mon entreprise Pas à Pas ».

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Action Économique – mission économie circulaire

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'action économique, Direction de l'emploi, Direction de la commande publique, Direction des déchets et Moyens techniques, Direction de l'Environnement et de l'Énergie

Externe : CCIT, CMA31, Synethic, ...

Planning de réalisation

Dispositif Agil'T : 2017-2020

Démarrage du nouveau dispositif : 2022

Budget

Sur 2022:

- 50 k€ pour le dispositif d'accompagnement,
- 30 k€ pour les prix liés à des appels à projets

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

DEL-19-1058 Stratégie Métropole de l'économie circulaire
DEL-20-1048 Convention d'objectifs de développement économique circulaire 2021-2030 (CODECIR)

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte

Fiche action n°69

Les bâtiments de la métropole comme territoire d'expérimentation pour la réalisation de diagnostics énergétiques dans le cadre de projets étudiants



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ *Objectif stratégique*

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ *Objectif opérationnel*

5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire

Contexte et enjeux

Depuis 2011, la Métropole met à disposition des étudiants de Mastère Génie de l'Habitat de l'Université Paul Sabatier des bâtiments où ils mènent collectivement un projet tutoré de fin d'étude de diagnostic énergie/confort.

Toulouse Métropole fournit ainsi un terrain d'études appliquées aux étudiants qui lui font bénéficier en retour du résultat de leur travail.

Objectifs

Ce partenariat permet de travailler tous les ans de manière approfondie sur un à deux bâtiments importants du patrimoine de la collectivité.

Cela permet d'identifier des pistes d'améliorations énergétiques ainsi qu'en matière de confort des occupants.

La diversité des bâtiments permet aux étudiants d'avoir un terrain d'étude de qualité qui les prépare à l'entrée dans la vie professionnelle.

Description de l'action

L'étude se déroule sur le dernier trimestre et la présentation des diagnostics a lieu en début d'année suivante.

Tous les documents disponibles sur le bâtiment choisi (y compris ses équipements techniques) sont communiqués aux étudiants qui effectuent des campagnes de mesure pour mieux caractériser l'état des lieux.



A partir de modélisation, ils étudient différents scénarii d'amélioration énergétique.

Liste des sous-actions :

- visite du bâtiment par les étudiants accompagnés de leurs professeurs début octobre
- transmission des plans et des factures de fluides aux étudiants (y compris tous éléments sur les consommations)
- pose de sondes (température, hygrométrie) dans les différentes zones du bâtiment
- enquête de satisfaction sur les conditions de confort faite auprès des occupants (distribution d'un questionnaire) par les étudiants
- tournée de mesures (éclairage, acoustique, qualité d'air, électricité,..) début décembre
- présentation du résultat de l'étude début février de l'année suivante

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Immobilier et Bâtiments
Mission Énergie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Directions gestionnaires des bâtiments audités

Externe : L'équipe de professeurs du Mastère Génie de l'Habitat de l'Université Paul Sabatier et leurs étudiants

Planning de réalisation

Action continue (audit de la Halle aux grains en 2021, audit du Théâtre de la Cité en 2022)

Budget

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation

Fiche action n°70

(remplacée par la fiche n°111)

Création d'un fonds pour le financement d'actions innovantes en faveur du climat



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Énergétique

■ *Objectif stratégique*

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ *Objectif opérationnel*

5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire



Fiche action n°71

(remplacée par la fiche n°112)

Challenge « Commerçants à Énergie Positive »



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Énergétique

■ *Objectif stratégique*

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ *Objectif opérationnel*

5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire



Fiche action n°72

Mise en place d'un conseiller en énergie partagé pour les communes



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ *Objectif stratégique*

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ *Objectif opérationnel*

5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire

Contexte et enjeux

La mise en place d'un conseiller en énergie partagé consiste à partager une ressource technique entre des communes qui n'ont pas les moyens de recruter un poste pour leur seule structure et/ou qui n'ont pas besoin d'un temps plein au vu des missions à accomplir.

La mission de ce conseiller en énergie partagé est de proposer des solutions pour réduire les consommations et les dépenses en eau et en énergie sur les bâtiments, l'éclairage public et les équipements.

Objectifs

Accompagnement des communes pour une connaissance et une maîtrise de leurs consommations en eau et en énergie.

Élaboration d'une stratégie de rénovation, et suivi des actions de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, équipements municipaux, eau, véhicules).

Élaboration d'une stratégie de développement des énergies renouvelables.

Description de l'action

Pour chaque commune adhérente au dispositif, les conseillers ont pour mission :

- d'analyser les consommations et les dépenses en énergie et en eau,
- de réaliser un diagnostic du patrimoine,
- d'accompagner à l'élaboration d'un programme d'action d'économie d'énergie adapté aux moyens et au patrimoine de chaque commune,
- de développer les projets d'énergie renouvelables (chaleur et photovoltaïque).



Liste des sous-actions :

- Visites et mesures sur sites,
- Veille technique, réglementaire et financière,
- Accompagnement technique sur tous les sujets liés à l'énergie,
- Accompagnement dans la réponse au décret tertiaire

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie
Service Transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Externe : communes membres de la Métropole, ADEME

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Fin : 2027

Budget

0

Moyens mis en œuvre

1 ETP d'avril 2019 à avril 2022

2 ETP depuis avril 2022

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation
Croissance verte



Fiche action n°73

Création et diffusion d'une boîte à outils biodiversité



■ Axe stratégique

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ Objectif stratégique

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ Objectif opérationnel

5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire

Contexte et enjeux

La boîte à outils Biodiversité est issue des travaux du groupe de travail Biodiversité du Club 21.

Le Club 21 est une démarche originale et innovante pour notre coopération intercommunale, qui a été créé pour encourager une dynamique de développement durable au travers d'échanges informels et de débats.

Il est organisé autour de quatre groupes de travail thématiques dont un groupe Biodiversité.

Constitué d'élus et agents des communes de Toulouse Métropole le groupe, constatant un besoin d'accompagnement des communes sur ce sujet, a souhaité constituer une boîte à outils.

Objectifs

La boîte à outil permet d'accompagner les communes sur le thème de la biodiversité :

- outil d'aide à la communication,
- information des élus et agents des communes de Toulouse Métropole sur la réglementation en vigueur,
- vulgarisation des connaissances,
- présentation de la mise en oeuvre de certaines réglementations à l'échelle de la métropole,
- proposition de méthodes d'action pour les techniciens.

Description de l'action

La boîte à outils met à disposition des communes une étiquette qui leur permet de communiquer sur leurs actions « biodiversité ».

Elle contient également des fiches-outils qui vulgarisent des sujets auxquels sont confrontées les collectivités :

- la trame verte et bleue,
- le respect de l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires,



- l'embellissement et la protection des pieds d'arbres,
- la communication, la connaissance et la gestion des espèces exotiques envahissantes,
- la communication en interne et en externe sur la biodiversité.

De nouvelles fiches seront développées : le groupe de travail se réunit de façon régulière afin que les communes partagent leur expérience sur un sujet, une nouvelle fiche outil est ensuite réalisée et ajoutée à la boîte à outils.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie
 Domaine Aménagement biodiversité et cadre de vie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Communication Imprimerie et reprographie

Externe : Communes de Toulouse Métropole

Planning de réalisation

Étiquettes et 1ères fiches : juillet 2017

2ème série de fiches : mars 2018

Budget

5 k€ en fonctionnement par an

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1

Documents de référence

Contribution aux finalités

Adaptation



Fiche action n°74

Adoption d'éco-gestes visant à réduire la consommation d'eau et d'énergie dans les bâtiments



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.1 - Etre exemplaire sur la gestion énergétique du patrimoine public

Contexte et enjeux

Toulouse Métropole souhaite s'engager dans des démarches exemplaires de réduction des consommations d'énergie.

Le concours CUBE 2020 (Concours Usage et Bâtiment Efficace), organisé par l'Institut Français de la Performance du Bâtiment (IFPEB), vise à mobiliser les utilisateurs des bâtiments tertiaires pour réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments.

Objectifs

- Faire adopter et rendre visibles des actions menées par les occupants et les exploitants des bâtiments en matière d'économie d'énergie
- Permettre la mise en place de référents énergie au sein des services pour une mobilisation sur le long terme

Description de l'action

- Participation au concours CUBE de bâtiments de la collectivité : 3 écoles inscrites au concours 2018/19, pas de participation en 2020 à cause du confinement
- Travaux d'amélioration des équipements techniques, rénovation des régulations de chauffage
- Actions de sensibilisation des occupants qui sont informés régulièrement des économies effectuées.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Immobilier et Bâtiments
Mission Énergie



Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Education

Externe : IFPEB (partenaire technique), DRP, DEA (partenaires techniques et financiers)

Planning de réalisation

Fin : 2020

Budget

70k€ en investissement

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation



Fiche action n°75

Mise en place d'un réseau interne d'ambassadeurs de l'énergie pour la mobilisation des agents sur le thème de la sobriété énergétique



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.1 - Être exemplaire sur la gestion énergétique du patrimoine public

Contexte et enjeux

A titre d'exemplarité, la collectivité se doit d'appliquer une utilisation raisonnée de ses bâtiments et équipements.

Au suivi énergétique à partir des factures et des télé-relèves, s'ajoute la sensibilisation des occupants qui peuvent signaler des anomalies ou inadéquations de l'utilisation des énergies et également proposer des axes d'optimisation concrets sur la gestion et l'utilisation de leurs bâtiments.

Objectifs

- A horizon 2020 : mettre en place des référents énergie dans les services de l'éducation, des bibliothèques, de l'animation socio-culturelle, des sports et les principaux centres administratifs
- Travail avec la Direction de l'Education : établissement de fiches d'identité énergétiques pour chaque école à diffuser aux directeurs d'écoles
- Réduction de la consommation en énergie des bâtiments concernés
- Perspective à moyen terme : extension à l'ensemble des services

Description de l'action

- Mise en place de référents à l'occasion de réunions d'information sur la thématique énergie dans les Directions
- Animation du réseau des référents énergie



Liste des sous-actions :

- Sollicitation des Directeurs pour identifier les référents énergie
- Dans les bâtiments retenus : réalisation du diagnostic de fonctionnement, étude des consommations, mise en place d'une optimisation avec le DEA
- Les référents devront pouvoir informer la Mission Énergie sur les évolutions pouvant expliquer des variations de consommation
- Fourniture périodique des bilans de consommation et co-analyse
- Communication périodique vers les agents et éventuellement vers les usagers

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Immobilier et Bâtiments
Mission Énergie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Directions gestionnaires, Direction de l' Environnement et de l'Énergie, DEA, DRH, Direction de l'Éducation

Externe : EIE (co-animation), ADEME et IFPEB (ressources de communication)

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Fin : 2020, redéploiement à prévoir dans les futurs territoires

Budget

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,5

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation



Fiche action n°76

Développement d'un télésuivi des consommations de fluides



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.1 - Être exemplaire sur la gestion énergétique du patrimoine public

Contexte et enjeux

Contexte : ouverture des données des gestionnaires des réseaux de distribution d'énergie aux collectivités.

Enjeux : accéder aux consommations de fluides au pas journalier ou infra-horaire alors que les informations de facturation sont au pas mensuel à semestriel.

Objectifs

Une connaissance plus fine des données de consommation de fluides permet d'optimiser la gestion de cette consommation en détectant les dérives de manière plus fine et plus précoce.

Description de l'action

Travail avec les fournisseurs de fluides pour mise à disposition de la télérelève de leurs compteurs (Véolia, Enedis, GRDF, Enérian pour le réseau de chaleur).

Liste des sous-actions :

- Télérelève des compteurs d'eau de 340 bâtiments et stades : convention passée avec Véolia. Dans le cadre de la nouvelle convention, la télérelève journalière sera disponible gratuitement pour l'ensemble des sites.
- Télérelève de tous les comptages électriques des segments C2,C3 et C4 : convention passée avec Enedis et récupération automatique des données dans l'outil de gestion. Pour les compteurs C5 : déploiement en cours et récupération des données dans l'outil de gestion énergétique
- Mise à disposition par GRDF de l'accès à la télérelève de 150 compteurs gaz (facturation mensuelle). Déploiement par GRDF des compteurs Gazpar (facturation semestrielle) et mise à disposition au fur et à mesure des données (40 compteurs). Récupération automatique des données dans l'outil énergétique.
- Sollicitation d'Enérian pour leur demander l'accès à la télérelève des compteurs du réseau de chaleur.
- Mise en place d'alertes, détection des fonctionnements anormaux (en période d'inoccupation) et dérives discrètes.



Pilotage technique de l'action

Services : Direction Immobilier et Bâtiments
Mission Énergie

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Véolia (partenaire technique et financier), Enedis (partenaire technique), GRDF (partenaire technique), Eneriance

Planning de réalisation

Action aboutie sur l'électricité, en finalisation sur le gaz et changement de version sur l'eau (évolution du système par la SETOM)

Budget

24 k€ en fonctionnement sur 2018 et 2019

16 k€ en investissement en 2017

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,5

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation

Fiche action n°77

Chantier éclairage intelligent



■ Axe stratégique

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ Objectif stratégique

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ Objectif opérationnel

6.1.1 - Etre exemplaire sur la gestion énergétique du patrimoine public

Contexte et enjeux

La stratégie Smart City 2015- 2020 a pour objectif de construire avec les citoyens la ville intelligente de demain : plus fluide, conviviale, innovante, dynamique, attractive, responsable, durable.

Dans ce cadre, la Métropole expérimente, innove, imagine des dispositifs inédits et anticipe les transformations liées à l'interaction entre la ville et le numérique.

Objectifs

Objectifs globaux : Réduire la consommation électrique liée à l'éclairage public tout en se donnant les moyens de rentabiliser les supports d'éclairage public par d'autres fonctions urbaines : détection d'atroupements, de contre-sens, d'actions inciviques, de passages répétés et récurrents...

Objectifs chiffrés : Équipement d'environ 20 000 points lumineux.

Description de l'action

Les LEDs, couplées à l'intelligence artificielle, permettent de définir des scénarios en rue pour optimiser les flux et comprendre leur fonctionnement.

Des capteurs intelligents, installés dans les lampadaires, détectent les ombres et variations de contraste pour adapter la puissance de l'éclairage en fonction des besoins : une faible intensité s'il s'agit d'un véhicule, une meilleure intensité s'il s'agit d'un piéton.

La réduction attendue sur la consommation énergétique grâce à l'intelligence embarquée est de l'ordre de 50 à 70 %.

De plus, le lampadaire devient polyvalent au service des usagers et du management collaboratif de la ville.

Pilotage technique de l'action

Services : Éclairage Public



Partenaire(s) associé(s)

Interne : Smart city

Externe : Ville de Toulouse, partenaires industriels sur appel d'offre

Planning de réalisation

Démarrage : 2014

Fin : 2028

Budget

100 k€ par an en investissement en entre 2018 et 2023

Moyens mis en œuvre

ETP : 1

Documents de référence

Stratégie Smart City

Contribution aux finalités

Atténuation

Fiche action n°78

(remplacée par la fiche n°116)

Réutilisation des eaux usées : Ginestous Innovation



- *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

- *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

- *Objectif opérationnel*

6.1.2 - Être exemplaire sur la gestion de l'eau



Fiche action n°79

Maîtrise des pertes sur le réseau d'eau par un pilotage intelligent : expérimentation Water Smart System



■ Axe stratégique

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ Objectif stratégique

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ Objectif opérationnel

6.1.2 - Être exemplaire sur la gestion de l'eau

Contexte et enjeux

Toulouse Métropole mène une politique active de gestion maîtrisée de l'eau potable et de réduction des pertes dans les réseaux de distribution.

La maîtrise de la consommation d'eau passe par l'information des abonnés en cas de surconsommation et la recherche de fuites nécessite d'avoir à disposition des données de suivi en temps réel des flux qui circulent sur les 3000 km de réseau de la métropole.

Ceci suppose de pouvoir capter, gérer et analyser des milliers de données de façon fiable en temps réel.

Objectifs

- Dans un premier temps : expérimenter, sur un nombre limité de compteurs d'eau (700), plusieurs options technologiques pour des systèmes de télérelève des compteurs d'eau potable afin de pouvoir juger de leur efficacité, d'avoir un retour en situation réelle sur la réaction des abonnés et sur les anomalies détectées
- Dans un second temps, ces enseignements seront valorisés lors du déploiement du télérelève sur l'ensemble de la Métropole

Description de l'action

- Installation de 700 compteurs télérelévés sur les communes de Cugnaux, Villeneuve et Saint Orens
- Suivi des indicateurs de fonctionnement



Pilotage technique de l'action

Services : Cycle de l'eau

Partenaire(s) associé(s)

Externe : SUEZ et VEOLIA (partenaires techniques)

Planning de réalisation

Fin : 2020

Budget

Investissement : 326 k€

Fonctionnement : 195 k€ (sur 4 ans)

Subventions : 80 k€ (Agence de l'eau)

Documents de référence

Contribution aux finalités

Adaptation



Fiche action n°80

Animation du schéma des achats socialement et écologiquement responsables



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.2 - Généraliser l'éco-conditionnalité de la commande publique

■ *Objectif opérationnel*

6.2.1 - Développer une politique d'achats responsables

Contexte et enjeux

Les dépenses annuelles en matière d'achat pour la ville et la métropole dépassent généralement le demi-milliard d'euros.

La diversité des missions de service public implique une multiplicité de besoins à couvrir.

Les achats sont l'un des leviers dont dispose l'action publique pour faire évoluer les pratiques et consommations internes (introduction

progressive de sources nouvelles et durables dans les produits et services achetés par exemple).

La charte des marchés publics précise, depuis le 19 décembre 2014, les engagements en matière d'achat durable et responsable, tout autant qu'en terme d'efficacité de l'achat.

Fin 2021, le schéma des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) a été voté.

Objectifs

- Utiliser tous les leviers du SPASER pour faire évoluer les pratiques internes (notamment via un sourcing calibré et documenté auprès d'opérateurs innovants.
- Mobiliser les équipes autour d'enjeux renouvelés et concrets en lien avec le monde économique, partenaires essentiels dans la mise en oeuvre d'un territoire durable.
- Continuer d'intégrer l'environnement et le social dans les achats, notamment dans les achats de travaux de manière qualitative (par une qualité accrue des spécifications techniques et des critères orientés « achat durable »).

Description de l'action

- Sensibilisation, formation et travail sur les dossiers
- Partage des pratiques avec les communes membres de la métropole

Liste des sous-actions :

- Identifier les politiques publiques mobilisables dans le schéma des achats responsables



- Mettre en place un schéma des achats socialement et écologiquement responsables
- Animer avec le réseau opérationnel achats-marchés la politique achat responsable des directions
- Evaluer les pratiques achats de Toulouse Métropole en vue de l'obtention du label relation fournisseurs et achats responsables
- Expérimenter et développer pour les marchés à enjeux (en matière de travaux notamment) une démarche de mesure des impacts des émissions de Gaz à Effet de Serre
- Sur les marchés de fournitures à dimension financière importante, mettre en place des conditions d'exécution ou des critères relatifs à l'impact des flux logistiques et mesurer l'impact
- Utiliser la programmation annuelle pour mettre en œuvre une démarche concertée avec les services opérationnels sur le déploiement d'actions d'achat durable
- Mettre en place des réunions de travail acheteurs-fournisseurs pour calibrer le contenu environnemental des marchés
- Développer les achats vers le secteur protégé et adapté (handicap), le SIAE et le secteur de l'ESS.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de la commande publique
Service pilotage et coordination des achats

Partenaire(s) associé(s)

Interne : DEE, Direction déchets et moyens techniques, Direction Action économique, DGRH, acheteurs et juristes marchés, Services Opérationnels Achats Marchés, techniciens dans les services

Externe : partenaires publics signataires de la charte des marchés publics, fédérations professionnelles, entreprises fournisseurs, AMO

Planning de réalisation

Action continue

Budget

2020 : 6,7K€

- Adhésion Observatoire des achats responsables : 4,2K€
- Accompagnement montage SPASER : 2,5K€

2021 : 25,8K€

- Plateforme recherche ESAT/EA : 3,6K€
- Adhésion Observatoire des achats responsables : 4,2K€
- Accompagnement montage SPASER : 8K€
- Accompagnement label relation fournisseurs et achats responsables : 10K€

2022 : 83,8K€

- Plateforme recherche ESAT/EA : 3,6K€
- Adhésion Observatoire des achats responsables : 4,2K€
- Etudes cofinancées ADEME 20K€
- Analyse des flux logistiques sur certains marchés de fournitures : 15K€
- Séminaire de travail ESS : 35K
- Audit conformité label relation fournisseurs et achats responsables : 5K€

2023 : 70,8K€

- Plateforme recherche ESAT/EA : 3,6K€
- Adhésion Observatoire des achats responsables : 4,2K€
- Etudes cofinancées ADEME 20K€
- Evaluation RSE de certains fournisseurs : 15K€
- Audit conformité label relation fournisseurs et achats responsables : 5K€
- Adhésion futur réseau régional des achats responsables : 3K€
- Séminaire de travail économie circulaire : 5K
- Analyse des flux logistiques sur certains marchés de fournitures : 15K€

Moyens mis en œuvre

ETP : 1 ETP

Cofinancement ADEME (convention d'objectifs)

Documents de référence

Charte des marchés publics

Charte relation fournisseurs responsables – Délibération du 21/11/19
SPASER voté le 14/12/2021

Contribution aux finalités

Atténuation

Adaptation

Qualité de l'air

Croissance verte



Fiche action n°81

Installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments de la collectivité pour de l'autoconsommation



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : *Innovier pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence*

■ *Objectif stratégique*

6.3 - *Amplifier fortement le recours aux EnR sur le patrimoine métropolitain*

■ *Objectif opérationnel*

6.3.1 - *Réaliser des installations photovoltaïques pour de l'autoconsommation en tant que démonstrateur répliquable*

Contexte et enjeux

La Métropole souhaite développer les installations d'énergies renouvelables sur son patrimoine.

Un important gisement existe en toiture pour développer le photovoltaïque. Les projets en autoconsommation, consommation directe de l'énergie à l'intérieur même du bâtiment qui la produit, deviennent pertinents tant au niveau technique que financier.

Objectifs

Objectifs globaux :

Expérimenter le photovoltaïque en autoconsommation sur le patrimoine métropolitain

Objectifs chiffrés :

230,5 kWc de puissance installés en toiture pour une production de 262 GWh

Description de l'action

Étude de la faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture :

- sur l'arche Marengo : puissance 214,5 kWc production 243,3 MWh surface 1155 m²
- sur le bâtiment Marengo Boulevard : puissance 16 kWc production 18,7 MWh surface 81 m²
- autres projets listés dans la fiche action 42 (projets photovoltaïques)



Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie – Service Transition énergétique

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Service Architecture, Service immobilier, RMET

Externe : MPEI, Ademe

Planning de réalisation

Démarrage : 2018

Fin : 2023

Budget

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1

Documents de référence

Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération
Schéma directeur des énergies

Contribution aux finalités

Atténuation
Croissance verte



Fiche action n°82

Flotte exemplaire de l'administration



L'affectation des véhicules électriques sera ciblée sur les plus fortes utilisations (taux de roulage les plus importants) pour une économie d'énergie maximisée.

Objectifs

Objectifs globaux

- Réduire l'impact des émissions de gaz à effet de serre de la flotte métropolitaine pour une collectivité exemplaire
- Les catégories ciblées seront : les véhicules légers, les fourgonnettes, les fourgons et lorsque la solution technique existe pour les véhicules lourds

Objectifs chiffrés

- réduire de 50 % la production de CO2 et de diviser par les Nox produits d'ici 2030
- La part résiduelle du diesel serait de 25 % en 2030

Description de l'action

- Réservation d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'achat de véhicules électriques.
- Échanges avec les utilisateurs sur l'opportunité de mettre à disposition un véhicule électrique et affectation en priorité pour renouveler les véhicules les plus anciens et mal classés « Crit'air » dans des zones de forte utilisation.
- Installation préalable de bornes de recharge avec l'aide de la Direction de l'Immobilier.



■ Axe stratégique

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ Objectif stratégique

6.4 - Etre exemplaire sur l'organisation et la gestion de la mobilité dans la collectivité

■ Objectif opérationnel

6.4.1 - Augmenter la part de véhicules propres dans la flotte de Toulouse Métropole

Contexte et enjeux

Au regard des capacités d'investissement de la collectivité et des solutions techniques proposées sur le marché, volonté de rationaliser les parcs des véhicules et de renouveler significativement avec des motorisations peu émissives en favorisant l'innovation.

Mise en conformité des flottes des matériels roulants avec la Zone à Faible Émission.



Liste des sous-actions :

- analyse technique du parc
- échange avec les utilisateurs et définition de la liste des véhicules
- étude d'opportunité d'affectation pour favoriser un fort taux d'utilisation et correspondre à l'utilisation (notamment en terme d'autonomie)
- priorité aux pools
- mise en place préalable d'une borne de recharge avec la direction de l'Immobilier
- commande et livraison des véhicules à renouveler

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Déchets et Moyens Techniques - Ateliers Parc Auto

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Directions utilisatrices, Direction de l'Immobilier

Planning de réalisation

Cadencement annuel

Budget

30 millions d'euros estimés par an en investissement 2021-2026
260 000 € par an de subventions (prime écologique 4000€/véhicule)

Moyens mis en œuvre

ETP : 1,5

Documents de référence

Délibération 21-0728 : Stratégie de gestion peu émissive de la flotte de véhicules

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air

Fiche action n°83

Poursuite des actions relatives au Plan de mobilité des employés



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.4 - Etre exemplaire sur l'organisation et la gestion de la mobilité dans la collectivité

■ *Objectif opérationnel*

6.4.2 - Favoriser les comportements réduisant l'impact des déplacements

Contexte et enjeux

Une démarche d'établissement d'un Plan de Mobilité des Employés (PME) a été initiée en 2008 par la Mairie de Toulouse puis étendue à Toulouse Métropole. Le PME consiste à mettre en place des mesures cohérentes visant à des changements de comportements sur le plan de l'utilisation de la voiture individuelle en favorisant tous les modes de déplacement alternatifs. Deux types de déplacements sont concernés : les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels.

Objectifs

- Rationaliser l'usage de la voiture
- Développer l'usage des transports publics
- Accroître la part modale des modes actifs
- Sensibiliser le personnel à la sécurité routière et aux solutions écomobiles
- Réduire les déplacements en ayant recours aux technologies de l'information et de la communication

Description de l'action

Suivi de l'application du Plan de Mobilité des Employés et évaluation annuelle des actions menées.

Liste des sous-actions :

- Développer l'utilisation de la visioconférence et de la conférence téléphonique.
- Encourager l'utilisation des transports en commun et du
- Développer la formation à l'éco-conduite.
- Favoriser l'acquisition de véhicules à faibles ou très faibles niveaux d'émissions de CO2 et de polluants atmosphériques.
- Communiquer en interne sur l'éco-mobilité.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Mobilités Gestion Réseaux
Domaine Stratégie Mobilités et Coordination Partenariale



Partenaire(s) associé(s)

Externe : TISSEO-SMTC (partenaire technique)

Moyens mis en œuvre

En cours d'évaluation

Planning de réalisation

Action terminée

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air

Budget

12 K€ euros en fonctionnement



Fiche action n°84

(anciennement fiche n°6)

Un réseau écologique résilient face au changement climatique : création de 5 grands parcs



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ *Objectif opérationnel*

1.1.2 - Consolider et développer les espaces naturels pour une ville fraîche et résiliente

Contexte et enjeux

La Métropole est engagée dans la mise en œuvre de 4 Grands Parcs : le Grand Parc Garonne (engagé dès 2010), le Grand Parc Canal, le Grand Parc du Touch et le Grand Parc de l'Hers.

Un cinquième Grand Parc est situé sur le territoire de Toulouse, le long de la Margelle séparant la basse plaine et la basse terrasse, en rive gauche de la Garonne.

L'ambition est de faire des grands parcs des axes verts stratégiques pour la métropole. S'inscrivant dans la trame verte et bleue, ils répondent aux enjeux de continuité écologique, de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique et d'accès des habitants à la nature.

Ces grands parcs représentent de réelles opportunités pour relever les défis de la transition écologique, climatique et énergétique, et de la crise sanitaire en favorisant la transformation de la ville pour concilier les enjeux de densité et de cadre de vie :

- **espaces supports de continuités écologiques**, tout en étant chacun des territoires de confluence avec le fleuve Garonne : ils constituent une armature naturelle et géographique structurante et qualifiante pour le territoire.
- **espaces pour un aménagement vertueux et durable** au service des politiques publiques environnementales et de santé.
- **espaces à vocation multidimensionnelle** : urbaine, sociale, économique, environnementale...



Objectifs

Objectifs globaux :

- Promouvoir la nature et la biodiversité comme préalable à un mieux vivre et interroger la durabilité des milieux naturels en lien avec le développement du territoire.
- S'inscrire dans une dynamique d'inversion du regard : renouvellement du dialogue entre environnement, aménagement et sobriété foncière.
- Développer une nouvelle nature de parc, linéaires et participant à mettre la trame verte et bleue au cœur du projet de territoire.
- Développer une nouvelle dynamique métropolitaine qui dépasse les seules limites de la ville centre.
- Créer des espaces de projet pour innover en matière de continuité écologique, sobriété foncière, adaptation au changement climatique, accès des habitants à la nature, patrimoine et paysage, etc. en lien avec les opérations d'aménagement

Objectifs chiffrés :

Mettre en œuvre un linéaire de 116 km de grands parcs :

- Grand Parc Garonne : 32 km
- Grand Parc Canal : 34 km
- Grand Parc Touch : 13 km
- Grand Parc de l'Hers : 29 km
- Grand Parc Margelle : 8 km

Description de l'action

Spécifique à chaque parc : déclinaison dans des fiches actions opérationnelles dédiées

Pilotage technique de l'action

Services :

Grand Parc Garonne

DG Aménagement – Grands projets

Grand Parc Canal

DG Aménagement – Direction du Patrimoine

Grand Parc Touch

DG Aménagement – Direction Opérations d'aménagement et projets urbains

DGST – Direction Environnement et énergie

Grand Parc de l'Hers

DG Aménagement – Direction Opérations d'aménagement et projets urbains

DGST – Direction Environnement et énergies

Grand Parc Margelle (Ville de Toulouse)

DG Aménagement – Prospective et Stratégie Territoriale

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Services de la collectivité : Mobilités, Cycle de l'eau, Planification Urbaine, Opérations d'aménagement, Action économique, Centralités et commerces, Action territoriale, Environnement et énergie, Jardins et espaces verts, Foncier, Immobilier, Atelier du patrimoine, Culture, Sports et bases de Loisirs, Régie Agricole , Muséum d'histoire naturelle, Action socioculturelle ...

- Les communes métropolitaines de chaque territoire de parc

Externe :

- Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- Établissement public foncier local (EPFL)
- Syndicats de rivière
- Agence de l'eau
- Consulaires
- Agence régionale de la biodiversité (ARB)
- Associations naturalistes
- Conseil départemental et Conseil régional
- Associations d'habitants ...

Planning de réalisation

Démarrage : 2010 pour Garonne
2020 pour Canal
2021 pour Hers et Touch et Margelle

Budget

Investissement : DG Aménagement (PPIM)

Cofinancements : à mobiliser

Moyens mis en œuvre

Documents de référence

- Délibération 20-1006 du 17 décembre 2020 : reconnaissance de l'intérêt métropolitain des Grands Parcs Canal, Hers et Touch.

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation

Fiche action n°85

Créer un Grand Parc sur la Vallée de l'Hers



■ Axe stratégique

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ Objectif stratégique

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ Objectif opérationnel

1.1.2 - Consolider et développer les espaces naturels pour une ville fraîche et résiliente

Contexte et enjeux

La Métropole est engagée dans la mise en œuvre de 4 Grands Parcs : le Grand Parc Garonne (engagé dès 2010), le Grand Parc Canal, le Grand Parc du Touch et le Grand Parc de l'Hers.

L'ambition est de faire des Grands Parcs des axes verts stratégiques pour la métropole. S'inscrivant dans la trame verte et bleue, ils répondent

aux enjeux de continuité écologique, de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique et d'accès des habitants à la nature.

Parmi les affluents de la Garonne, l'Hers est à la fois un cours d'eau ainsi qu'une plaine qui sillonne plus de 10 communes sur un linéaire d'environ 30 km.

Objectifs

Objectifs globaux :

Le projet de Grand Parc de l'Hers concerne l'Est métropolitain et a pour ambition de se doter d'une vision d'ensemble stratégique permettant de révéler la valeur de ce territoire singulier, complexe, de grande ampleur et soumis à la pression de l'urbanisation.

Description de l'action

2021 : lancer et dresser un premier état des lieux

- installation de la gouvernance politique : 13 communes avec la spécificité de mobiliser 5 quartiers sur la ville de Toulouse.
- recueil des données de connaissance de territoire sur un fuseau de 2 km de part et d'autre de l'Hers avec l'appui de l'AUAT et en lien avec les communes et les directions de la Métropole.

2022 : fédérer et préfigurer

- étude de préfiguration : permettre aux acteurs du territoire de se doter d'une vision d'ensemble stratégique, de révéler la valeur de ce territoire et d'identifier un périmètre et un cadre d'intervention.



2023 – 2026 : activer

- charte / plan guide
- actions pilotes

Pilotage technique de l'action

Services : Projet transversal renouvelant le dialogue entre aménagement et environnement : co pilotage Direction Environnement énergie et Direction des Opérations d'aménagement et des projets urbains.

Partenaire(s) associé(s)

Interne :

- Services de la collectivité : Mobilités, Cycle de l'eau, Planification Urbaine, Opérations d'aménagement, Action économique, Centralités et commerces, Action territoriale, Environnement et énergie, Jardins et espaces verts, Foncier, Immobilier, Atelier du patrimoine, Culture, Sports et bases de Loisirs, Régie Agricole, Muséum d'histoire naturelle, Action socioculturelle ...
- Les treize communes de la vallée de l'Hers

Externe :

- Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- Établissement public foncier local (EPFL)
- Syndicat du bassin Hers Girou
- Agence de l'eau
- Consulaires
- Agence régionale de la biodiversité (ARB)

- Associations naturalistes
- Conseil départemental et Conseil régional
- Associations d'habitants...

Planning de réalisation

Démarrage : 2021

Fin :

Budget

Investissement :

Fonctionnement :

Cofinancements : à mobiliser

Moyens mis en œuvre

ETP : 2

Documents de référence

Délibération 20-1006 du 17 décembre 2020 : reconnaissance de l'intérêt métropolitain des Grands Parcs Canal, Hers et Touch.

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation



Fiche action n°86

Créer un Grand Parc Canal



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ *Objectif opérationnel*

1.1.2 - Consolider et développer les espaces naturels pour une ville fraîche et résiliente

Contexte et enjeux

Trente kilomètres de canaux traversent la Métropole. Il s'agit de les valoriser en créant un parc linéaire, apaisé, induisant de nouveaux usages au bord de l'eau et de faire de Toulouse une « ville des canaux - patrimoine mondial de l'UNESCO ».

Objectifs

- Créer un parc linéaire de nature véritable traversant la Métropole
- Réduire la place de l'automobile le long des canaux
- Etablir des continuités « modes doux » longitudinales et transversales pour offrir de nouveaux itinéraires de loisirs et de détente aux habitants
- Valoriser le patrimoine
- Créer de nouveaux usages en lien avec la voie d'eau
- Développer de nouveaux espaces de culture et de convivialité
- Développer le tourisme et les activités économiques
- Créer une « zone tampon » et agir sur le PLUiH pour requalifier le paysage urbain des canaux en s'appuyant sur la Charte d'architecture

Description de l'action

Juillet 2021 / avril 2023 : élaboration du Plan guide du Grand Parc Canal

Mai 2023 / juin 2025 : actions d'urbanisme tactique dans les quartiers le long des berges

Janvier 2022 à juillet 2025 : conception et construction du Parvis Brienne Saint-Pierre

Pilotage technique de l'action

Services : Direction du Patrimoine / Grand Parc Canal



Partenaire(s) associé(s)

Interne : Mobilités, Opérations d'aménagement, Centralités et commerces, Action territoriale, Environnement et énergie, Jardins et espaces verts, Foncier, Patrimoine, Culture scientifique, ITE ...

Les autres communes : Toulouse, Fenouillet, Lespinasse, St Jory

Externe : Voies Navigables de France

Planning de réalisation

Démarrage : juillet 2021

Fin : mars 2026

Budget

Investissement : 8 millions d'Euros + 4 millions mutualisés avec le budget Toulouse centre pour le projet du parvis Brienne Saint-Pierre + 1 million pour la restauration de l'écluse Saint-Pierre

Cofinancement Plan guide : VNF / Région

Moyens mis en œuvre

ETP : 1

Documents de référence

Délibération 20-1006 du 17 décembre 2020 : reconnaissance de l'intérêt métropolitain des Grands Parcs Canal, Hers et Touch.

Délibération décembre 2020 : Convention de partenariat avec VNF

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation

Fiche action n°87

Créer un Grand Parc du Touch



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ *Objectif opérationnel*

1.1.2 - Consolider et développer les espaces naturels pour une ville fraîche et résiliente

Contexte et enjeux

La Métropole est engagée dans la mise en œuvre de 4 Grands Parcs : le Grand Parc Garonne (engagé dès 2010), le Grand Parc Canal, le Grand Parc du Touch et le Grand Parc de l'Hers.

L'ambition est de faire des Grands Parcs des axes verts stratégiques pour la métropole. S'inscrivant dans la trame verte et bleue, ils répondent

aux enjeux de continuité écologique, de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique et d'accès des habitants à la nature.

La vallée du Touch sur le territoire de Toulouse Métropole concerne les communes de Tounefeuille, Colomiers, Toulouse puis Blagnac, soit 13 km de linéaire. Cette dimension linéaire est complétée par des enjeux de création de liens transversaux (liaisons parc Garonne et parc Margelle, base de loisirs de la Ramée, liens avec les nouveaux quartiers, avec les bassins d'emplois structurants).

Objectifs

Le projet de Grand Parc du Touch a pour ambition de se doter d'une vision d'ensemble stratégique permettant de protéger et mettre en valeur le patrimoine biodiversité, tout en identifiant et conciliant les nouveaux usages d'un espace de parc pratiqué, le tout dans un secteur à très forte pression urbaine.

Description de l'action

2021 :Initier

- installation de la gouvernance politique : 4 communes avec un COPIL de lancement.
- recueil des données de connaissance de territoire sur un fuseau de 2 km de part et d'autre du Touch avec l'appui de l'AUAT et en lien avec les communes et les directions de la Métropole

2022 : Structurer partager et organiser

- Portrait de territoire partagé en COPIL avec les élus



- Atelier élargi avec les techniciens de Toulouse-Métropole et des communes concernées par le projet du Grand Parc du Touch

2023 – 2027 : Activer

- Lancement des études et du Plan guide pour fixer le cadre opérationnel de ce projet de territoire.
- Actions pilotes

A partir de 2024 : Réaliser

- Marché accord cadre de maîtrise d'œuvre

Pilotage technique de l'action

Services : Projet transversal renouvelant le dialogue entre aménagement et environnement : co-pilotage Direction Environnement Energie et Direction des Opérations d'aménagement et des projets urbains.

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Environnement et énergie, Mobilités, Opérations d'aménagement, pôles territoriaux, Cycle de l'eau, Planification Urbaine, Action économique, Centralités et commerces, Action territoriale, Jardins et espaces verts, Foncier, Immobilier, Atelier du patrimoine, Culture, Sports et bases de Loisirs, Régie Agricole, Muséum d'histoire naturelle, Action socioculturelle...

Et les 4 communes concernées par la vallée du Touch

Externe : Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine, SEM OPPIDEA, Établissement public foncier local (EPFL), Agence de l'eau, Consulaires, Agence régionale de la biodiversité (ARB), Associations naturalistes, Conseil départemental et Conseil régional, Associations d'habitants...

Planning de réalisation

Démarrage : 2021

Fin : non défini

Budget

Investissement : budget d'études PPI

Fonctionnement : non défini à ce stade

Cofinancements : à mobiliser

A ce stade : participation de la ZAC St-Martin du Touch au titre de l'opération d'aménagement (OPPIDEA).

Autres cofinancements possibles : Mécénat, maîtres d'ouvrages de projets publics.

Moyens mis en œuvre

ETP : 1,5

Documents de référence

Délibération 20-1006 du 17 décembre 2020 : reconnaissance de l'intérêt métropolitain des Grands Parcs Canal, Hers et Touch.

Portraits de territoire : réalisation du diagnostic avec l'AUAT dans le cadre du programme mutualisé (septembre 2022).

Contribution aux finalités

Atténuation

Adaptation



Fiche action n° 88

Mise en place d'itinéraires de découverte de la biodiversité



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ *Objectif opérationnel*

1.1.2 - Consolider et développer les espaces naturels pour une ville fraîche et résiliente

Contexte et enjeux

Par délibération du Conseil métropolitain du 27 juin 2019, Toulouse Métropole a adopté les lignes directrices ainsi que les premières actions opérationnelles de sa stratégie en faveur de la biodiversité et s'est

portée candidate au programme « Territoires engagés pour la Nature », dont elle a été lauréate à l'automne 2019.

Cette action est l'un des projets du programme. Elle permet de sensibiliser les citoyens à la biodiversité par la valorisation auprès de la population d'itinéraires de découverte de la biodiversité sur le territoire métropolitain.

Objectifs

Objectifs globaux :

- sensibiliser à la biodiversité
- proposer une carte des itinéraires biodiversité sur le site de la collectivité

Objectifs chiffrés : 10 itinéraires

Description de l'action

Le projet consiste à concevoir des itinéraires de sensibilisation à la biodiversité à l'attention des citoyens. Ils sont créés sur des sentiers existants (pas d'ouverture de nouveaux sentiers).

Caractéristiques des itinéraires :

- public cible : familles
- accessibilité à pied pour le plus grand nombre (si l'accessibilité PMR n'existe pas sur le sentier préexistant, il n'est pas prévu de travaux pour y remédier)
- intérêt en matière de biodiversité
- dérangement minimal pour la biodiversité



Les itinéraires seront rassemblés sur une carte accessible depuis le plan dynamique interactif de la collectivité. Ce projet est évolutif, le nombre d'itinéraires est amené à augmenter dans le temps.

Des points d'intérêt pour la sensibilisation à la biodiversité baliseront les parcours. Ils seront associés à des contenus pédagogiques qui seront accessibles depuis la carte dématérialisée sur le plan dynamique interactif collectivité et seront également édités au format papier. Le mobilier sur site sera réduit : totem au départ + bornes discrètes sur le circuit + bornes directionnelles si besoin.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et Énergie
Domaine Aménagement, biodiversité et cadre de vie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Communication
Et, en fonction des itinéraires : GEMAPI, Grand parc Garonne, Direction Jardins et Espaces verts/Ville de Toulouse

Externe : AMO Atelier Nature et Territoires, Pic bois (mobilier d'interprétation)

Planning de réalisation

Démarrage : Octobre 2021
Fin : 1^{re} tranche = Octobre 2022
2^e tranche = Octobre 2023
Autres tranches : années suivantes

Budget

Investissement : estimation 200 000 € (si 10 à 15 itinéraires)

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

Contribution aux finalités

Adaptation

Fiche action n°89

Mettre en place et animer un Conseil scientifique de la nature en ville



■ Axe stratégique

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ Objectif stratégique

1.1 - Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité

■ Objectif opérationnel

1.1.2 - Consolider et développer les espaces naturels pour une ville fraîche et résiliente

Contexte et enjeux

Parce que la préservation d'une armature écologique solide contribue fortement à la résilience du territoire face au changement climatique, Toulouse Métropole souhaite aller plus loin dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques.

Pour l'accompagner et l'aider à répondre à ces défis, elle a souhaité bénéficier d'un éclairage scientifique et met en place un Conseil scientifique de la nature en ville.

Objectifs

Objectifs globaux :

Le Conseil scientifique de la nature en ville a pour vocation de proposer des avis. Ce comité est doté d'un rôle d'expertise, d'éclairage, de recherche et de pédagogie.

Objectifs chiffrés :

- Réunir le conseil a minima 2 fois par an
- Produire une synthèse annuelle de l'activité du conseil scientifique

Description de l'action

Huit membres sont désignés par la collectivité avec un équilibre recherché entre les sciences de la vie et de la terre et les sciences humaines.

Un élu référent en assure l'animation et le pilotage.

Le conseil scientifique se réunit *a minima* 2 fois par an, selon un ordre du jour concerté entre la collectivité et les membres du conseil scientifique.



Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et énergie

Partenaire(s) associé(s)

Interne :

Muséum d'histoire naturelle de Toulouse
Direction Jardins et espaces verts

Externe :

Université Toulouse Jean Jaurès- CNRS – CERTOP
Université Toulouse Paul Sabatier
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
École nationale supérieure du paysage
Météo France - CNRM
Institut pour le développement forestier

Planning de réalisation

Démarrage : avril 2021

Fin : les membres sont nommés pour 3 ans

Budget

Fonctionnement : 15k€/an

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

Délibération 21-0331 du 1er avril 2021 et ses annexes :
- composition du Conseil scientifique de la nature en ville
- charte de fonctionnement

Contribution aux finalités

Adaptation

Fiche action n°90

Étude des potentiels de désimperméabilisation en lien avec la gestion intégrée des eaux pluviales



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.1 - Intégrer les enjeux Air Climat Energie dans l'aménagement du territoire

Contexte et enjeu

Un changement de paradigme majeur est à l'œuvre dans les collectivités qui modifie le rapport à la nature et l'eau en ville. Ce nouveau rapport, qui laisse plus de place aux solutions fondées sur la nature et à l'intégration de la nature en ville, voit les bénéfices secondaires de ces

orientations prendre le dessus sur les contraintes qui leur sont liées. Ces bénéfices contribuent à rendre les villes plus résilientes, à améliorer le bien-être en ville, à réduire les îlots de chaleur urbains, à améliorer la gestion quantitative et qualitative de l'eau en ville...

Dans le rapport de la collectivité à l'eau, les effets du changement climatique sur l'intensification de la pluviométrie, amplifiés par les effets de l'urbanisation (imperméabilisation des sols), imposent de reconsidérer la contribution de la métropole au cycle de l'eau.

Les systèmes de gestion intégrée des eaux pluviales, dits « à la source », doivent désormais être privilégiés à la logique « aval » des grands réseaux collectant les eaux pluviales.

Ce nouveau mode de gestion, au-delà d'être pertinent d'un point de vue quantitatif et qualitatif dans la gestion des eaux pluviales, génère un grand nombre d'externalités positives en contribuant à la nature en ville, au bien-être en ville, à la lutte contre les îlots de chaleur urbain et à la préservation de la ressource par le rechargement et l'abattement des pollutions véhiculées par les eaux pluviales.

La logique de gestion à la source se traduit par :

1. une limitation des nouvelles imperméabilisations (relevant des règles d'urbanisme) par la conservation d'espaces naturels ou l'utilisation de revêtement ou matériaux infiltrants,
2. la désimperméabilisation de l'existant,
3. la déconnexion des eaux pluviales en les gérant dans des ouvrages alternatifs (noues, toitures terrasses, ...).

Toulouse Métropole a déjà amorcé ce changement de pratique pour les nouveaux projets (point 1) mais ne dispose pas de vision globale concernant la désimperméabilisation de l'existant (point 2) et pourrait également améliorer les outils d'aide à la décision et de valorisation concernant le panel de solutions permettant la déconnexion des eaux pluviales (point 3).



A cet effet Toulouse Métropole souhaite engager 2 partenariats de recherche et développement, avec :

- le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) qui doit permettre de déterminer la capacité d'infiltration des sols du territoire
- le Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) qui doit permettre de recenser les potentiels de désimperméabilisation et de déracordement des eaux pluviales, en privilégiant les secteurs favorables à l'infiltration, connus grâce au premier partenariat.

Bien qu'élaborée pour orienter au mieux le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (fiche action n°85), la carte des potentiels de désimperméabilisation doit devenir un outil d'aide à la décision transversal, pour permettre à l'ensemble de la collectivité d'orienter au mieux les opérations à grande échelle et de poser les bases pour développer des outils opérationnels et plus précis pour orienter au mieux les projets locaux.

Objectifs

Objectifs globaux :

- constituer une des données d'entrée pour la stratégie de gestion des eaux pluviales et de ruissellement menée par Toulouse Métropole sur son territoire, en particulier en ce qui concerne les démarches de désimperméabilisation et de déracordement,
- contribuer à l'évolution du zonage pluvial actuel vers un zonage pluvial sectorisé, annexé au PLUiH, dont les prescriptions seront notamment basées sur la capacité d'infiltrabilité des sols et les potentiels de désimperméabilisation.

Objectifs chiffrés :

- disposer d'une carte des potentiels d'infiltration 2022 ;
- disposer d'une carte des potentiels de désimperméabilisation 2022 ;
- disposer d'outils d'aide à la décision favorisant le choix des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

Description de l'action

- * Améliorer la connaissance des potentiels d'infiltration (partenariat BRGM) :
 - établir une carte piézométrique des hautes eaux souterraines,
 - établir une carte d'épaisseur de la zone non saturée (zone située entre le sol et la nappe phréatique),
 - aboutir à une carte des zones favorables et défavorables à l'infiltration des eaux pluviales.
-
- * Améliorer la connaissance des potentiels de désimperméabilisation (volet A du partenariat CEREMA) ;
 - caractériser et cartographier l'imperméabilité de la surface du sol de la métropole,
 - cartographier et hiérarchiser les secteurs favorables à la désimperméabilisation, en croisant avec les données d'infiltrabilité produites par le BRGM (partenariat présenté au conseil métropolitain du 15 octobre 2020),
 - accompagner la collectivité dans l'intégration de cette cartographie au schéma directeur et zonage pluvial ainsi que les prescriptions associées.
- * Étudier les services éco-systémiques rendus (volet B du partenariat CEREMA)

- identifier un panel local de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales,
- évaluer les niveaux de services rendus par les techniques alternatives végétalisées,
- réaliser des outils de comparaison des performances des techniques alternatives et élaborer des plaquettes synthétiques et pédagogiques,
- créer un outil d'aide à la décision sur le choix des techniques alternatives.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction du Cycle de l'Eau jusqu'à fin 2022
Direction Générale de l'Aménagement à compter de 2023

Le suivi de cette action nécessite l'appropriation des outils de cartographie par la DGA ainsi que la mise en place et le suivi d'actions de désimperméabilisation sur le territoire Métropolitain

Partenaire(s) associé(s)

Interne : DEE, Pôles territoriaux, DJEV, DU, DOA

Externe : CEREMA, BRGM, AUAT, Agence de l'Eau, DDT

Planning de réalisation

Démarrage : 2021

Fin : Fin 2022

Budget

Investissement : 235 k€ HT

Cofinancements : 159 k€ HT (Agence de l'Eau, CEREMA, BRGM)

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,5

Documents de référence

Convention de partenariat avec le CEREMA (signée le 11.12.20)
Convention de partenariat avec le BRGM (signée le 30.10.20)

Contribution aux finalités

Adaptation



Fiche action n°91

Se doter d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et développer la gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.1 - Intégrer les enjeux Air Climat Energie dans l'aménagement du territoire

Contexte et enjeux

Toulouse Métropole présente la particularité au niveau national d'être l'une des seules métropoles à disposer d'une infrastructure de collecte des eaux usées et des eaux pluviales quasi intégralement séparative.

Cela implique l'existence d'un réseau et d'ouvrages spécifiques pour gérer les eaux pluviales qu'il faut entretenir en complément du réseau d'eaux usées. Ce système de collecte représente à ce jour 2 200 km de réseaux enterrés (dont 51 km de + de 2 mètres de hauteur), 1 100 km de fossés, 29 postes de refoulement et près de 350 bassins de rétention publics ou privés connus. Ces infrastructures hydrauliques acheminent les eaux pluviales aux cours d'eau de la métropole via plus de 2000 exutoires.

Par ailleurs, le mode de gestion des eaux pluviales a fondamentalement changé au cours des 20 dernières années. La logique du « tout-tuyau » qui prédominait depuis l'après-guerre, consistait à évacuer le plus rapidement possible les eaux pluviales vers un exutoire dans les cours d'eau naturels. Mais l'imperméabilisation croissante des sols, la multiplication des sources polluantes et l'intensification des événements pluvieux ont mis en évidence les limites de ce mode de gestion. L'imperméabilisation aggrave l'insuffisance du réseau pluvial enterré, des flux de pollutions sont véhiculés vers les rivières sans traitement efficace possible, et la charge d'entretien et de renouvellement de ce double réseau (eaux usées/eaux pluviales) devient de plus en plus lourde pour les collectivités. Face à ces constats, un changement de paradigme s'est opéré. La logique du « tout-tuyau » s'efface peu à peu au profit d'une logique de gestion des eaux pluviales, dite « intégrée » en cherchant à infiltrer ou gérer ces eaux au plus près de leur point de chute par un panel de solutions dites « techniques alternatives ».

Ce nouveau mode de gestion, au-delà d'être pertinent d'un point de vue quantitatif et qualitatif dans la gestion des eaux pluviales, permet un grand nombre d'externalités positives en contribuant à la nature en ville, au bien-être en ville, à la lutte contre les îlots de chaleur urbain, et à la préservation de la ressource par le rechargement des nappes phréatiques et l'abattement des pollutions véhiculées par les eaux pluviales.



Toulouse Métropole a déjà amorcé depuis 2 décennies ce changement de pratique mais celui-ci doit s'intensifier avec des implications au-delà de la compétence gestion des eaux pluviales : compétences aménagement et urbanisme, environnement, infrastructures (pour les digues), espaces verts, GEMAPI, voirie, etc.

Toulouse Métropole doit donc aujourd'hui à la fois améliorer la gestion d'un patrimoine existant complexe et diversifié, majoritairement enterré, et accompagner le changement de pratique vers une gestion à la source favorisant l'infiltration. C'est pourquoi la collectivité souhaite se doter d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, répondant à ces deux aspects, en complémentarité de partenariats de recherche, détaillés dans la fiche action « désimperméabilisation ». Ces partenariats sont réalisés avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour déterminer la capacité d'infiltration des sols et avec le Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement pour recenser les potentiels de désimperméabilisation.

Objectifs

Objectifs globaux :

- améliorer la connaissance du système de gestion des eaux pluviales de la métropole ;
- doter la métropole d'une stratégie et d'une politique pluviale ;
- réduire les risques liés au système de gestion des eaux pluviales et au ruissellement ;
- optimiser et améliorer le fonctionnement du système de gestion des eaux pluviales ;
- améliorer la qualité des rejets pluviaux en lien avec les cours d'eau ;

- proposer des outils et supports innovants pour sensibiliser élus, professionnels et citoyens à la gestion intégrée des eaux pluviales ;
- définir les besoins pour la gestion patrimoniale du système de gestion des eaux pluviales ;
- étudier et renforcer les synergies entre la gestion pluviale intégrée et les thématiques de désimperméabilisation ou débitumisation, de nature en ville et de ville résiliente ;
- traduire la politique pluviale dans l'ensemble des documents d'urbanisme jusqu'à l'élaboration d'un zonage pluvial sectorisé, intégrant la connaissance du ruissellement, permettant d'encadrer la gestion des eaux pluviales des futures zones à urbaniser ;
- améliorer et faciliter l'exercice de la compétence de gestion des eaux pluviales et l'exploitation des ouvrages pluviaux à usages et/ou intervenants partagés.

Objectifs chiffrés :

2023 :

- disposer d'un état des lieux exhaustif du système de gestion pluviale de la Métropole
- disposer d'un diagnostic quantitatif du réseau pluvial stratégique et structurant de la métropole
- disposer d'un diagnostic qualitatif et hiérarchiser le territoire par unité surfacique
- disposer d'un panel d'outils de communication/sensibilisation pour favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales

2024

- faire adopter un plan d'action complet

2025

- faire adopter le principe d'un zonage pluvial

Description de l'action

- Lancement du schéma directeur.
- Pilotage du schéma directeur.
- Diffuser et rendre accessibles les documents produits lors du schéma aux services adéquats.
- Animer la transversalité inter-services pour accompagner le changement de pratique.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction du Cycle de l'Eau

Partenaire(s) associé(s)

Interne : DEE, Pôles territoriaux, DJEV, DU, DOA

Externe : Agence de l'Eau, DDT, AUAT, Syndicats de bassins versants

Planning de réalisation

Démarrage : 2021

Fin : 2026

Budget

Investissement : 1,90 M€ HT

Cofinancement : 0,95 M€ HT (Agence de l'Eau)

Moyens mis en œuvre

ETP : 1

Documents de référence

Délibération de lancement du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (04.02.2021)

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (en 2024)

Guides de gestion des eaux pluviales (en 2025)

Zonage Pluvial (en 2026)

Contribution aux finalités

Adaptation



Fiche action n°92

Expérimentation microcapteurs qualité de l'air



■ Axe stratégique

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ Objectif stratégique

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ Objectif opérationnel

1.2.3 - Préserver la santé des habitants

Contexte et enjeux

De nombreux projets d'expérimentation et d'innovation sur la qualité de l'air se développent en s'appuyant notamment sur des microcapteurs. Les microcapteurs, s'ils ne remplacent pas la surveillance réglementaire du territoire confiée à Atmo Occitanie, permettraient de compléter et

d'affiner le maillage territorial et de donner un éclairage sur la qualité de l'air à une échelle très locale.

Objectifs

Objectifs globaux : Tester la technologie des micro-capteurs en vue d'un déploiement ultérieur sur le territoire

Objectifs chiffrés : 5 à 10 capteurs à installer sur 2 ou 3 communes

Description de l'action

Sollicitée à la fois par les communes, les citoyens et certaines associations pour compléter le maillage du territoire en outils de mesure de la qualité de l'air à une échelle plus locale, Toulouse Métropole souhaite tester la mise en place de microcapteurs, dans le cadre d'une expérimentation.

L'expérimentation pourrait permettre de :

- tester les performances des micro-capteurs
- mettre en avant les qualités de ces appareils et leurs usages potentiels
- évaluer l'opportunité d'un déploiement de ce type d'équipements à plus large échelle sur le territoire métropolitain

Pilotage technique de l'action

Services : DEE / Domaine ABC



Partenaire(s) associé(s)

Externe : Atmo Occitanie

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Planning de réalisation

Démarrage : 2023

Fin :

Documents de référence

Budget

Investissement : 50 k€

Contribution aux finalités

Qualité de l'air



Fiche action n°93

Mise en place d'un fond Air Bois



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.3 - Préserver la santé des habitants

Contexte et enjeux

Le chauffage individuel au bois non performant est source d'émissions de particules fines dans l'atmosphère (PM10 et PM2,5), nocives pour la santé.

Lors d'une journée type hivernale, les émissions du chauffage au bois peuvent atteindre 80% des émissions de PM10 dans l'air.

Les foyers anciens (antérieurs à 2002) et les foyers ouverts sont responsables de la majorité de ces émissions de particules.

Pour aider les particuliers à remplacer les appareils individuels de chauffage au bois non performants et diminuer les émissions de particules, il est proposé la création d'un Fonds Air Bois .

Objectifs

Objectifs globaux : Diminuer l'émission de particules fines PM10 et PM2,5 liée au chauffage individuel au bois.

Objectifs chiffrés :

L'étude de préfiguration devra permettre de définir le taux de renouvellement naturel annuel observé pour le parc sur le territoire afin de fixer l'objectif de renouvellement du parc : au minimum 1,5 fois le taux de renouvellement naturel observé sur le territoire.

L'action et les objectifs s'inscriront dans l'objectif fixé par la Loi Climat et Résilience d'une baisse de 50 % des émissions de particules fines entre 2020 et 2030 dans les territoires les plus pollués, à savoir ceux couverts par un plan de protection de l'atmosphère

Description de l'action

Le Fonds vise à aider financièrement les particuliers pour changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou anciens appareils de chauffage au bois par des appareils de chauffage au bois récents et performants.



L'accompagnement et le soutien de l'ADEME à la mise en place d'un fonds Air Bois est conditionné à la réalisation d'une étude de préfiguration. L'objectif de cette étude est de réaliser un état des lieux du chauffage domestique au bois sur le territoire métropolitain pour connaître le parc actuel des appareils individuels de chauffage au bois, ainsi que les pratiques et le profil des usagers de ce type de chauffage.

Cela permettra le bon dimensionnement du fonds (nombre d'installations, types d'appareils et d'usages visés, montants d'aide, durée) et des actions d'accompagnement (messages de sensibilisation, éventuels critères socio-économiques pour l'accès au fonds, etc.).

Pilotage technique de l'action

Services : DEE / Domaine ABC

Partenaire(s) associé(s)

Interne : DEE – Transition Énergétique / Communication

Externe : ADEME

Planning de réalisation

Démarrage : Etude de préfiguration 2023

Fin : Non déterminé à ce jour

Budget

Investissement : 100 000 € pour l'étude de préfiguration + à définir ultérieurement suite à l'étude pour le Fonds

Cofinancements : ADEME

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,3

Documents de référence

Réponse à l'appel à projet Fonds Air Bois 2022 pour la réalisation d'une étude de préfiguration

Décision favorable de l'ADEME pour une aide financière maximale de 70 % des montants éligibles sans dépasser 100 k€ de dépenses éligibles.

Contribution aux objectifs

Qualité de l'air

Fiche action n°94

Élaboration de la carte stratégique Air (CSA)



■ *Axe stratégique*

Axe 1 : Amplifier massivement la rénovation des logements et la qualité des aménagements pour assurer le bien vivre dans l'Eco-Métropole

■ *Objectif stratégique*

1.2 - Favoriser le bien-vivre dans des quartiers post-carbone et permettre aux habitants d'en être acteurs

■ *Objectif opérationnel*

1.2.3 - Préserver la santé des habitants

Contexte et enjeux

L'urbanisme est une composante de la maîtrise de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique. L'intensification urbaine, bien que nécessaire, peut parfois contribuer à aggraver l'exposition de la population au dessus des valeurs limites de protection de la santé, lorsqu'on se situe dans des zones fortement exposées: bordures de Voies Rapides Urbaines, friches industrielles.

Ainsi, il apparaît nécessaire de disposer, comme dans le domaine des nuisances sonores, d'une carte stratégique simple et partagée de la qualité de l'air pour que l'exposition de la population à la pollution atmosphérique soit prise en compte dans la conception de l'urbanisme.

Objectifs

Objectifs globaux : Diminuer l'exposition de la population à la pollution atmosphérique

Description de l'action

La carte stratégique Air (CSA) est un outil cartographique qui permet d'établir simplement et rapidement un diagnostic «air/urbanisme» et de contribuer à la prise en compte effective de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique dans la conception de l'urbanisme.

Elle est conçue comme un outil de diagnostic de la qualité de l'air «simple» et standardisé ; elle permet une appropriation des enjeux de qualité de l'air sur les zones les plus affectées.

Les caractéristiques générales de la CSA sont les suivantes:

- prioritairement produite sur les zones à «enjeux air/urbanisme»
- simple à interpréter : couche cartographique unique décrivant la qualité de l'air
- stable dans le temps

Elle est révisée tous les 5 ans.



La CSA étant bâtie sur la base de données collectées sur 5 ans, elle est moins marquée par les aléas météorologiques que les cartes annuelles de qualité de l'air, et sa temporalité est cohérente avec celle de l'urbanisme.

Pilotage technique de l'action

Services : DEE/ Domaine ABC

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'urbanisme / Planification urbaine

Externe : Atmo Occitanie

Planning de réalisation

Démarrage : 2023

Fin : 2023

Budget

Investissement : A définir

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,25

Documents de référence

Contribution aux finalités

Qualité de l'air

Fiche action n°95

Mise en œuvre du schéma directeur piéton d'agglomération



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.1 - Faire des modes actifs le moyen préféré de déplacement des habitants de la métropole

■ *Objectif opérationnel*

2.1.1 - Développer les aménagements et l'offre pour les modes actifs

Contexte et enjeux

La part modale de la marche à pied sur l'agglomération s'élève à 22% et sur la ville de Toulouse à 33% (EMD 2013). Les rabattements sur le réseau des Transports en Commun s'effectuent majoritairement à pied (75% pour y accéder, 79% en diffusion).

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030, approuvé lors du Comité Syndical de Tisséo Collectivités du 7 février 2018, contient dans son plan d'actions la mise en œuvre d'un "Schéma Directeur Piéton d'Agglomération" volontariste.

Le SDPA a pour principal objectif de développer la pratique de la marche à pied.

Le schéma directeur a été formalisé sous l'aspect d'une charte d'aménagement, d'un cahier de recommandations et de principes d'aménagement pouvant être traduit notamment dans les documents d'urbanisme.

Il s'agit de proposer une vision commune, de développer une "culture piéton" qui puisse être déclinée dans les outils d'aménagements et de planification sur les principales centralités et les territoires à proximité des transports en commun.

Cette vision commune pourrait se concrétiser par la rédaction d'un "Plan Piéton".

Le Schéma Directeur Piéton d'Agglomération (SDPA) a été approuvé en décembre 2019.

Objectifs

Objectifs globaux :

- Le développement des espaces publics apaisés,
- L'accompagnement de la mise en œuvre des Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et Schéma directeur d'accessibilité programmée (SDAP)
- Le déploiement d'une signalétique urbaine adaptée
- La priorisation des rabattements vers le réseau de transport en commun.



Description de l'action

L'action principale en cours à ce jour :

L'élaboration d'un "Plan Piéton", à l'échelle du ressort territorial de Tisséo, permettrait de traiter le piéton en tant que mode à part entière. L'enjeu est de proposer un document qui pourrait concrétiser des principes en ciblant des secteurs à enjeux :

- Des itinéraires à privilégier,
- Le traitement des zones économiques,
- Le rabattement sur les réseaux de transports collectifs,
- Le traitement des abords des groupes scolaires,
- L'accès aux grands pôles de rassemblement.

Les sous-actions en cours à ce jour :

- Réalisation d'un guide des bonnes pratiques,
- Ateliers de marchabilité pour évaluer l'état des lieux d'un territoire,
- Elaboration d'une fiche d'analyse de la marchabilité d'un territoire,
- Définition des magistrales piétons,
- Comment bâtir des budgets dédiés aux piétons,
- Définition des agréments d'un parcours piéton (confort, attractivité, lisibilité).

Pilotage technique de l'action

Services : Tisséo Collectivités, Direction Planification et Eco-Mobilités, Service mobilités actives

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Tisséo Collectivités, DPEM et DGAPI

Collectivités membres de Tisséo Collectivités : TM, Muretain Agglo, Sicoval, GOT, CC Coteaux de Bellevue, SITPRT

Externe : AUAT, CAUE, APUMPO

Planning de réalisation

Démarrage : 2020

Fin des actions programmées à ce jour :

Guide des bonnes pratiques à l'échelle du ressort territorial de Tisséo : fin 2022

Plan piéton à l'échelle du ressort territorial de Tisséo : fin 2023

Autres actions : 2026 et au-delà

Budget

Fonctionnement : 250 000 euros /an

Moyens mis en oeuvre

Pour le pilotage technique de l'action : 0,5 ETP/an
Pour l'ensemble des partenaires associés internes : 0,2 ETP/an
Pour l'ensemble des Collectivités membres de Tisséo : 1,5 ETP/an
Pour l'ensemble des partenaires associés externes : 1 ETP/an

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air

Documents de référence

Plan de mobilité opposable
Délibération du SMTC du 11 décembre 2019 approuvant le Schéma
Directeur Piéton d'Agglomération (SDPA)



Fiche action n°96

Réalisation d'une étude sur le déploiement de stations d'avitaillement en carburants propres



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'éco-mobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.3 - Massifier les véhicules propres dont l'électrique et le gaz naturel

■ *Objectif opérationnel*

2.3.1 - Favoriser l'utilisation des véhicules propres

Contexte et enjeux

Dans le cadre de son Plan de Relance pour l'Emploi et de la mise en œuvre de la ZFE-m, Toulouse Métropole a instauré en Octobre 2020 des primes à la mobilité pour encourager les métropolitains à renouveler leur véhicule thermique par un véhicule peu émissif. Le développement de mobilités peu émissives ne saurait néanmoins se faire sans un développement équivalent de solutions d'avitaillement diversifiées et maillées de façon cohérente sur le territoire.

Objectifs

L'étude a pour objectif de dresser un état des lieux de l'offre actuelle sur le territoire, tout en évaluant les besoins à venir des particuliers et des entreprises du secteur privé. Seront étudiées les offres d'avitaillement en terme de mobilité électrique, gaz (GNV et GPL) et hydrogène. A partir de ce diagnostic, différents maillages du territoire seront proposés, répondant à des degrés croissants d'ambition de la part de la Métropole. Il s'agira d'identifier des localisations d'installations prioritaires, tant en ré-utilisant le foncier existant qu'en trouvant des synergies positives avec la production d'énergie renouvelable.

Une feuille de route sera élaborée, mobilisant acteurs publics et privés, en vue de la mise en œuvre effective du maillage proposé.

Description de l'action

L'étude se déroulera en trois phases :

- Phase 1 : État des lieux et diagnostic du territoire ;
- Phase 2 : Maillage du territoire ;
- Phase 3 : Faisabilité technique, financière et opérationnelle du maillage retenu.



Pilotage technique de l'action

Services : DEE/ Domaine ABC

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Mobilité Gestion Réseaux

Externe : Bureau d'études ALGOE / SPMO

Planning de réalisation

Démarrage : Septembre 2021

Fin : Septembre 2023

Budget

Investissement : 83 000 € HT

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1

Documents de référence

Contribution aux enjeux

Atténuation

Qualité de l'air

Croissance verte

Fiche action n°97

Programme Vilagil



■ *Axe stratégique*

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux métropolitains

■ *Objectif stratégique*

2.6 - Expérimenter la mobilité de demain sur des zones emblématiques

■ *Objectif opérationnel*

2.6.1 - Soutenir des initiatives innovantes en matière de mobilité urbaine et de décongestion

Contexte et enjeux

Le programme Vilagil, porté par Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités, le SICOVAL et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Portes de Gascogne, a été retenu fin 2019 par l'État parmi 24 autres en France dans le cadre des Programmes Territoires d'innovation.

Le territoire de Vilagil est marqué par une croissance démographique forte (+1.55% par an), aggravant le phénomène d'étalement urbain et

entraînant d'ici 2025 une augmentation de 500 000 déplacements quotidiens. Afin de poursuivre une ambition de durabilité, de relance mais aussi d'innovation et de décarbonation du territoire, le programme Vilagil vise à apporter des solutions opérationnelles et concrètes.

Ainsi, VILAGIL est un programme de décarbonation et décongestion du territoire avec pour objectif de favoriser l'émergence de nouvelles formes de mobilités et un développement économique durable.

Ce programme se structure autour d'un écosystème public, privé et académique et de 3 axes de travail déployés dans 15 projets (9 projets en investissement et 6 projets en subvention).

Objectifs

Objectifs globaux :

- Mettre les améliorations technologiques et la donnée au service de la mobilité intelligente et efficiente ;
- Faire évoluer les comportements et les usages en plaçant le citoyen au cœur de la démarche ;
- Transformer sur les plans écologiques et numériques les schémas d'organisation des lieux de vie, des lieux d'activité du territoire mais aussi la gestion du trajet domicile-travail.

Objectifs chiffrés :

- Diminuer de 5 % le nombre de véhicules sur le territoire en 5 ans ;



- Économiser 470 000 trajets et 12 000 000 de km grâce au développement de tiers lieux (soit minima 1 710 tonnes de CO2 non émis et plus de 8 000 000 de kW/h non consommés) ;
- Développement de l'électromobilité (+ 200 000 immatriculations en Haute Garonne) ;
- Faire de Toulouse une vitrine des nouvelles formes de mobilités.

Nota : ces objectifs chiffrés issus du dossier de presse publié le 13 septembre 2019 sont susceptibles d'évoluer en lien avec l'évolution du programme.

Description de l'action

Le programme Vilagil , tel que prévu dans la candidature, était basé sur 15 projets (9 projets en investissement et 6 projets en subvention).

Au-delà de cette base, le programme accompagne porteurs et actions contribuant à l'atteinte de l'objectif, via une « labellisation » qui permet une intégration à l'écosystème et la possibilité de chercher des investissements auprès de l'État via le fond d'investissement mis en place par la Caisse des Dépôts pour le programme Vilagil – Territoire d'Innovation.

Exemple de Projets en investissement en cours d'instruction:

- Déploiement d'infrastructures de recharge pour la mobilité décarbonée ; -> structure porteuse déployée (Toulibéo), action opérationnelle

- Création d'une foncière spécialisée dans le développement et la gestion de tiers-lieux dédiés au télétravail ; (l'action suspendue, en recherche d'un porteur)
- Développement d'un service de Mobility as a Service ;
- Développement d'une plateforme de gestion des livraisons du dernier kilomètre;
- Développement d'une infrastructure numérique souveraine, levier d'orchestration et d'optimisation de ces nouveaux services de mobilité ;
- Contribution à l'aménagement du site de Francazal, adresse des services de mobilité durable et innovante ;
- Développement de l'aviation électrique régionale ;
- Développement de la mobilité aérienne de proximité et d'un système de gestion de l'espace aérien ;
- Création d'une société d'aménagement intégratrice de nouveaux services de mobilité sur le site de SOCAMIL à Tournefeuille.

Projets en subvention :

- AutoCampus : mise en place d'un terrain d'expérimentation pour véhicules autonomes et/ou connectés sur le site de l'Université de Toulouse Sabatier ;
- Participation citoyenne : recherche académique sur les outils et moyens de rendre le citoyen pleinement responsable du système de mobilité redéfini par VILAGIL ;
- Aménagement urbain : recherche académique sur l'utilisation des simulations numériques à tous les stades de développement d'un projet d'aménagement pour l'optimiser tant sur le plan de l'usage de l'espace que sur celui des moyens accessibles ;
- Data et mobilité : recherche académique sur l'intégration, le stockage et l'accès automatique à des masses de données hétérogènes ainsi que sur l'identification et le traitement des risques juridiques liés à leur exploitation ;



- Services MaaS : recherche académique sur l'amélioration de la recherche multimodale en temps réel et sur le développement d'un assistant virtuel ;
- SHAREPA : développement d'une solution de clé digitale pour la livraison dans le coffre des professionnels.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Générale, Gouvernance, Internationale, Économie et Emploi

Partenaire(s) associé(s)

Privés : Urby, Bouygues Energie Services, Kaufman & Broad, Airbus, Relais d'Entreprises, Aura Aéro, Continental

Académiques : Université Toulouse III Paul Sabatier (IRIT, LERASS), CNRS (CLLE et LISST), ONERA, ENAC

Territoires et AOM : Tisséo Collectivités, PETR Portes de Gascogne, Sicoval

Planning de réalisation

Démarrage : Septembre 2019

Fin : 2030

Budget

« Territoires d'innovation » est une action du Grand plan d'investissement, adossée à la troisième vague du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Vilagil a été retenu sur la base de propositions d'actions en subventions et en investissement, au titre du PIA 3 :

- Les actions en subventions sont financées après validation de la Banque des Territoires à hauteur de 50% maximum et ont fait l'objet d'une contractualisation, le montant global des actions est de 9,5 millions d'euros, avec une subvention PIA3 à hauteur de 4,6 M€ ;
- Pour les projets en investissement le programme ne dispose pas d'un budget propre mais d'un « potentiel d'investissement » de la Banque des Territoires dans les sociétés de projets qui lui seront soumises pour instruction.

Moyens mis en œuvre

ETP : 1,2 ETP dédiés au programme Vilagil (Directrice et Directeur adjoint)

11 référents métiers Toulouse Métropole

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air

Croissance verte



Fiche action n°98

Accompagnement au changement sur le report modal : Ecomode, compte électronique individuel pour l'incitation à une mobilité bas carbone



■ Axe stratégique

Axe 2 : Favoriser l'écomobilité et faciliter les déplacements pour rendre du temps aux Métropolitains

■ Objectif stratégique

2.6 - Expérimenter la mobilité de demain sur des zones emblématiques

■ Objectif opérationnel

2.6.1 - Soutenir des initiatives innovantes en matière de mobilité urbaine et de décongestion

Contexte et enjeux

Toulouse, un territoire à forts enjeux de mobilité :

- Une forte attractivité économique, une forte croissance démographique (+18 000 habitants/an)
- Jusqu'à 8h/jour de trafic très dense sur le périphérique
- 158h/an perdues dans les embouteillages
- +500 000 déplacements quotidiens en 2025 par rapport à 2015
- 83% des déplacements en voiture (dont 71% d'autosolisme)

Des réponses apportées à plusieurs niveaux :

- Des projets d'infrastructures majeures sur long-terme
- Des nouveaux services de mobilité plus vertueuse
- Des initiatives d'accompagnement au changement de comportements

ECOMODE assure la continuité avec les projets déjà engagés : DEMETER au service de la décarbonation, le projet européen COMMUTE au service de la décongestion, VILAGIL qui soutient le développement des technologies et services en matière de mobilités innovantes et décarbonées...

ECOMODE se concentre sur le développement d'une brique nouvelle : un système incitatif territorial pour accélérer le changement de comportements.



Objectifs

Objectifs globaux :

- Développer un agrégateur de solutions alternatives à la voiture individuelle
- Proposer un système d'incitation simple et innovant :
 - mieux informer les utilisateurs
 - amener une convergence et une cohérence des offres
 - susciter un changement de leurs comportements
 - réduire l'impact environnemental des déplacements
 - récompenser les bonnes pratiques
 - stimuler une logique d'amélioration continue sur la durée
 - agir non seulement auprès du grand public mais aussi des employeurs et des commerçants locaux

Objectifs chiffrés (à fin 2023) :

- 33 millions de km évités en voiture individuelle
- 4000 tonnes de CO2 eq évitées
- 1,5 million de litres de carburant économisés
- Population cible d'ici fin 2023 : 15 000 utilisateurs réguliers
- -2% de la part modale voiture dès la fin 2023 (53 à 51%)

Description de l'action

ECOMODE, catalyseur d'une mobilité bas carbone :

- Une application mobile « Ecomode » permettant de trouver des services de mobilités bas carbone, adaptés à son trajet.
- Un écocalculateur dynamique multimodal permettant d'informer, de sensibiliser et de mesurer l'empreinte CO2 des trajets effectués.

- Un système de fidélité qui récompense les comportements vertueux : « plus j'utilise les transports en commun, mon vélo, du covoiturage, de l'auto partage... plus je gagne des points. »

- Un catalogue de récompenses valorisant le commerce local, les services de proximité et les démarches écoresponsables.

- Depuis le 22 novembre 2021, une expérimentation de ce dispositif est en cours auprès des 26 000 salariés locaux d'Airbus Commercial Aircrafts et d'Airbus Defense&Space, et depuis le 1^{er} mars 2022 auprès des 3 000 salariés Sopra Steria. Cette première phase se poursuit jusqu'au 9 avril 2022, avant une extension à tout le territoire métropolitain dès le 9 mai 2022 avec pour objectif de répliquer l'initiative sur d'autres territoires (ECOMODE étant lauréat du programme national CEE porté par le Ministère de la Transition Écologique et l'ADEME).

Pilotage technique de l'action

Services : Direction à l'Innovation

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Toulouse Métropole (Porteur)

Externe :

- Airbus, Tisséo, Sopra Steria (Partenaires)
- Ministère de la Transition Écologique et Ademe (Autorités nationales)
- TotalEnergies, EDF, Carrefour/Carfuel (Financeurs)

Planning de réalisation

Démarrage du programme : 8 janvier 2020

Fin de l'expérimentation : 31 décembre 2023

Budget

Fonctionnement : 5M€ financés à 100% par le programme national C.E.E. (Certificats d'Économies d'Énergie)

Moyens mis en œuvre

ETP : 2,5 (pour Toulouse Métropole)

Documents de référence

- Convention CEE du programme ECO_MODE
- Feuille de route Innovation - Économie - Emploi - Europe - Rayonnement International 2022-2026

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air

Croissance verte



Fiche action n°99

Élaboration d'une stratégie « hydrogène » pour Toulouse Métropole



■ *Axe stratégique*

Axe 3 : Développer les productions et consommations d'EnR locales

■ *Objectif stratégique*

3.1 - Élaborer et mettre en œuvre une prospective énergétique territoriale

■ *Objectif opérationnel*

3.1.1 - Se doter d'un schéma directeur des énergies et avoir une vision partagée avec les différents acteurs du territoire

Contexte et enjeux

L'Hydrogène est une filière émergente permettant le stockage d'énergie issue d'énergies renouvelables. Technologie émergente, elle permettrait de décarboner certains usages de l'énergie, industrie ou mobilité en particulier.

La Métropole souhaite accompagner l'innovation concernant cette filière et en évaluant l'opportunité de développer des écosystèmes Hydrogène sur son territoire en associant projets publics et initiatives privées.

Objectifs

- Élaborer une stratégie de déploiement de la filière Hydrogène sur la Métropole puis la déployer opérationnellement.

Description de l'action

- Élaboration d'une stratégie d'accompagnement de la filière Hydrogène sur la métropole

- Définition d'objectifs de production et d'utilisation d'Hydrogène sur le territoire

- Mise en place de la stratégie

- Évaluation des résultats

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement Énergie



Partenaire(s) associé(s)

Interne : DAE, Vilagil, DMT, MGR

Externe : Ademe, Région Occitanie, Tisséo...

Planning de réalisation

Démarrage : 2022

Fin : 2023 (élaboration de la stratégie)

Budget

Moyens mis en œuvre

ETP : 1

Documents de référence

Schéma directeur des énergies

Contribution aux finalités

Atténuation

Croissance verte



Fiche action n°100

Soutien et développement local des emplois verts



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.1 - Être attractif et soutenir les projets innovants sur des filières de l'énergie et du développement durable

■ *Objectif opérationnel*

4.1.1 - Soutenir l'innovation technique et sociétale

Contexte et enjeux

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial et de l'objectif cible d' « un emploi sur 10 dans les métiers verts d'ici 2030 », une étude INSEE a été réalisée pour dresser un état des lieux des emplois verts sur la métropole Toulousaine.

Les points marquants de cette étude (INSEE, recensement population 2018) sont les suivants :

- en 2018, 2 034 personnes occupent un emploi vert et 79 595 occupent un emploi verdissant

- l'économie verte représente donc 81 630 emplois, soit 17,4 % de l'économie totale

- les secteurs les plus représentés de l'économie verte sont le BTP, la recherche et développement (part plus importante à Toulouse Métropole qu'au sein de la région Occitanie), l'industrie et les transports

Objectifs

Objectifs globaux : Développer les emplois verts sur le territoire

Objectifs chiffrés : cible d'un emploi sur 10 dans les métiers verts d'ici 2030 (objectif de l'axe 4 du PCAET)

Description de l'action

Soutien et développement local des emplois verts.

Suite à l'identification par l'étude INSEE des sources d'emplois verts et verdissants d'aujourd'hui et de demain, mise en place un plan d'actions opérationnel :

- **Soutenir la montée en compétences des métiers en transition dans le BTP dans le cadre du projet life waste2build :** TM est lauréate de l'Appel à projet Life dont l'objectif est d'impulser une dynamique d'économie circulaire dans le BTP sur notre territoire. Le BTP représente déjà le plus gros vivier d'emploi des métiers verdissants sur notre territoire (les investissements en travaux publics/BTP réalisés par la collectivité et ses satellites ont générés 63 695 emplois directs et indirects entre 2014 et 2020) et l'économie circulaire dans le BTP augmentera davantage ce potentiel (9000 emplois) pour le territoire. Selon l'indicateur de



l'ADEME, le passage à une économie circulaire dans le BTP permet de multiplier **par 11 le nombre d'emplois locaux générés par rapport à l'économie linéaire**. Ce ratio est encore plus important pour le réemploi. La Direction de l'Emploi est missionnée dans le cadre de l'Appel à Projet pour mesurer l'impact sur l'emploi du projet Life et établir un état des lieux avec les acteurs.

- Sensibiliser et promouvoir les métiers en transition : 2 sous- actions (en cours) :

- réalisation d'une vidéo sur les métiers verts diffusée sur la plateforme emploi
- job dating sur les métiers des espaces verts dans le cadre de la cité de l'emploi

- Accompagner les demandeurs d'emploi vers les métiers de la transition écologique :

◦ Lancement d'un appel à projets « soutenir l'emploi local » à destination des associations œuvrant dans l'insertion dont l'un des axes est « permettre aux publics éloignés de l'emploi d'accéder aux métiers de la transition écologique » (sensibilisation, promotion, découverte, ...). Lancement en octobre 202 : 4 projets ont été retenus.

◦ Financement d'une nouvelle offre dans l'IAE (insertion par l'activité économique) pour promouvoir l'insertion dans les métiers de la transition écologique : 2 actions ont démarré en mars 2021, conduites respectivement par le binôme Cocagne Alimen'Terre et la Banque Alimentaire (développement de l'offre d'insertion dans les circuits alimentaires solidaires) et par La Milpa (promotion des métiers de la nature en ville).

◦ Action mobilité (en cours) : promouvoir les déplacements décarbonés (vélos) à destination des demandeurs d'emploi suivis par le PLIE

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'emploi

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Environnement et Energie, DAE

Externe : Acteurs économiques du projet Life (Synthetic, FFB..), TME

Planning de réalisation

Démarrage : 2021

Fin : 2026

Budget

Moyens mis en œuvre

ETP : 1

Documents de référence

Étude Insee sur les emplois verts

Étude Direction de l'Emploi sur les établissements verts du territoire

Contribution aux finalités

Croissance verte

Fiche action n°101

Aménagement et renouvellement des zones d'activités selon les principes de l'économie circulaire : création d'une zone de référence - Francazal



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.2 - Promouvoir et aider au développement de l'économie circulaire

■ *Objectif opérationnel*

4.2.2 - Mettre en place des outils d'aménagement et d'urbanisme facilitant la transition vers l'économie circulaire du tissu économique

Contexte et enjeux

Inscrit dans la stratégie État-Région au CPER 2021-2027 comme l'un des principaux projets structurants des nouvelles mobilités, Francazal

constitue une première brique de référence en matière de structuration de la filière des mobilités multimodales, intelligentes et décarbonées. Toulouse Métropole est propriétaire foncier de plus de 38 ha sur la partie sud de l'ancienne base aérienne 101 de Toulouse-Francazal et y développera, en lien avec le programme VILAGIL du PIA3, un centre d'expérimentation, de démonstration et de développement pour les mobilités innovantes et décarbonées, ceci, dans le cadre de la stratégie de développement économique autour de Campus thématiques.

L'aménagement de ce site regroupera investisseurs publics et privés afin de permettre la conception de solutions de transport intégrées et multimodales pour les trajets du quotidien de nos concitoyens. Les industriels pourront ainsi y trouver les ressources technologiques facilitant la conception de l'architecture des solutions de mobilités de demain : véhicule connecté et autonome, mobilité urbaine aérienne, technologies de données, développement des nouvelles énergies notamment dans le domaine de l'hydrogène, pour permettre ainsi, en développant un écosystème riche, de bénéficier d'une véritable pépinière de solutions d'avenir dans le domaine des mobilités, conçues et testées dans leurs différents processus avec les citoyens.

Ce projet sera exemplaire en terme d'écologie territoriale et industrielle, en veillant à sa parfaite intégration dans l'écosystème en place et anticipant les besoins futurs. Une partie du site est proposée pour être l'objet du projet européen Lifewaste2build, visant à expérimenter les démarches éco-circulaires dans les actions de déconstruction. L'aménagement de l'opération est porté en régie par Toulouse Métropole.

Objectifs

- Faire du territoire de Francazal un accélérateur et démonstrateur pour les nouvelles mobilités, innovantes, durables et décarbonées en rassemblant sur ce territoire de 38 ha acquis par la Métropole un



écosystème riche et en permettant une vision systémique de ces mobilités : depuis les questions d'énergie jusqu'aux questions d'acceptabilité.

- Adopter sur ce projet une démarche exemplaire en terme de d'économie circulaire et d'écologie territoriale et industrielle, dans le respect des contraintes opérationnelles et possibilités du projet.

Objectifs plus précis en cours de consolidation dans le cadre des études amont de création de ZAC avec l'urbaniste conseil.

Description de l'action

Étude de prescriptions

Aménagement en régie des 38 ha, sous forme d'une ZAC

- Urbaniste conseil HDZ
- Mandat de travaux : en cours (Cahier des charges publié le 18/03)

Pilotage technique de l'action

Services : DG GIEE / Direction Vilagil & Nouvelles Mobilités

DG Aménagement/ DOAPU

Partenaire(s) associé(s)

Interne : ensemble des services impactés par une ZAC (MGR ; DIB ; DG Sécurité, DAE ...)

Externe : Région (Technocampus), Muretain, Ville de Cugnaux, Sous-traitants dont HDZ

Planning de réalisation

Démarrage : 2020

Fin : 2025 (début commercialisation), les travaux se poursuivront sur 3 mandats PPIM

Budget

Investissement : sous forme de budget Annexe, le budget annexe sur la PPIM en cours est de 27 Millions en investissement

Le calcul des coûts /recettes est en cours de finalisation, en lien avec la programmation du site.

Moyens mis en œuvre

Documents de référence

Délibération n° DEL-21-1016 : Cugnaux - Future ZAC Francazal - Vilagil : objectifs et modalités de la concertation au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme

Contribution aux finalités

Atténuation
Croissance verte

Fiche action n°102

Bâtir la Métropole à partir de ressources locales : projet Life Waste 2 Build



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.2 - Promouvoir et aider au développement de l'économie circulaire

■ *Objectif opérationnel*

4.2.3 - Massifier le déploiement des chantiers de construction à partir des ressources locales

Contexte et enjeux

Le projet Life Waste 2 Build s'inscrit dans la Feuille de route BTP « Bâtir la Métropole à partir de ressources locales » de la stratégie Métropole de l'économie circulaire.

Le secteur du bâtiment représente plus de 20 % des émissions de Gaz à Effet de Serre sur la Métropole (depuis l'extraction des matériaux jusqu' à la fin d'usage des bâtiments et au traitement des déchets, en passant

par l'importation de matériaux et la construction). Les déchets issus des chantiers en Occitanie représentent 12 millions de tonnes, dont 8 millions de tonnes pour les travaux publics (source PRAEC - Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire). Globalement, le BTP produit 60% des déchets tous secteurs confondus. Le secteur du BTP constitue un pilier de l'économie toulousaine. La demande locale adressée à ce secteur est estimée à 4 Mds € en 2018. 42 % de cette demande n'est pas captée par le secteur du BTP toulousain, ce qui représente une fuite de 1,7Mds € et de 9000 emplois pour le territoire (source Utopie Ademe Localshift). Toulouse Métropole a souhaité accompagner la dynamique de développement du territoire dans ce secteur et agir sur l'ensemble des briques de la filière de la construction au travers de chantiers démonstrateurs.

Des actions de démonstrations ont été ainsi engagées sur 2021, autour de la déconstruction du Parc des Expositions. Cette action exemplaire a permis de détourner 243 tonnes de matériaux vers le ré-emploi, sauvés de la benne (sur un total de 3600 tonnes) et d'éviter l'émission de 1821 tonnes d'équivalent CO2.

Cette expérimentation a permis la création d'un consortium public / privé sur le sujet du BTP durable et circulaire. Le projet « LIFE WASTE2BUILD » s'est donc structuré autour de la mise en œuvre d'un dispositif innovant d'optimisation des ressources et de valorisation des déchets du BTP du territoire.

Objectifs

Optimiser les ressources et valoriser les déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP) à l'échelle locale puis régionale.



Objectifs opérationnels :

- réduire de 35 % l'impact de la construction dans le BTP sur la consommation des ressources sur le territoire
- structurer la filière du BTP circulaire
- mettre en place des politiques d'achats plus circulaires
- accompagner la montée en compétence de la filière du BTP circulaire

Objectifs de résultats :

- 85% de déchets revalorisés sur la métropole Toulousaine
- 80% des marchés publics de la métropole qui intègrent un critère économie circulaire
- 60% des entreprises répondant aux marchés publics sensibilisés à ces enjeux
- 360 équivalents temps plein/an créés à partir de 2026

Afin d'atteindre notamment :

- une réduction de 30 % des émissions gaz à effet de serre
- une réduction de 35% des déchets
- une augmentation de 13% / an d'entreprises du BTP impliquées

Description de l'action

Plusieurs actions seront mises en place tout au long du projet :

- Actions préparatoires : Évaluer l'empreinte environnementale des matériaux mobilisés par le secteur de la construction, inventorier et cartographier l'écosystème des acteurs de l'économie circulaire avec l'identification des plateformes physiques du territoire métropolitain.
- Actions de mises en œuvre : Expérimenter la démarche d'économie circulaire sur les chantiers du territoire (8 expérimentaux et ensuite 50 chantiers accompagnés), modéliser la démarche pour harmoniser les pratiques de la commande publique et des maîtres d'ouvrages,

développer des plateformes numérique et nomade, animer le territoire et organiser la montée en compétence des acteurs et futurs acteurs du bâtiment sur l'économie circulaire par la formation.

- Actions d'évaluations : évaluer l'impact du changement de pratiques et suivre les indicateurs environnementaux et socio-économiques.
- Actions de communication et de dissémination des résultats : Assurer la reproductibilité du projet, disséminer les résultats du projet auprès des acteurs de l'économie circulaire, organiser un « Hackathon étudiants » pour la construction d'une Tiny house.

L'objectif de ce projet, est, en cohérence avec le SPASER, d'automatiser les pratiques d'économie circulaire sur les chantiers de la Métropole

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Action Économique – Mission économie circulaire

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de la Commande publique, Direction de l'Aménagement, Direction des relations internationales, Direction du Numérique, Direction de l'Emploi

Externe : Synéthic, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), Envirobot Occitanie, Toulouse Business School (TBS), la Fédération Française du Bâtiment et des Travaux publics de Haute-Garonne (FFB 31) et l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC).

Planning de réalisation

Démarrage : 2021

Fin : 2026

Budget

2 757 841 €, avec un cofinancement européen de 55%, soit une subvention de 1 516 812 €.

Moyens mis en œuvre

ETP : 2 ETP financés dans le cadre du LIFE

Documents de référence

Délibération n°DEL-21-0930 Toulouse Métropole lauréate de l'appel à projets européen Life Environnement Gouvernance et information "LIFE WASTE2BUILD" : adoption du contrat de subvention avec la Commission Européenne

Contribution aux finalités

Atténuation

Croissance verte



Fiche action n°103

Structurer les filières, améliorer la logistique et la transformation locales



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.3 - Animer et coordonner une politique publique territoriale sur la transition agricole et alimentaire en mobilisant les acteurs locaux

■ *Objectif opérationnel*

4.3.2 - Favoriser l'installation de projets agricoles ou alimentaires répondant aux enjeux de territoire

Contexte et enjeux

La crise sanitaire de 2020 a rappelé le caractère essentiel et stratégique de l'alimentation. Toulouse Métropole a intégré l'alimentation comme

un axe important de ses politiques publiques, et anime depuis 2018 un Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain rassemblant les différents types d'acteurs du système alimentaire local (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs...).

Les questions agricoles et alimentaires dépassant le périmètre administratif de la métropole, Toulouse Métropole intègre dans sa démarche l'indispensable complémentarité entre le bassin de consommation qu'elle représente et les bassins de production qui l'entourent.

Objectifs

Objectifs globaux : il s'agit de coopérer avec les territoires voisins, de s'appuyer sur les outils déjà existants et d'innover pour structurer les filières au plus proche de la Métropole. Ainsi, la collectivité accompagne et soutient les acteurs proposant des solutions innovantes et valorisant les circuits courts de proximité.

Objectifs chiffrés :

- Faire du MIN un lieu de rencontres et de structuration de filières locales (10 projets/an accueillis à l'incubateur pépites du MIN)
- Accompagner l'ancrage local des filières (notamment légumes, légumineuses, céréales, lait et viande) et le développement des circuits courts de proximité (1 projet ou filière accompagné(e) par an ...)
- Développer des partenariats avec les bassins de production (2 contrats de réciprocité en 2021, 6 en 2026)
- Accompagner et valoriser les acteurs qui s'inscrivent dans la relocalisation de l'alimentation (2 à 5 acteurs accompagnés/an)



Description de l'action

- Signature de contrats de réciprocité comportant un volet agricole et/ou alimentaire : PETR Pays des Portes de Gascogne, 5C, Tarbes-Lourdes-Pyrénées...
- Identification des outils structurants existants pour la transformation, le stockage et la logistique (Convention avec la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne)
- Étude de maillage de l'offre alimentaire de proximité
- Rencontre restaurateurs et commerçants de bouche au MIN de Toulouse
- Lancement d'appels à projets : Toulouse Impact - « Se nourrir dans la ville du 1/4 d'heure »
- Appui à l'organisation des producteurs et des consommateurs pour développer les circuits-courts : partenariat avec le CIVAM pour l'accompagnement des groupements d'achat citoyens

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et Énergie, Cellule Agriculture et Alimentation

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Gestions déléguées, DAE-ESS, DOAPU – service commerces, DMODP

Externe : MIN, PETR Pays des Portes de Gascogne, 5C, Tarbes-Lourdes Pyrénées, département 65, Pays de l'Armagnac

Planning de réalisation

Démarrage : 2019

Budget

Fonctionnement : 30 k€/an environ

Cofinancements : Etat = mesure 13b plan de relance

Moyens mis en œuvre

ETP : 1

Documents de référence

Convention CDA31, étude de faisabilité d'un atelier de découpe

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Croissance verte

Fiche action n°104

Accompagner la restauration collective : moins de gaspillage alimentaire et plus d'approvisionnement bio et local



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.3 - Animer et coordonner une politique publique territoriale sur la transition agricole et alimentaire en mobilisant les acteurs locaux

■ *Objectif opérationnel*

4.3.3 - Soutenir une alimentation de qualité, locale et durable, pour tous

Contexte et enjeux

La restauration collective est un des moteurs de la dynamique territoriale autour de l'alimentation durable : soutien à l'agriculture bio, locale et de qualité grâce aux approvisionnements, participation à

l'économie circulaire, lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation des agents, des enfants et des parents sur l'alimentation durable.

Les collectivités sont attendues sur leur propre exemplarité, notamment dans le cadre de la restauration scolaire. Au regard de leurs volumes d'achats et des objectifs d'approvisionnement de qualité inscrits dans la loi Egalim, les 37 communes de la métropole peuvent jouer un rôle moteur dans l'évolution du système alimentaire en augmentant la part de produits durables et locaux pour soutenir l'offre et structurer les filières.

Objectifs

Objectifs globaux :

Viser un approvisionnement respectant les exigences des lois Egalim et Climat et Résilience et d'origine locale

Objectifs chiffrés :

Atteindre un socle de 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de bio, et tendre vers 30 % de bio en 2026
Mesurer et augmenter la part de produits locaux (Occitanie + Sud Nouvelle Aquitaine), dont ceux acquis en circuits courts

Description de l'action

- Accompagnement de la restauration collective des communes (mobilisation, sensibilisation / état des lieux et diagnostic / plan d'action et formalisation / déploiement / bilan)



- Animation du réseau des acteurs de la restauration collective des communes (groupes d'échanges, organisation de visites...)

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et Energie (DEE) / Domaine Aménagement durable, Biodiversité, Cadre de vie (ABC) / Cellule agriculture et alimentation

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction des déchets et moyens techniques (DMT)

Externe : les communes de Toulouse Métropole, Bureau d'études Inddigo, Association Bio Ariège-Garonne

Planning de réalisation

Démarrage : 2021

Fin : 2024

Budget

Fonctionnement : 115 k€/an

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,5 ETP

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation



Fiche action n°105

Accompagner les initiatives qui favorisent l'accès à une alimentation saine et durable pour tous



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.3 - Animer et coordonner une politique publique territoriale sur la transition agricole et alimentaire en mobilisant les acteurs locaux

■ *Objectif opérationnel*

4.3.3 - Soutenir une alimentation de qualité, locale et durable, pour tous

Contexte et enjeux

Bien que largement diffusés et globalement entendus, les impacts de l'alimentation sur la santé ne sont pas toujours pris en compte. Les impacts sur l'environnement, ne sont quant à eux pas toujours perçus.

Les choix alimentaires individuels ont un impact sur les pratiques agricoles, et donc sur le paysage et le cadre de vie, la qualité de la ressource en eau ou la biodiversité.

Ils influencent également les filières et les modèles agro-alimentaires et de distribution. Ils jouent ainsi un rôle central à long terme sur les questions de santé et d'environnement, notamment en matière d'émissions de GES .

L'information et la sensibilisation du consommateur peuvent lui permettre de comprendre les impacts environnementaux de ses choix alimentaires et l'amener à faire évoluer ses habitudes.

Au-delà de cette indispensable sensibilisation, il s'agit également de favoriser l'accessibilité à une alimentation durable, que ce soit sur un plan pratique, financier, social et culturel ou en termes d'accès à l'information sur la qualité des produits, leur utilisation et les lieux de vente.

Objectifs

Objectifs globaux :

- Faire évoluer les pratiques des métropolitains vers une alimentation durable.
- Créer du lien entre l'urbain et le rural.
- S'assurer que chacun ait un lieu d'accès aux produits de qualité, Accompagner les expérimentations pour favoriser l'achat de ces produits
- Apporter au grand public un socle de connaissances pour être acteur de son alimentation.



Objectifs chiffrés :

- Mettre en œuvre au moins 2 éditions du Défi Foyers à Alimentation Positive permettant d'accompagner chacun une cinquantaine de foyers.
- Création d'un Festival du Bien-Manger annuel pouvant accueillir tous les métropolitains.

Description de l'action

- Soutien à des projets rendant accessible grâce à des prix adaptés, des produits durables et de qualité (VRAC, Cocagne Alimen'Terre)
- Sensibilisation du grand public aux enjeux de l'alimentation et diffusion des bonnes pratiques (Organisation du Défi Foyers à Alimentation Positive)

Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et Énergie (DEE) / Domaine Aménagement durable, Biodiversité, Cadre de vie (ABC) / Cellule agriculture et alimentation

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'ESS, PLIE

Externe : Cocagne Alimen'Terre, Association VRAC, Association Bio Ariège-Garonne...

Planning de réalisation

Démarrage : 2020

Fin : 2026

Budget

Fonctionnement : 30k€/an

Moyens mis en œuvre

ETP : 1 ETP

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation

Croissance verte

Fiche action n°106

Cinq primes à la transition écologique pour la relance économique



■ *Axe stratégique*

Axe 4 : Entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente

■ *Objectif stratégique*

4.4 - Accompagner l'évolution des modes de consommation

■ *Objectif opérationnel*

4.4.2 - Encourager les comportements vertueux

Contexte et enjeux

Dans le cadre du plan de relance pour l'emploi métropolitain, cinq aides ont été créées, à destination des particuliers et des professionnels, afin d'encourager les comportements vertueux tout en incitant à investir dans l'économie locale.

Objectifs

Objectifs globaux : Soutenir l'économie locale, améliorer la qualité de l'air, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables.

Objectifs chiffrés : Les 34 millions d'euros dédiés à ces primes sur la période 2020-2026, doivent produire des effets positifs économiques et des réductions des émissions des gaz à effet de serre, tout en bénéficiant au plus grand nombre.

Description de l'action

Les cinq primes sont les suivantes :

- Prime vélo : pour les particuliers et les professionnels, aide à l'achat, la location ou la transformation de vélos
- Prime véhicule + propre : pour les particuliers et les professionnels, aide au remplacement de véhicules polluants par des véhicules propre
- Prime réparation : aide à la réparation d'objets du quotidien
- Prime solaire : aide à l'installation de dispositifs vertueux de production d'énergies renouvelables
- Prime éco-rénovation : aide à la rénovation ambitieuse des logements

Fort d'une année de mise en œuvre, le conseil métropolitain a adopté des évolutions substantielles pour adapter ces primes au plus près des besoins des citoyens de la métropole : ouverture des audits acceptés pour obtenir la prime éco-rénovation, VAE dorénavant éligibles pour les professionnels, aide aux chauffe-eau solaires...



Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et Énergie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Mobilité gestion des réseaux, action économique

Externe : ADEME, CMA, CCI, ...

Planning de réalisation

Démarrage : 2020

Fin : 2026

Budget

Investissement : 34 405 962 €

Fonctionnement :

Cofinancements : 500 000€ ADEME sur 2020-2023

Moyens mis en œuvre

ETP : 3

Documents de référence

Plan de relance pour l'emploi

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air
Croissance verte

Fiche action n° 107

Des indicateurs de biodiversité pour Toulouse Métropole



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ *Objectif stratégique*

5.1 - Evaluer, suivre et réajuster le plan d'actions

■ *Objectif opérationnel*

5.1.3 - Observer le territoire

Contexte et enjeux

Le territoire de Toulouse Métropole présente des enjeux en termes de biodiversité.

De nombreuses politiques publiques entrent en interaction avec ces enjeux et la collectivité engage des actions qui permettent de les respecter : gestion différenciée des espaces verts sur de nombreuses communes, restauration de corridors, végétalisation, désimperméabilisation,... Certaines actions du

PCAET ont aussi parmi leurs objectifs celui de respecter la biodiversité et doivent évaluer leur effet dans ce domaine.

Afin d'évaluer et de visualiser les enjeux biodiversité et les effets des efforts réalisés pour les préserver, il est nécessaire de mettre en place des indicateurs de biodiversité sur Toulouse Métropole.

Objectifs

Objectifs globaux :

- Situer et valoriser le territoire de Toulouse Métropole sur la biodiversité
- Estimer la responsabilité de notre territoire par rapport à la préservation globale de la biodiversité
- Sensibiliser à la biodiversité
- Évaluer les politiques publiques

Description de l'action

Le projet consiste à identifier, suivre et valoriser des indicateurs de biodiversité sur le territoire de Toulouse Métropole. La participation de plusieurs acteurs sera nécessaire.

La mise en œuvre du projet se déroulera en plusieurs étapes :

- choix des indicateurs répondant aux objectifs
- définition des protocoles et fréquences de recueil des données
- collecte des données à la fréquence définie pour renseigner les indicateurs
- interprétation des données
- communication et valorisation



Pilotage technique de l'action

Services : Direction Environnement et Énergie
Domaine Aménagement, biodiversité et cadre de vie

Partenaire(s) associé(s)

Interne :

- Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse Métropole
- DJEV
- les communes de Toulouse Métropole

Externe :

- acteurs scientifiques : associations dédiées à la biodiversité (NEO, CEN), Université Paul Sabatier, Conseil scientifique, bureaux d'études
- ARB

Planning de réalisation

Démarrage : 2022

Fin :

Budget

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

Contribution aux finalités

Adaptation

Fiche action n°108

Encourager l'appropriation des enjeux environnementaux par les acteurs économiques



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Energétique

■ *Objectif stratégique*

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ *Objectif opérationnel*

5.3.1 - Mobiliser les acteurs du territoire pour la mise en œuvre d'actions

Contexte et enjeux

Afin de mobiliser les entreprises et rendre lisible la politique publique d'économie circulaire, une identité visuelle du projet économie circulaire a été créée. Toulouse Métropole souhaite engager largement

les acteurs économiques sur l'opportunité de collaborations interentreprises et de la transition de leurs modes de productions.

Des temps forts, conférences et webinaires sur l'économie circulaire ont été organisés dans le cadre du SIANE en 2020 sur la relance par le local (80 participants) puis en 2021, avec une conférence sur la ré-industrialisation (154 participants), ainsi que lors du Salon de l'Entreprise (SEMPY) (12 participants) avec un atelier sur l'économie collaborative.

Par ailleurs, la première journée de l'économie circulaire (JEC) de la Métropole a été organisée le 25 novembre 2021 pendant le festival Ville durable et innovante. Cet événement « vitrine des solutions », à destination des entreprises a été l'occasion de stimuler l'écosystème entrepreneurial et de construire une culture partagée de l'économie circulaire sur le territoire avec 120 entreprises présentes et mobilisées sur la journée.

Au-delà des événements et temps d'échanges avec les acteurs économiques, Toulouse Métropole a prévu d'actionner le levier de la connaissance des flux nécessaires aux activités des entreprises pour accompagner la mise en œuvre de synergies en faveur de la sobriété et de la compétitivité.

La mobilisation des entreprises vers de nouveaux modèles de transition écologique pourra également s'appuyer sur le programme ECOMODE.

Objectifs

Objectifs globaux :

Encourager l'appropriation des enjeux et opportunités de la transition écologique par les acteurs économiques

Objectifs chiffrés :

Mettre en place 40 synergies interentreprises d'ici 2024



Mobilisation de 1000 entreprises

Description de l'action

Toulouse Métropole a missionné, fin 2021 et pour 3 ans, un groupement d'experts (MYDIANE, INDDIGO et la CCIT) afin d'engager largement les entreprises dans la mutualisation, d'avoir une meilleure connaissance des flux (matières, ressources, RH, transports...) nécessaires à l'activité et au maintien de l'attractivité du territoire de la Métropole. Cette mission a pour objectif de mobiliser 1000 entreprises et d'accompagner la mise en œuvre de 40 synergies et de collaborations territoriales d'ici fin 2023.

Ce travail passera par des temps de mobilisation et d'acculturation sur les enjeux d'économie circulaire et de collaboration inter-entreprises. Des ateliers seront ensuite organisés avec les entreprises volontaires pour identifier les ressources pouvant être mutualisées, échangées.... 40 entreprises seront ensuite accompagnées dans leur mise en œuvre.

ECOMODE à travers son association de portage développe un cadre de gouvernance collaborative publique-privée s'intéressant plus largement à la décarbonation du territoire, à la préservation de l'environnement et à la mutualisation des moyens/ressources/ initiatives en faveur des politiques RSE/RSO.

Les employeurs du territoire seront invités dès le printemps 2022 à rejoindre la dynamique en adhérant à l'association, devenant ainsi des membres-actifs.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Action économique – mission économie circulaire / ECOMODE

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction du numérique

Externe : Clubs d'entreprises, fédération, syndicats, clusters, pôle de compétitivité...

Planning de réalisation

Démarrage : 2021

Fin : 2024

Budget

210 000 € financé à 50 % par le contrat ADEME/Région (2021-2024)

Moyens mis en œuvre

ETP : 1 ETP financé par le contrat avec l'ADEME

Documents de référence

DEL-18-0495 Contrat de financement ADEME Région

DEL-20-1048 Convention financière d'objectif de développement économique circulaire

Contribution aux finalités

Atténuation

Fiche action n°109

Accompagner les habitants dans leurs changements de comportement



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Énergétique

■ *Objectif stratégique*

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ *Objectif opérationnel*

5.3.1 - Mobiliser les acteurs du territoire pour la mise en œuvre d'actions

Contexte et enjeux

La pollution atmosphérique est l'une des 3 premières causes de mortalité en France, responsable chaque année de 48 000 décès prématurés et de 70 à 100 milliards d'euros de coût pour la société (rapport du Sénat 2015). Malgré l'amélioration progressive de la qualité de l'air ces dernières décennies, les normes sanitaires restent dépassées dans de nombreuses agglomérations. Ainsi, le 24 octobre 2019, l'État

français a été condamné par la Cour de justice de l'Union Européenne pour non-respect des valeurs limites sur 13 territoires.

Le territoire de Toulouse Métropole est en dépassement des normes de la qualité de l'air en ce qui concerne le dioxyde d'azote (NO₂). Le secteur des transports routiers représente une source majeure d'émissions de polluants atmosphériques ; en 2019, sur le territoire de Toulouse Métropole, le secteur des transports a contribué à 80% des émissions de NO_x (Atmo Occitanie, Rapport d'activité 2019).

Les véhicules légers sont quant à eux responsables de 34 % des émissions de GES sur le territoire (Atmo Occitanie/Enedis 2015)

Afin de répondre à l'enjeu de santé publique et de contribuer aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, il est nécessaire d'encourager l'évolution des pratiques de mobilité et notamment des déplacements individuels. L'évolution des pratiques de déplacement, notamment par l'abandon de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport plus respectueux de l'environnement (marche à pieds, vélo, transports en commun, covoiturage...), revêt donc un caractère prioritaire.

Objectifs

Objectifs globaux : Encourager l'évolution des pratiques en termes de déplacements individuels à travers la mise en place d'un programme de recherche développement s'appuyant sur les sciences comportementales et permettant, au travers d'échanges directs avec les habitants, de les inciter à faire évoluer leurs pratiques.

Objectifs chiffrés : accompagnement de 2000 foyers vers un changement de pratiques dans leurs déplacements.



Description de l'action

- Expérimentation d'un dispositif d'accompagnement des habitants sur 2 quartiers de Toulouse Métropole pour un changement de comportement sur leur mobilité (report modal vers les transports en commun et les modes actifs).
- Identification des leviers de motivation efficaces pour favoriser le report modal
- Identification des freins au report que l'on cherchera à dépasser, afin de proposer une solution de changement en faveur de l'éco-mobilité auprès du plus grand nombre.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Environnement et de l'Énergie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Mobilité Gestion Réseaux, Direction de l'Action Économique

Externe : Tisséo, ADEME

Planning de réalisation

Démarrage : 2023

Fin : décembre 2024

Budget

Investissement : 200 000 €

Fonctionnement : 0 €

Co-financement : à déterminer

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,25 ETP

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation

Qualité de l'air

Fiche action n°110

Déployer des Conciergeries de Zones



■ Axe stratégique

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Énergétique

■ Objectif stratégique

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ Objectif opérationnel

5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire

Contexte et enjeux

Le projet « Métropole de l'économie circulaire » se donne l'ambition de devenir un levier au service du développement économique et de la transition écologique du territoire.

Pour ce faire, Toulouse Métropole a engagé des leviers permettant la mise en œuvre de l'économie circulaire sur le territoire. Cela s'est traduit notamment par une étude menée par Première Brique, en 2017, dans le cadre de la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Cette étude s'est concrétisée par un projet de conciergerie de zone initié sur Bruguières et Toulouse Aerospace.

Les conciergeries seront également un outil mobilisable dans le cadre du programme ECOMODE.

Objectifs

Objectifs globaux :

- Favoriser la mise en place de démarches d'économie circulaire (collaboration, mutualisation, réemploi, réparation...) par les entreprises implantées dans les zones d'activités.
- Dynamiser la vie économique des zones et renforcer leur attractivité en apportant une offre de services locale, socialement responsable, permettant de simplifier le quotidien des entreprises et de leurs collaborateurs,

Objectifs chiffrés : Créer au moins 2 conciergeries d'entreprises par an sur des zones d'activités du territoire et mettre en place des dynamiques d'animation territoriale à destination des entreprises.

Description de l'action

- Construire une offre de services locale et/ou du secteur de l'économie sociale et solidaire en réponse aux besoins des entreprises



- Coordonner la mutualisation des services à destination des entreprises et de leurs collaborateurs
- Proposer des services aux collaborateurs permettant de faciliter l'articulation vie professionnelle/ vie personnelle
- Animer les interactions entre entreprises pour accompagner la transition économique vers l'économie circulaire
- Déployer l'offre sur 3 zones puis massifier dans le cadre des projets de renouvellement de zones d'activités

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Action économique - Économie sociale et solidaire

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'action économique / Économie circulaire

Externe : Entreprises, communes, gestionnaires de zones

Planning de réalisation

Démarrage : 2021

Budget

Investissement : 90 000 € (2021-2022)

Cofinancements : CODECIR (Ademe)

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

DEL-18-0495 Contrat de financement ADEME Région
 DEL-20-1048 Convention financière d'objectif de développement économique circulaire (CODECIR)
 Plan de Relance pour l'Emploi

Contribution aux finalités

Atténuation



Fiche action n°111

(anciennement fiche n°70)

Fonds de compensation carbone d'entreprises



■ Axe stratégique

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Énergétique

■ Objectif stratégique

5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ Objectif opérationnel

5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire

Contexte et enjeu

Climat local est une coopérative entrant dans le champs de l'économie sociale et solidaire qui propose aux entreprises présentes sur le sol national de compenser leurs émissions de GES résiduelles (qui ne peuvent pas être réduites) en finançant des projets de développement durable locaux. C'est ce que l'on appelle la « compensation Carbone volontaire » ou la « contribution carbone des entreprises ».

Toulouse Métropole est entrée, en 2021, au capital de la SCIC avec pour ambition de mobiliser les entreprises du territoire pour créer un fonds Carbone local. L'objectif de ce fonds est de proposer aux entreprises de compenser leurs émissions de GES en finançant des projets qui participent à la réduction ou au stockage des émissions de GES et au confort thermique. Plusieurs types de fonciers peuvent être travaillés au travers de ces projets (agricole, naturel, économique, ...).

Une action de démonstration sera à engager prioritairement sur les zones d'activités dans le cadre de leur renouvellement.

Objectifs

Objectifs globaux :

Développer le confort thermique des zones d'activités
Répondre aux enjeux d'adaptation et de végétalisation du territoire

Objectifs opérationnels :

Proposer aux entreprises de compenser 1 000 TeqCO₂ sur les zones d'activités de Toulouse Métropole en 36 mois.
Mobiliser le fond de compensation pour la végétalisation de 1 ou 2 zones d'activité à titre d'expérimentation.
D'autres projets de transition écologique pourraient aussi être proposés, tels que l'aide au développement des tiers-lieux, l'autopartage, la plantation d'arbres fruitiers...

Description de l'action

En intégrant le capital de la coopérative, la Métropole bénéficie :



- d'un dispositif innovant pour réduire les émissions de GES de son territoire pour faciliter l'atteinte des objectifs climatiques fixés par le Plan Climat Énergie Air Territoire (-40 % d'ici 2030) ;
- d'un outil opérationnel pour financer la transition énergétique du territoire ;
- d'un accompagnement pour mobiliser les entreprises du territoire dans la lutte contre le changement climatique en les invitant à compenser localement leurs émissions de GES ;
- d'un fonds Carbone local, mutualisé à l'échelle de plusieurs territoires, pour renforcer l'attractivité et diminuer les coûts de fonctionnement de ce dispositif.

Une réflexion est en cours sur 2022/2023 pour identifier une ou deux zones d'activités à renouveler et lancer un programme de mobilisation des entreprises et d'alimentation du fonds carbone en vue de la végétalisation et de l'augmentation du confort thermique de ces zones.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Action économique - mission économie circulaire

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction Action économique/économie sociale et solidaire ; Direction de l'aménagement, Direction des espaces verts, Direction de l'environnement et de l'énergie,

Externe : Entreprises

Planning de réalisation

Démarrage : 2022 - 2023

Budget

20 000 € sur 2022

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,2

Documents de référence

DEL-21-0934 _ Initiatives pour la croissance verte : Participation de Toulouse Métropole au capital de la SCIC Climat Local

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation



Fiche action n°112

(anciennement fiche n°71)

Resto Zéro Déchet



- **Axe stratégique**
Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la Transition Énergétique
- **Objectif stratégique**
5.3 - Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives
- **Objectif opérationnel**
5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire

Contexte et enjeux

L'action « Resto zéro déchet » est inscrite dans le Plan de relance de Toulouse Métropole et est intégrée à la feuille de route économie circulaire, délibérée le 21 novembre 2019. Elle répond, en outre, à la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets adopté en octobre 2018 et au soutien de l'ESS et à l'innovation sociale.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit également dans le cadre de la politique d'animation commerciale et de la convention pluriannuelle 2020/2023 relative au soutien à la transition numérique et écologique, en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des indépendants.

Objectifs

Objectifs globaux : Cette action vise le développement d'une offre de services proposée par la collectivité, à destination de restaurateurs volontaires, visant à réduire leur production de déchets à la source (réduction du gaspillage alimentaire, plastiques et emballages, réemploi...) et à les inciter, pour les déchets ne pouvant être évités, à mieux les trier et les valoriser.

Cette opération doit permettre, in fine, de structurer et consolider une offre économique alternative et solidaire sur l'utilisation des ressources et sur la réduction et la valorisation des déchets.

Objectifs chiffrés : Accompagnement de 20 à 40 restaurateurs sur 2022 et 2023.

Description de l'action

Pour chacun des restaurateurs, cette prestation d'accompagnement sera réalisée sur une période d'environ 1 an et comprendra un diagnostic des pratiques du restaurant, ainsi que la mise en œuvre de solutions opérationnelles sur une période de 6 mois. Cette expérimentation, prise en charge par Toulouse Métropole, permettra aux restaurateurs de tester l'offre de réduction du gaspillage, de tri et de valorisation des déchets et de mettre en place de nouvelles pratiques.



Pilotage technique de l'action

Services : Centralités & Commerce (DOA)

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Directions DMT et DAE

Externe : Fédération des Commerçants et Artisans de Toulouse

Planning de réalisation

Démarrage : Octobre 2021

Fin : 2023

Budget

Fonctionnement : 90 000 euros

Moyens mis en œuvre

ETP : 1,5

Documents de référence

Plan de relance, action 32

Contribution aux finalités

Atténuation



Fiche action n°113

Fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la tenue des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des GES



■ *Axe stratégique*

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la transition énergétique

■ *Objectif stratégique*

5.2 - Permettre à la société civile de la Métropole d'être actrice du PCAET par l'animation, le repérage et le soutien des initiatives

■ *Objectif opérationnel*

5.3.2 - Apporter un soutien aux acteurs du territoire

Contexte et enjeux

Responsables et solidaires, la Métropole et ses communes sont en mouvement, ensemble, face aux défis du changement climatique. Les objectifs de ce nouveau fonds de concours sont alignés avec ceux que la Métropole a partagés avec l'Etat dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique signé à la fin 2021.

Objectifs

Objectifs globaux : Assurer une politique cohérente et solidaire, sur l'ensemble du territoire métropolitain, en appui aux projets communaux participant à la tenue des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des gaz à effets de serre

Objectifs chiffrés : Un fonds métropolitain doté de 10M€ sur la période 2022-2026 accompagnant un programme d'investissement communal global estimé à 40M€

Description de l'action

- Assiette éligible : dépenses (ou surcoûts) d'investissements liés à la transition écologique (ex : rénovation énergétique, renaturation...).
- Un soutien plafonné à 50% des dépenses éligibles HT.
- Un soutien plafonné à 1M€ pour la Ville de Toulouse
- Un montant plafond fixé par commune (hors Toulouse) sur la base de leur groupe de référence inscrit au pacte métropolitain de l'habitat



(principe de cohérence territoriale et principe de solidarité entre toutes les communes) :

- Communes (10) du groupe 1 : soutien plafonné à 440K€
- Communes (7) du groupe 2 : soutien plafonné à 250K€
- Communes (19) du groupe 3 : soutien plafonné à 150K€

Pilotage technique de l'action

Services : Direction des finances / Direction contractualisation

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Direction de l'environnement

Planning de réalisation

Démarrage : fin 2022

Fin : fin 2026

Budget

Investissement : 10M€

Cofinancements : effet de levier de 3 à 4

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1

Documents de référence

Contrat métropolitain de relance et de transition écologique 2021-2026 signé avec l'Etat en décembre 2021

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte

Fiche action n°114

Déployer une stratégie énergétique et de rénovation du patrimoine public



Tous les bâtiments de plus 1000 m² sont soumis à une obligation d'actions pour réduire leur consommation d'énergie.

Alors que le secteur tertiaire représente 18 % des consommations d'énergie du territoire, l'atteinte de ces objectifs par Toulouse Métropole et ses communes adhérentes se décline par : la rénovation du parc existant, une exploitation efficiente, l'adaptation des usages et une capacité à l'innovation.

Parallèlement, des actions sont également à mettre en œuvre pour renouveler les modes de chauffage et de production d'énergies renouvelables pour atténuer l'empreinte carbone, dans la lignée du Plan Climat.



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.1 - Être exemplaire sur la gestion énergétique du patrimoine public

Objectifs

- 1- Planifier les moyens financiers et humains pour la rénovation énergétique
- 2- Améliorer la performance énergétique intrinsèque des bâtiments
- 3- Réduire la facture énergétique ainsi que la dépendance aux énergies fossiles et à leur variation de prix

Description de l'action

- 1- Mise en place du volet rénovation énergétique d'un schéma directeur immobilier
- 2- Mise en place d'outils de suivi de la performance des bâtiments (exploitation et énergie), des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de l'amélioration énergétique, et des relais opérationnels dans les territoires

Contexte et enjeux

Le Décret Tertiaire consécutif à la loi ELAN pose un objectif ambitieux de réduction des consommations énergétiques : de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.



3- Installation de panneaux solaires (photovoltaïques et thermiques) en toiture des bâtiments existants en favorisant l'autoconsommation directe ou collective

Pilotage technique de l'action

Services : Direction de l'Immobilier et Bâtiments (DIB) – Mission Énergie

Partenaire(s) associé(s)

Interne : Toutes les Directions gestionnaires et notamment la Direction Environnement Énergie, Direction de la Construction des Bâtiments Publics, Direction du Numérique, Direction des Finances

Externe : ADEME, FNCCR, tissu économique local, Université Paul Sabatier

Planning de réalisation

- 1- Mise en place de l'organisation en 2023, expérimentations 2024, mise en route 2025, déploiement 2026
- 2- Mise en place de l'organisation en 2023, opérationnel pour 2024
- 3- Expérimentations en 2023-24, standardisations en 2025

Budget

Fonctionnement : 30M€ par an

Investissement : Méthodologie et Gros Entretien Réparation (DIB)
Opérations de rénovation (Directions gestionnaires de l'équipement)

Cofinancements : possibilités auprès de l'ADEME, FNCCR seront mis en œuvre à la mise en place de l'organisation

Moyens mis en œuvre

ETP : 2

Documents de référence

Loi ELAN
Décret Tertiaire
Réglementation thermique

Documents de référence

Atténuation
Croissance verte

Fiche action n°115

Stratégie de performance pour la construction du patrimoine bâti



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.1 - Être exemplaire sur la gestion énergétique du patrimoine public

Contexte et enjeux

La Métropole est depuis longtemps très attentive à la performance énergétique et à l'impact carbone de la construction de son patrimoine bâti.

En effet, elle s'est fixée des objectifs plus ambitieux que le respect à minima de la réglementation thermique en vigueur.

Dans un souci d'exemplarité environnementale et d'économie financière, les constructions se veulent vertueuses et visent à protéger les ressources de la planète tout en offrant à ses usagers des conditions optimales de confort quotidien.

Objectifs

Depuis 2020, l'objectif de bâtiment BEPOS+ est fixé pour toutes les nouvelles constructions. Il est l'équivalent du niveau E4C1 du label E+C- (voire E4C2 pour certaines opérations exemplaires), label préfigurateur de la RE2020 aujourd'hui applicable dans les bâtiments tertiaires.

Cet objectif correspond à la construction de bâtiments à énergie positive d'une part et d'autre part à des constructions dont l'impact environnemental, traduit notamment par le poids carbone, est inférieur à celui d'un bâtiment actuel dit standard. À noter que le niveau visé préalablement avant l'entrée en vigueur de la RE 2020, correspond approximativement au niveau carbone maximum fixé par la RE2020 depuis qu'elle est entrée en application.

Description de l'action

L'objectif BEPOS se traduit, d'une part, par un effacement de 100 % des consommations énergétiques réglementaires de la RT2012 ou RE2020 lorsqu'elle s'applique. Les consommations réglementaires sont en premier lieu abaissées au maximum par un travail de recherche d'optimisation du bâti et d'application des règles du bio-climatisme en général.



Au-delà de la recherche du niveau E4C1, cela est traduit également par le respect de l'objectif E3C1 sans prise en compte de l'énergie de compensation produite localement par la centrale photovoltaïque. Ensuite, et uniquement dans un deuxième temps, une centrale photovoltaïque est dimensionnée pour compenser la consommation électrique annuelle réglementaire. Cette démarche permet d'encadrer le sens du travail de conception, qui évite que le photovoltaïque surdimensionné permette des largesses dans la conception d'un bâtiment faiblement performant.

Les énergies renouvelables et de récupération sont mises en œuvre dans les projets, dans une recherche constante de sobriété énergétique.

Le photovoltaïque est désormais la règle dès que cela est possible et judicieux. Au delà du strict dimensionnement nécessaire pour atteindre la neutralité énergétique d'un projet, l'objectif d'exploitation maximale des surfaces disponibles en toiture ou d'autres implantations a été acté. Le but est de servir l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET qui vise à doubler la production d'ENR à son terme. Ainsi, le photovoltaïque est déployé au maximum sur les bâtiments dont les conditions d'implantation sont optimales en terme de performances techniques et également financières.

Au delà du fait de compenser les consommations du site, cela permet en outre de partager le surplus d'électricité produite avec des bâtiments proches appartenant à la collectivité. Ces projets d'autoconsommation collective permettent ainsi de produire une énergie bas carbone locale et de maîtriser une partie du budget de fonctionnement de la collectivité de par la baisse de facture énergétique des autres bâtiments existants. Ainsi, 6 projets sont programmés d'ici 2026 d'une puissance totale d'environ 4 MWc pour une production de 4,8 GWh annuels soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 1020 foyers.

Nom bâtiment	Surface PV prévue (m ²)	Puissance (kWc)	Production (kWh/an)
Pépinière potier	1100	200	240,000
Dépot DMT L'Union	1200	218	261,818
Ateliers théâtre du capitole	2750	500	614,000
Technocentre Atlanta	16500	3000	3,540,000
Ateliers mécanique Colomiers	825	150	180,000
Crématorium	110	20	24,000
TOTAL	22 485	4 088	4 859 818

Le volet carbone est également travaillé en vue de minimiser l'impact des constructions neuves et préserver les ressources de la planète. La sobriété énergétique, la compacité, la frugalité de la conception, le recours à l'utilisation de matériaux bas carbone (isolation biosourcée/structure bois), la performance des installations techniques, l'optimisation des surfaces, la végétalisation, la désimperméabilisation des sols, le ré-emploi des eaux pluviales ou encore l'économie circulaire dans l'acte de construire sont autant de facteurs mis en œuvre dans le sens de la diminution carbone.

Ainsi, les derniers objectifs carbone de la RE2020 seront appliqués sur les nouvelles constructions (ICconstruction à partir de 2031/ICénergie seuil de 2028) dans l'objectif d'être plus vertueux que ne l'impose la réglementation actuellement.



Pilotage technique de l'action

Services : Direction de la construction des bâtiments publics (DCBP)

Partenaire(s) associé(s)

Externe : Directions gestionnaires pour lesquelles la DCBP construit. Direction des finances, Direction de la commande publique, services d'urbanisme, DSCRM, DIB, Cycle de l'eau, MGR, DN

Planning de réalisation

Démarrage : 2020

Fin : 2026

Budget

Investissement : Revalorisation de la PPI d'environ 5 à 7 % par projet.

Mise en place de centrales photovoltaïques maximisées en toiture : investissement 8,5 M€.

Moyens mis en œuvre

Documents de référence

Note relative à la stratégie de performance environnementale des opérations de construction.

Documents de référence

Atténuation
Croissance verte

Fiche action n°116 (anciennement fiche n°78)

Recherche, développement et innovations autour de la gestion de l'eau



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.2 - Être exemplaire sur la gestion de l'eau

Contexte et enjeux

La Direction du Cycle de l'Eau souhaite innover dans ses pratiques et tester des nouveaux outils qui pourront être répliqués dans le futur. Aussi, elle développe 3 projets ambitieux dans le cadre de sa démarche Recherche, Développement et Innovation :

- La réutilisation des eaux usées traitées :

L'ambition est de diminuer les pressions actuelles sur la Garonne en libérant une nouvelle ressource favorisant l'émergence de nouveaux usages et d'un réseau d'acteurs portant la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).

Au travers d'une nouvelle approche circulaire de la gestion de l'eau croisant la valorisation d'Eaux Usées Traitées (EUT) d'origine urbaine et une multitude d'usages d'origine diverses, ce projet vise à faire de Toulouse Métropole un acteur à l'avant-garde de la réglementation Française en matière de REUT.

- La mise en place de systèmes de récupération d'énergie issues des eaux usées :

Afin de lutter activement contre le changement climatique, Toulouse Métropole développe des solutions innovantes permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), d'optimiser la consommation énergétique et de favoriser l'exploitation d'énergies renouvelables à fort potentiel :

Utilisation de l'énergie des réseaux d'assainissement pour produire un chauffage ou un système de refroidissement écologique

- La mise en place d'une unité de méthanation biologique sur la STEP de Ginestous :

Le projet Toulouse métropole HYdrogène et REcyclage du CO2 (THYRECO) est un projet de démonstration à taille industrielle, d'une installation de méthanation biologique du biogaz issu de la méthanisation des boues de la station d'épuration de Ginestous-Garonne. Ce processus vient en complément de l'unité de méthanisation des boues, afin d'en accroître la production de méthane.



La mise en œuvre de cette démarche vise à contribuer à faire de Toulouse Métropole un territoire durable à haute qualité de vie, ainsi qu'un territoire innovant.

Objectifs

- La réutilisation des eaux usées traitées

L'ambition de ce projet est de valoriser l'eau issue du traitement des eaux usées.

- La mise en place de systèmes de récupération d'énergie issues des eaux usées

Réutiliser les calories issues des réseaux d'eaux usées pour permettre le chauffage ou le refroidissement de locaux, via des échangeurs de chaleur.

- Méthanation biologique

- Valoriser le dioxyde de carbone en circuit court et contribuer à la neutralité carbone en lien avec l'unité de méthanisation existante sur la STEP de Ginestous Garonne (FA N°44)
- Accroître la production locale de méthane renouvelable

Description de l'action

- La réutilisation des eaux usées traitées

Ce projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées, novateur, multi-acteurs et multi-usages au service de l'économie circulaire et de l'intelligence d'un territoire, intègre :

- des innovations de service (mutualisation du service, économie circulaire de l'eau),

- des innovations technologiques (traitement membranaire à hydrophilie durable conçu localement),
- des innovations d'ordre sociales et sociétales (acceptabilité sociétale, sensibilisation des acteurs du territoire, implication forte des acteurs et des usagers replacés au cœur du cycle de l'eau).

Le déploiement de démonstrateurs industriels servira à capitaliser des données et à les partager avec les instances administratives et institutionnelles afin de permettre l'évolution de la réglementation en matière de Réutilisation des Eaux Usées Traitées.

- La mise en place de systèmes de récupération d'énergie issues des eaux usées

Une Étude Degrés Bleus va être lancée sur le rejet de Ginestous-Garonne pour chauffer les futures installations de Tisséo situées chemin des Daturas.

Un projet va être développé via l'installation d'un récupérateur de chaleur d'eaux usées dans le cadre du futur technocentre de Toulouse Métropole, sur le boulevard d'Atlanta.

- Méthanation biologique

Mise en place d'un démonstrateur industriel de méthanation biologique pour le traitement du biogaz.

Pilotage technique de l'action

Services :

- La réutilisation des eaux usées traitées : Direction du Cycle de l'eau
- La mise en place de systèmes de récupération d'énergie issues des eaux usées : Direction du Cycle de l'eau
- Méthanation biologique : Consortium ENOSIS

Partenaire(s) associé(s)

- La réutilisation des eaux usées traitées

ASTEIO (partenaire technique)

Agence de l'Eau Adour Garonne (partenaire financier)

- La mise en place de systèmes de récupération d'énergie issues des eaux usées :

ASTEIO, DIB Toulouse Métropole, Tisséo

- Méthanation biologique

ASTEIO, SUEZ, ENOSIS, INSA

Planning de réalisation

- La réutilisation des eaux usées traitées

Démarrage : 2018

Fin : 2025

- La mise en place de systèmes de récupération d'énergie issues des eaux usées

à définir

- Méthanation biologique

Fin 2021 - 2022 : Réponse aux appels à projets – obtention des autorisations et agréments

2022 - 2023 : Réalisation des études (réglementaires, ingénierie) et préparation des dossiers administratifs. Commande des équipements et construction de l'installation

2023 - 2025 : Conduite des essais (mise en service 4ème trimestre 2023)

Budget

- La réutilisation des eaux usées traitées

Entre 2019 et 2020 : 1 400 k€ en investissement

2023 : Mise en place d'une borne multi-usage et d'un projet dans le cadre de l'AAP Ec'Eau : 365 k€

- La mise en place de systèmes de récupération d'énergie issues des eaux usées

Non défini

- Méthanation biologique

Budget total du projet : 5,5 millions d'euros

Financement Direction du Cycle de l'Eau :

* 400 k€ sur le budget Assainissement

* 400 k€ sur le volet R&D

Moyens mis en œuvre

A définir

Documents de référence

Contribution aux finalités

Atténuation

Adaptation

Croissance verte

Fiche action n°117

Maîtrise de l'énergie et réduction des GES dans les contrats de DSP de l'eau potable et de l'assainissement



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.2 - Être exemplaire sur la gestion de l'eau

Contexte et enjeux

Dans le cadre des contrats de délégation de service public (DSP) de l'eau et de l'assainissement (2020-2032), la Direction du Cycle de l'Eau a souhaité que les contrats portent une ambition écologique, contribuant aux objectifs du PCAET de la Métropole.

- Optimisation énergétique des installations d'eau potable et d'assainissement

Dans le cadre des contrats de délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement, Toulouse Métropole suit la réalisation d'une étude énergétique et la mise en place d'un programme d'actions visant à améliorer les performances énergétiques ainsi que le fonctionnement des ouvrages et des bâtiments.

- Réduction des Gaz à effet de serre (GES) des installations d'eau potable et d'assainissement

Dans le cadre des contrats de délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement, Toulouse Métropole suit annuellement le bilan carbone des activités eau et assainissement ainsi que la mise en place d'un programme d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serres de ces activités.

- Achat de véhicules à faible émission par les délégataires

Soucieuse de la santé de ses habitants et de leur environnement, Toulouse Métropole s'est engagée dans de nombreuses actions d'amélioration de la qualité de l'air : plan d'action, concertation, mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité, de primes à l'achat, la location ou la transformation de vélo et de véhicules plus propres, etc. C'est ainsi que dans le cadre de son contrat de délégation de service public, elle a souhaité que les entreprises dédiées à l'eau potable et l'assainissement renouvellent leur parc de véhicules par des véhicules propres.

- Achat d'énergie verte et d'origine locale

Dans le cadre des contrats de délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement, les délégataires se sont engagés sur l'achat d'une énergie d'une garantie d'origine, certifiant l'origine occitane et la nature renouvelable de cette énergie.



Objectifs

- Optimisation énergétique des installations d'eau potable et d'assainissement

Améliorer les performances énergétiques ainsi que le fonctionnement des ouvrages et des bâtiments en vue de réduire les consommations d'énergie électrique et de gaz naturel.

- Réduction des Gaz à effet de serre (GES) des installations d'eau potable et d'assainissement

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 15% sur la durée de chaque contrat.

- Achat de véhicules propres par les délégataires

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire la dépendance énergétique
- Améliorer la qualité de l'air en milieu urbain

- Achat d'énergie verte et d'origine locale

100 % de consommation d'électricité verte dans la consommation électrique.

Description de l'action

- Optimisation énergétique des installations d'eau potable et d'assainissement

- Réalisation d'une étude énergétique sur les services eau potable et assainissement en 2021
- Mise en œuvre d'un programme d'actions
- Sur le contrat d'eau potable : suivi des consommations électriques.

- Sur le contrat assainissement : suivi des consommations électriques et des consommations de gaz naturel

- Réduction des Gaz à effet de serre (GES) des installations d'eau potable et d'assainissement

- Réalisation d'un bilan carbone annuel des délégataires.
- Mise en place d'un plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- Achat de véhicules propres par les délégataires

Faire que la totalité du parc des véhicules utilitaires légers inférieurs à 3,5 tonnes des délégataires soit constituée de véhicules propres au sens de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et ses décrets d'application.

Contrat eau potable :

- au 31/12/2021 : 30 % du parc de véhicules < 3,5 tonnes
- au 31/12/2023 : 66 % du parc de véhicules < 3,5 tonnes
- au 31/12/2024 : 100 % du parc de véhicules < 3,5 tonnes

Contrat assainissement :

- 2020 à 2022 : 100 % du parc de véhicules < 3,5 tonnes
- 2023 à 2025 : 100 % du parc de véhicules < 3,5 tonnes et 20% du parc de véhicules > 3,5 tonnes
- 2025 à 2027 : 100% du parc de véhicules < 3,5 tonnes et 40 % du parc de véhicules > 3,5 tonnes
- au-delà de 2027 : 100 % du parc de véhicules < 3,5 tonnes et 60% du parc de véhicules > 3,5 tonnes

- Achat d'énergie verte et d'origine locale

Les Déléataires formalisent une politique de développement durable concernant l'ensemble des services, en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial de la Collectivité.

- Suivi annuel des indicateurs de performance des contrats relatifs à l'achat d'électricité verte
- Suivi annuel des certificats d'électricité verte.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction du Cycle de l'Eau

Partenaire(s) associé(s)

Externe : SETOM délégataire du service de l'eau de Toulouse Métropole

ASTEIO délégataire du service de l'assainissement de Toulouse Métropole

Planning de réalisation

Démarrage : 2020

Fin : 2032

Budget

Actions comprises dans l'économie des Contrats de délégation

Moyens mis en œuvre

Documents de référence

Contrats de délégation des services de l'eau et de l'assainissement de Toulouse Métropole

Contribution aux finalités

Atténuation

Croissance verte

Fiche action n°118

Mise en œuvre d'un Plan Papier au sein des services



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.3 - Être exemplaire sur la gestion des déchets

Contexte et enjeux

Malgré le développement des outils numériques dans le travail, le papier représente en moyenne 75% des déchets de bureaux. Environ 16% des impressions ne sont pas lues et 25% finissent à la poubelle au bout de 5 minutes. L'ADEME estime qu'en moyenne un salarié consomme l'équivalent de 3 ramettes de papier par mois.

De plus le papier est moins trié et donc moins recyclé au bureau qu'à la maison.

La loi de transition énergétique de 2015 impose, dans son article 79, la diminution de la consommation de papier bureautique des collectivités et le décret 2021-254 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, du 10 février 2020, fixe à 40 % l'acquisition de produits papetiers, d'articles de papeteries et d'imprimés composés de papier recyclé.

Le tri des papiers est, quant à lui, obligatoire pour les administrations de plus de 20 personnes « de bureau » et les entreprises de plus de 100 salariés « de bureau » depuis le 1er juillet 2016, et pour les entreprises de plus de 20 salariés « de bureaux » depuis le 1er janvier 2018. Elles doivent ainsi trier à la source les papiers et organiser leur collecte séparément des autres déchets, pour permettre leur valorisation.

Objectifs

Objectifs chiffrés :

- Réduire de 50% la consommation de papier d'ici fin 2025 ;
- Atteindre une moyenne annuelle de 40% de papier recyclé dans les fournitures en 2022 ;

Objectifs globaux :

- Développer la dématérialisation ;
- Généraliser le tri des papiers et emballages en apport volontaire dans les bureaux.

Description de l'action

Avec une consommation de papier de près de 22 tonnes par mois en 2019, et conformément la réglementation, Toulouse Métropole et la mairie de Toulouse ont décidé d'agir. Cet engagement s'inscrit dans la démarche environnementale de la Métropole portée notamment par le



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDAM) et par le Plan Climat Air Energie Territorial, ainsi que dans le programme « Administration Exemple » de la mairie.

Après la réalisation d'un état des lieux début 2020, des temps de travail ont été organisés avec les différentes directions concernées pour définir un plan d'action.

Ce plan d'actions s'articule autour de 5 enjeux :

- Enjeu 1 – Développement de l'utilisation de papier recyclé ;
- Enjeu 2 – Evolution des pratiques individuelles de consommation de papier ;
- Enjeu 3 – Développement de la dématérialisation ;
- Enjeu 4 – Communication externe ;
- Enjeu 5 – Tri et recyclage du papier.

Chaque enjeu est porté par une ou plusieurs directions, qui en assurent la réalisation.

L'engagement des deux collectivités s'est concrétisé par l'adoption de deux délibérations actant la volonté de la métropole et de la mairie d'inscrire le Plan Papier dans leur fonctionnement général.

Pilotage technique de l'action

Services : animation du Plan Papier – DMT – service Evolution des pratiques des usagers

Directions impliquées dans le Plan Papier :

* **Direction Déchets et Moyens Techniques**, initiatrice et pilote de la démarche dans le cadre du PLPDMA et responsable de la collecte des déchets ;

* **Direction des Moyens Généraux**, gestionnaire du parc de photocopieurs, de l'imprimerie communautaire, des fournitures de bureau et responsable de l'entretien des bâtiments ;

* **Direction du Numérique**, gestionnaire du parc informatique, en charge des actions de dématérialisation ;

* **Direction de la Communication**, par son action sur l'émission et la distribution de documents à destination des habitants ;

* **Direction des Ressources Humaines, service Communication Interne**, par son rôle d'information et de sensibilisation auprès des agents des deux collectivités.

Partenaire(s) associé(s)

Interne : L'ensemble des directions et agents des 2 collectivités

Planning de réalisation

Démarrage : 2019

Fin : 2025

Budget

2020 : Investissement : 20 600 € (prestation d'accompagnement du bureau d'études)

2021 : les dépenses sont réparties dans les différentes directions engagées

Moyens mis en œuvre

2021 : 0,3 ETP (gestion de projet) + temps de travail des différentes directions sur les 5 enjeux_

Documents de référence

Délibération DEL-21-0588 validant l'engagement de Toulouse Métropole dans le Plan Papier

Délibération DEL-21-0237 validant l'engagement de la mairie de Toulouse dans le Plan papier

Contribution aux finalités

Atténuation



Fiche action n°119

Optimisation des tournées de collecte des déchets



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.3 - Etre exemplaire sur la gestion des déchets

Contexte et enjeux

La création de l'intercommunalité en 2009 (Grand Toulouse puis Métropole) a généré la multiplication de principes de collecte différents. Sur les flux ordures ménagères, emballages ménagers/papiers et verre, les solutions d'une réduction des fréquences et d'une suppression de la collecte du verre ont été actées, d'une part pour rationaliser et favoriser l'équité de traitement, d'autre part, pour limiter l'impact sur l'environnement et les nuisances.

Objectifs

Objectifs globaux : rationaliser les fréquences de collecte
limiter l'impact environnemental

Objectifs chiffrés : - 260 000 km / - 546 000 kg de CO2 par an

Description de l'action

Une harmonisation du service a été engagée dès 2016 pour plus de lisibilité de l'action de la Métropole, d'équité entre ses habitants et d'amélioration de l'empreinte environnementale de la collecte des déchets.

A cette occasion, des optimisations ont été réalisées en réduisant les fréquences :

Sur la commune de Toulouse en mars 2019 :

- 2 à 3 passages par semaine pour les ordures ménagères au lieu de 3 et 1 passage par semaine pour la collecte sélective, inchangé, sauf hypercentre de Toulouse qui reste collecté 6 ou 7 fois par semaine.

Sur les communes extérieures à Toulouse - Nord Est en juin 2016, Sud Est, Sud Ouest en juin 2019 et Ouest en novembre 2021:

- 1 passage par semaine pour les ordures ménagères au lieu de 2 et 1 passage tous les 15 jours pour la collecte sélective au lieu de 1 par semaine.



Pilotage technique de l'action

Services : Déchets et Moyens Techniques

Partenaire(s) associé(s)

Externe : CITEO, bureau d'études INDDIGO

Planning de réalisation

Démarrage : juin 2016

Fin : novembre 2021

Budget

Contribution aux finalités

Atténuation



Fiche action n°120

Adoption et mise en œuvre d'une stratégie Green IT



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.4 - Développer une démarche de sobriété numérique

Contexte et enjeux

La transformation numérique de la société et des organisations répond à la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique en promouvant une sobriété énergétique.

L'ambition portée est de s'engager pour un numérique plus sobre et soucieux de son impact écologique et un numérique au service de la transition écologique et solidaire. En effet, le numérique peut et doit être un vecteur de diminution des impacts environnementaux en accompagnant vers de nouvelles pratiques et des innovations au titre de la transition écologique.

Objectifs

Objectifs globaux :

Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont décidé de s'engager sur les ambitions suivantes :

- réduire l'empreinte environnementale du numérique ;
- mobiliser le numérique au service de la transition écologique ;
- accompagner les utilisateurs et les usagers vers un numérique responsable.

Objectifs chiffrés : en cours de définition

Description de l'action

Sept leviers, comportant chacun plusieurs actions, ont été identifiés comme contribuant à ces objectifs et pouvant être mises en œuvre dans nos collectivités, dans le cadre d'une démarche transversale en lien avec les Directions en charge des autres plans d'actions. Ces ambitions pourront être reconnues au travers d'une labellisation « Numérique responsable » de la collectivité.

- Actions portant sur l'infrastructure numérique de la collectivité
- Actions tournées vers les utilisateurs internes ou externes du système d'information afin d'arriver à une utilisation moins gourmande en énergie (bonnes pratiques d'éco-conception, bonnes pratiques d'utilisation de la messagerie, charte graphique et sites web moins gourmands...)
- Actions visant à rationaliser et optimiser les dotations en équipements des utilisateurs aux fins d'en limiter le poids écologique tout au long du cycle de vie, dès leur fabrication ;



- Actions et projets numériques au profit de la lutte contre le réchauffement climatique notamment grâce à l'intelligence artificielle.

Pilotage technique de l'action

Services : Direction du Numérique

Partenaire(s) associé(s)

Planning de réalisation

Démarrage : avril 2022

Fin : démarche continue

Budget

Investissement : 50 000 €

Moyens mis en œuvre

ETP : 0,1

Documents de référence

Délibération TM DEL 21-0666 du 14/10/2021

Contribution aux finalités

Atténuation



Fiche action n°121

Financement durable



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.5 - Piloter le budget de façon exemplaire

Contexte et enjeux

Fin 2020, Toulouse Métropole a souscrit un prêt à impact auprès d'Arkéa banque, qui intègre une évaluation extra-financière indépendante, réalisée par l'agence Ethifinance.

En souscrivant à ce prêt à impact, Toulouse Métropole a fait le choix d'utiliser des moyens de financements vertueux.

Toulouse Métropole a fait partie des premières collectivités à souscrire à ce type de prêt PACT d'Arkéa Banque.

Objectifs

Ce type de prêt permet d'utiliser le levier de l'endettement pour valoriser la stratégie RSE, et l'engagement dans une démarche de progrès des entités.

Description de l'action

Souscription d'un emprunt, d'un montant de 10M€, pour un taux initial de 0.46% sur 20 ans.

Ce type de prêt permet de bénéficier d'une bonification du taux d'intérêt du prêt, en fonction de la performance extra-financière de l'emprunteur, c'est-à-dire si l'entité améliore ses performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) selon des critères prédéfinis.

Le taux ne peut être que bonifié, ou rester au niveau initialement contractualisé sur la durée du contrat. Ainsi, le taux appliqué peut varier mais sans jamais dépasser le niveau initialement souscrit.

La bonification maximale est de 0.20% avec 4pbs maximum par année sur une période de 5 ans.

Pilotage technique de l'action

Services : Dette et pilotage Financier



Partenaire(s) associé(s)

Externe : Arkéa Banque

Planning de réalisation

Budget

Moyens mis en œuvre

Documents de référence

Rapport ESG établi par l'agence Ethic Finance.

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte



Fiche action n°122

Évaluation de l'impact du budget de la Métropole sur le climat – Budget Vert



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.5 - Piloter le budget de façon exemplaire

Contexte et enjeux

Dans le cadre de l'initiative « Paris collaborative on Green Budgeting » lancée lors du One planet summit de décembre 2017 par l'OCDE, l'État français publie son premier « Budget Vert » en 2019.

Cette démarche de « Budget Vert » permet d'évaluer l'impact du budget de l'État sur l'environnement et le climat.

Suite à cette première publication, l'association experte de l'économie et de la finance verte, I4CE, a développé une méthodologie de budgétisation verte, spécifique aux enjeux climat et adaptée aux collectivités.

Cet outil de « Budget Vert » répond à la demande de la société civile, des citoyens et des élus d'améliorer la lisibilité et la transparence de l'information environnementale, et de mettre à disposition un outil d'aide à la décision qui permettra d'éclairer les arbitrages budgétaires, de piloter et d'orienter les choix stratégiques de la collectivité pour répondre aux enjeux climatiques.

C'est dans cette perspective que Toulouse Métropole s'engage dans l'évaluation des impacts sur le climat de son budget, en s'appuyant sur la méthodologie développée par I4CE.

Objectifs

- Évaluer les impacts du budget de la Métropole sur le climat.
- Améliorer et partager la compréhension des enjeux Climat Air Énergie au sein des services.
- Identifier les dépenses bénéfiques ou ayant un impact défavorable sur le climat et identifier les leviers d'action.
- D'une année sur l'autre, augmenter la part des dépenses favorables au climat au détriment des dépenses défavorables.



Description de l'action

- Réalisation et publication du « Budget Vert » de la Ville et de la Métropole de Toulouse.
- Accompagnement des services dans la compréhension des enjeux Climat Air Énergie et dans leur prise en compte lors des propositions et arbitrages budgétaires à travers des échanges, ateliers et instances dédiées.

Pilotage technique de l'action

Services : Service Plan Climat-Air-Énergie Territorial
Direction des Finances

Partenaire(s) associé(s)

Interne : directions et services de la collectivité

Planning de réalisation

Démarrage : 2023

Budget

0

Moyens mis en œuvre

1 ETP

Documents de référence

Méthodologie I4CE

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte

Fiche action n°123

Dispositif de formation à l'environnement



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.1 - Intégrer les enjeux air climat énergie dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes

■ *Objectif opérationnel*

6.1.6 - Sensibiliser agents et élus aux enjeux climatiques et environnementaux

Contexte et enjeux

Suite à l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial, volonté de mettre en place un dispositif de formation/sensibilisation à l'environnement des élus et des agents de la collectivité afin d'amplifier au juste niveau la prise de conscience sur les défis climatiques qui sont à relever par la collectivité sur son territoire.

Objectifs

- Meilleure intégration des enjeux climat dans les politiques portées
- Déclinaison opérationnelle des solutions possibles dans les pratiques professionnelles
- Amélioration de la transversalité autour des enjeux du Plan Climat

Description de l'action

- Acculturation des services à tous les niveaux (DG/directeurs, managers, cadres, agents) par une approche globale des problématiques auxquelles nous avons à faire face : enjeux, leviers, acteurs...
Outils : fresques du climat, atelier 2 Tonnes, scénarios Transitions 2050 de l'Ademe, conférences / intervenants experts
- Intégration de l'approche « climat-environnement » dans les formations - métiers pour une déclinaison pragmatique des enjeux dans les activités professionnelles
- Déploiement d'une communication interne spécifique

Pilotage technique de l'action

Services : Direction des Ressources Humaines



Partenaire(s) associé(s)

Interne : DEE, Plan Climat, DAM, QVT, communication interne

Externe : CNFPT, Ademe, intervenants experts

Planning de réalisation

Démarrage : 2023

Budget

A définir

Moyens mis en œuvre

À définir

Documents de référence

Plan de développement des compétences 2023/2025

Contribution aux finalités

Atténuation
Adaptation
Qualité de l'air
Croissance verte



Fiche action n°124

Développement du télétravail



■ *Axe stratégique*

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

■ *Objectif stratégique*

6.4 - Etre exemplaire sur l'organisation et la gestion de la mobilité dans la collectivité

■ *Objectif opérationnel*

6.4.2 - Favoriser les comportements réduisant l'impact des déplacements

Contexte et enjeux

Les environnements de travail connaissent depuis une vingtaine d'années de profondes mutations liées notamment à l'émergence des technologies de l'information et de la communication.

Le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature autorise l'évolution des modes d'organisation du travail dans les trois versants de la fonction publique à travers le développement du télétravail.

Diverses enquêtes, à la fois externes (le télétravail dans les 3 versants de la fonction publique, bilan du déploiement, DGAFF, 2018) ou internes (boîtes à idées, DG modernisation) ont pu souligner les impacts individuels et collectifs positifs et les attentes fortes des agents quant à cette modalité nouvelle d'exercer leurs activités professionnelles.

Après une phase expérimentale, la gestion de la pandémie COVID 19, le télétravail s'organise dans un mode régulier stabilisé par cadre présenté aux instances délibérantes.

Objectifs

Objectifs globaux :

- Favoriser l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle des agents et une meilleure conciliation des temps,
- Améliorer la qualité de vie et de santé au travail (diminuer les sollicitations de l'environnement, augmenter la concentration, réduire le stress, limiter les conséquences liées aux transports)
- Développer la qualité du service rendu et la performance organisationnelle
- Participer à la réduction de l'empreinte carbone de la collectivité à travers la politique de protection de l'environnement.



Description de l'action

- Installation d'un comité d'appui composé des directions ressources pour la mise en œuvre du télétravail
- Définition d'un périmètre expérimental (6 directions pilotes)
- Évaluation de l'expérimentation par deux enquêtes pilotées par la Mission Évaluation des Politiques Publiques
- Animation d'un groupe de travail avec les instances de dialogue social
- Généralisation du télétravail en situation exceptionnelle (pandémie)
- Formalisation d'un cadre normatif posé par les délibérations présentées en décembre 2021

Pilotage technique de l'action

Services : DGRH, Direction Relations sociales, communication interne et SQVT

Partenaire(s) associé(s)

Interne : DG Modernisation (DN), DGRH dont le DAM, DIB, mission DUI

Planning de réalisation

Démarrage : 2019

Fin : action continue

Budget

Moyens mis en œuvre

Documents de référence

Délibérations : DEL 21 0082 (Métropole) ; DEL 23 17 (Ville)
Rapport - bilan annuel - CT-CHSCT (réglementaire)

Contribution aux finalités

Atténuation
Qualité de l'air

